

## **2 . ASPECTS LEXICOLOGIQUES**

## TERMINOLOGIE POPULAIRE ET FLORISTIQUE IVOIRIENNE

O. Dans un précédent article (LAFAGE, 1984, 159-177), nous avons abordé un certain nombre de problèmes liés à l'élaboration de dictionnaires pour l'Afrique, en ce qui concerne la phytonymie populaire. L'intérêt porté par un ensemble de chercheurs africanistes, de toutes disciplines, à cette modeste publication, nous a encouragée à accroître la collection entamée et à présenter ici un échantillon de celle-ci, limitée aux noms populaires de plantes présentes en Côte-d'Ivoire, classés par ordre alphabétique. Compte tenu du volume actuel de notre corpus, nous restreignons notre exposé aux vocables commençant par la lettre A, soit plus d'une centaine d'entrées.

En effet, nous avons entrepris une étude de ce lexique spécialisé, susceptible d'intéresser des disciplines aussi diverses que la pharmacopée traditionnelle, l'agriculture, la nutrition, le commerce et l'industrie du bois, l'artisanat, l'écologie, la protection de l'environnement, la géographie, la lexicographie, etc. Pour cela, nous avons dépouillé un ensemble d'ouvrages très divers : manuels d'enseignement, monographies, thèses, flores, articles de revues scientifiques, oeuvres littéraires ou para-littéraires, quotidiens et hebdomadaires locaux (voir bibliographie partielle in fine). Et, bien que le dépouillement soit loin d'être terminé, notre collecte est déjà assez abondante pour permettre une première analyse.

I. Pour la présentation des données, nous avons retenu une forme assez proche de celle d'un dictionnaire. Mais un certain nombre d'éclaircissements doivent être apportés.

1.1. Le mot-vedette retenu pour l'article figure sous sa graphie la plus usitée. Néanmoins, il arrive bien souvent que plusieurs variantes orthographiques co-existent dans l'usage, en particulier si la dénomination est empruntée à une langue locale dont la transcription est fort approximative. Ainsi **aboudikro** connaît la variante **aboudikrou**. Les deux graphies rivales figurent dans l'entrée. **Aninguéré** est tout aussi attesté qu'**aninguéri** mais plus fréquent qu'**aniégré**. Dans ces conditions, **aniégré** figure à sa place alphabétique mais avec un renvoi à l'article **aninguéré**, **aninguéri**. Certaines appellations composées peuvent connaître deux réalisations : **acajou de Bassam** est souvent abrégé en **acajou-Bassam**. Là aussi la place alphabétique sera occupée avec renvoi à l'article construit autour de la graphie principale. Néanmoins, compte tenu de la structuration choisie, **acacia-flamboyant**, forme vieillie et devenue rare, sera mentionné avec renvoi à **flamboyant** (absent de l'échantillon présenté qui est réduit aux dénominations commençant par A). De même, **arbre à calebasse** renverra à **calebassier** (lui aussi absent de l'échantillon pour les mêmes raisons).

1.2. La transcription phonétique ne sera présente que si la graphie de l'entrée pose un problème de lecture, comme pour *Asân* prononcé [asan] et non [azâ].

1.3. Chaque dénomination faisant l'objet d'un article est identifiée du point de vue grammatical. Dans certains cas, une certaine incertitude peut apparaître, soit parce que les attestations rencontrées ne coïncident pas sur le genre, soit parce que les contextes ne permettent pas de trancher, par exemple dans le cas où l'article défini est éliminé et où rien dans les énoncés recueillis ne donne indication du genre. Notons cependant que les noms de plantes sont, en général, du masculin et que le problème se pose surtout pour les noms de fleurs ou de fruits. Lorsqu'il y a hésitation dans l'usage, les deux variantes grammaticales sont indiquées. Ainsi, *abaca* est spécifié : nom masculin ou nom féminin.

1.4. Le problème de l'identification étymologique est beaucoup plus complexe. Plusieurs cas peuvent se présenter :

A - C'est le nom scientifique de la plante qui sert de dénomination usuelle. Mais trois possibilités sont attestées :

1) Le nom scientifique ou tout au moins la partie générique du nom scientifique est utilisée sans modification dans l'usage courant : *Abroma*, *Albizzia*, *Acalypha*. Encore, pour ce dernier terme, une certaine déformation peut-elle se produire : *Calipha*, voire *Kalifa*, *Khalifa* (par assimilation à "Khalife" ?). Il est beaucoup plus rare que le nom scientifique entier passe dans l'usage. Le seul cas de notre échantillon : *acacia vérek* s'explique probablement par la diversité et la multiplicité des plantes relevant du genre *acacia*. Nous n'avons, par ailleurs, ici, qu'un seul exemple de l'utilisation courante du nom de l'espèce sans mention du nom du genre : *arabica* (pour *Coffea arabica*). Mais le café est une des plus importantes productions ivoiriennes et le qualificatif isolé est sans aucune ambiguïté. Ainsi que l'est la dénomination en forme de "mot-valise" d'*arabusta*, née de la fusion partielle des deux appellations scientifiques distinguant l'espèce *arabica* et l'espèce *robusta* dont l'hybridation a donné naissance récemment à un nouveau caféier.

Notre échantillon compte huit appellations relevant de la formation ci-dessus décrite.

2) Le nom scientifique de la plante devient appellation courante en se francisant : *amaranthus* devient *amarante* (avec une simplification orthographique), *anacardium* devient *anacarde*, *abrus* devient *abre*, *annona* devient *annone* ou *anone* (avec simplification orthographique).

Notre échantillon compte cinq dénominations qui relèvent de cette catégorie.

3) Une partie de l'appellation scientifique (celle indiquant le genre) reste inchangée, l'autre (celle caractérisant l'espèce) est francisée : *abrus à prière* (pour *precatorius*), *anthurium de cristal* (pour *crystallinum*).

Notre échantillon compte seulement deux dénominations qui relèvent de cette catégorie.

B - La dénomination usuelle est un emprunt. Ici encore plusieurs possibilités sont présentes :

1) L'appellation semble avoir été empruntée à une langue que nous n'avons pas été en mesure d'identifier. L'article ne porte alors aucune information étymologique, en attendant de pouvoir être complété : *adjouba*, *adyânsi*, *akân*, *asân* ...

Notre échantillon compte quatre dénominations qui relèvent de cette catégorie.

2) L'appellation provient d'une langue non locale. Nous donnons alors l'information aussi complète que possible en indiquant nos sources. L'exemple que nous donnons ici est extrait de notre corpus mais n'apparaît pas dans notre échantillon : *nèb-nèb*, origine : du wolof, 1. ouest-atlantique du Sénégal. N'Diaye, Schmidt, 1979, II, 127. Le seul cas qui est l'objet d'une entrée est *alkékenge* emprunt à l'arabe "al Kâkandj", emprunté lui-même au persan *kâkunadj* (Larousse Etymologique). La graphie atteste une certaine assimilation à la langue française.

3) L'appellation provient, selon nos recherches, d'une langue ivoirienne. L'information est alors donnée sans indication de sources, avec un maximum de précision. Ex. *aïélé*, origine : de l'abé, langue ivoirienne du groupe Kwa.

Notre échantillon compte quatorze dénominations de cette catégorie, faisant l'objet d'un article, bien davantage si nous comptons les renvois et la synonymie vernaculaire (cf. ci-dessous).

C - Il s'agit d'une formation locale.

1) Un nom de plante existant en France est attribué à une plante locale en raison d'une ressemblance approximative. Par exemple : *amandier* désignant le *Terminalia Catappa* Linn., parce qu'il produit une sorte de grosse amande comestible. Généralement, dans la vie de tous les jours, il n'y a aucune ambiguïté car le véritable amandier n'existe pas.

Néanmoins, pour plus de précision, d'ordinaire, au nom de plante existant en France, se trouve adjoint un nom de lieu. Ainsi *abricotier d'Afrique* est l'appellation donnée à un arbre dont le fruit, quoique fort différent de l'abricot par sa forme et sa dimension, a une pulpe orangée et comestible, évoquant vaguement celle du fruit en question. Pour une raison identique, on parlera d'*amandier de Cayenne* (*amandier de Gambie* = *amandier du Sénégal*) par opposition à *amandier*, d'*acajou de Bassam* (du nom de la première capitale ivoirienne, lors de la fondation de la colonie en 1893) d'*anone du Sénégal*, d'*acacia du Sénégal*. L'adjonction de la localisation "de brousse" à un phytonyme permet de distinguer une espèce spontanée d'une espèce cultivée, plus ou moins parente : *ananas de brousse/ananas*. Dans certains cas, l'approximation devient sans justification et aboutit à une complète impropriété : l'*acajou de Rhodésie*, par exemple, n'est pas un acajou et ne vit pas au Zimbabwe ! Quoique qu'il en soit, le processus est fréquent mais sera commenté, seulement si nécessaire, soit dans la définition soit dans une note encyclopédique.

Notre échantillon compte une quinzaine d'appellations relevant de cette catégorie.

2) Un nom de plante existant en français est considéré comme un générique. Localement, plusieurs variétés existent et ont besoin d'être distinguées. Dans ce cas, apparaît un nom composé dont la première partie désigne le genre et la seconde partie une caractéristique descriptive. Ainsi l'*ananas fleur* dénote une plante ornementale proche de l'*ananas*. L'*acajou à grande feuille* s'oppose à l'*acajou blanc*, l'*acajou épineux*, l'*acajou femelle*, l'*acajou résineux*, etc. De même, l'*amarante crête de coq* (dans l'usage courant : "crête de coq") se différencie de l'*amarante queue de renard* (dans l'usage courant : "queue de renard", et même "queue de rat"). Parfois c'est le générique "arbre" qui est utilisé et le second terme décrit la principale caractéristique : *arbre-miracle* (il a une croissance extraordinairement rapide), *arbre-manchot* (il a des branches défeuillées semblables à des moignons), *arbre-flamme* (de la couleur de ses énormes fleurs). Le processus de création de l'appellation est généralement tout à fait évident et ne sera expliqué que si c'est nécessaire : ainsi l'*aubergine du diable* a une saveur terriblement brûlante pour un gosier européen.

Notre échantillon compte vingt-six appellations relevant de cette catégorie.

3) Un terme générique assez largement utilisé peut être complété par un autre terme précisant, cette fois, un aspect utilitaire de la plante, allusion au produit que l'on en tire ou à l'usage que l'on en fait : *acacia-tanin*, *arbre à beurre*, *arbre à tabatière*, *arbre à palabres*, *arbre sépulture*, ... L'explication de la formation apparaîtra alors soit dans la définition, soit dans une note encyclopédique.

Notre échantillon compte vingt-cinq appellations relevant de cette catégorie.

4) Une autre formation peut être attestée, celle qui est née d'une dérivation. Par exemple, sur le modèle fruit → arbre producteur : *amande* → *amandier* (avec les composés présents dans l'échantillon : *amande de Cayenne* → *amandier de Cayenne*), *anacarde* → *anacardier*, *avocat* → *avocatier*, on trouve des cas moins explicables. Ainsi si on peut faire le rapprochement "acajou" → "acajoutier", dans l'usage courant contemporain de Côte-d'Ivoire, il n'y a pas expression du lien sémantique "fruit" → "arbre producteur". Il faut examiner en diachronie l'évolution du mot "acajou ~ acaïou" pour comprendre que ce rapport a existé. C'est d'ailleurs, en partie, ce qui justifie la présence dans ces pages, d'articles concernant des noms de plantes figurant dans les dictionnaires français courants.

Un autre cas pose un problème : si nous avons bien *atier* désignant un arbre producteur de fruit, nous n'avons pas la moindre attestation, pour l'instant, d'un fruit qui pourrait être nommé \**ati* par exemple et serait à l'origine d'*atier*.

La dérivation "ambre" → "ambrette" est, elle, d'une autre nature et se trouve justifiée par la définition.

On s'étonnera, sans doute, de la présence sous forme d'articles succincts de trois noms qui ne sont pas à proprement parler des phytonymes mais des dérivés de phytonymes. Nous avons cru bon d'intégrer dans notre corpus, quelques termes étroitement liés à la culture de certaines espèces : *anameraie*, *avocateraie*, relevant d'un modèle usuel "arbre cultivé" → "lieu planté de cet arbre", "plantation industrielle de cet arbre", comme *olive* → *olivier* → *oliveraie*, *palme* → *palmier* → *palmeraie*. Mais, si on peut avoir les trois termes : *avocat* → *avocatier* → *avocateraie*, il n'y en a que deux pour *ananas* → *anameraie* puisque le premier dénote à la fois le fruit et la plante qui le produit.

Le cas d'*arabustaculture* est celui d'un néologisme dont nous notons la première attestation. Cependant ce processus de formation n'est pas nouveau en Côte-d'Ivoire et le terme s'insère dans un ensemble allant de *pisciculture*, *aquaculture* à *hévéaculture*, en passant par *caféiculture*, etc.

Notre échantillon comporte une dizaine de termes dérivés, objets d'un article.

5) Nous avons distingué, abusivement sans doute, un processus de composition que nous appellerons "hybride" puisque la dénomination est constituée d'éléments de langues différentes (ce qui, à dire vrai, était déjà

le cas d'abrus à prière ou d'anthurium de cristal mais nous avons voulu considérer le premier élément non comme un emprunt au latin mais comme une dénomination scientifique). Le premier cas reproduit la formation locale présentée en C.1., à ce détail près que le générique est vraisemblablement emprunté à une langue amérindienne (?) : **ahouïa des Antilles**. Le second cas reproduit la formation locale présentée en C.3. mais, si le premier élément est français, le second ne l'est pas : **amande de karité** (karité : du soninké, selon DELAFOSSE), **arbre à kola** (kola : sur l'origine cf. R. ARVEILLER, 1963, 187-191), **arbre à néré** (du bambara selon P. VIGUIER, 1945, 98).

Reste la dénomination **arbre-bakama** dont le second élément est visiblement emprunté à une langue kwa de Côte-d'Ivoire si l'on considère que "baka" y désigne généralement l'"arbre", mais il ne nous est pas possible, dans l'état actuel de notre recherche, de préciser l'identification ni de dire si, ici, il s'agit du cas C.2. ou du C.3.

Dans certains cas, le processus d'hybridation est très complexe et a nécessité des recherches délicates. Ainsi en est-il de **caïl-cédrat**, origine : du wolof khay (qui a donné l'appellation scientifique générique khaya désignant les "acajous" d'Afrique) et du français **cédrat**, lui-même issu de "cèdre", terme emprunté à l'espagnol "cedro" qui désigne, dès le XVe siècle, l'acajou (cf. SCHMIDT, 1984, 118) ... **Caïlcédrat** et **cèdre-acajou** seraient donc des appellations de formation identique et pléonastique.

Notre échantillon présente 7 dénominations entrant dans cette catégorie.

6) Reste, enfin, le cas d'**ambrevade** pour l'origine duquel nous ne pouvons, pour l'instant, formuler d'hypothèse.

1.4. L'identification scientifique est toujours présente et aussi complète que possible. Elle mentionne donc sous la forme abrégée traditionnelle, le nom de l'identificateur. Nous avons déjà expliqué dans notre article précédent (LAFAGE, 1984, 163-164) pourquoi l'ensemble des dénominations est nécessaire : la fluctuation des dénominations scientifiques d'un auteur à l'autre, d'une époque à l'autre, d'un état de la recherche à un autre, résultant des révisions de toutes sortes que peuvent connaître les flores successives portant sur l'Afrique. Nous indiquons donc, d'une part, les synonymies éventuelles en synchronie, par le signe =. Exemple : **aiélé** : *Canarium sweinfurthii* Engl. = *C. chevalieri* Guill. = *C. thiala* A. Chev. = *C. occidentale* A. Chev. Nous tentons de rendre compte en diachronie d'identifications successives. Ainsi, **abalé** : *Combretodendron africanum* (Wellw. ex Benth. ex Hook). Excell. = *Petersia africana* Wellw.

1.5. La définition, forcément succincte, donne les indications essentielles sur la famille de la plante, son apparence, ses utilisations les plus marquantes. S'il s'agit de bois, un renvoi le classe dans les catégories établies selon qualité et valeur pour la commercialisation. Ainsi **bois d'or** s'applique aux essences forestières les plus précieuses (**badi, sibo ...**), **bois rouge** s'applique à des bois primaires, de couleur rouge, mi-lourds, à flottabilité moyenne, utilisés en menuiserie fine (**aboudikro, acajou, bahia, bossé, dibétou, kondroti, kossipo, kotibè, lotofa, makoré, niangon, sipo, tiama ...**), **bois jaune** s'applique à des bois jaunes ou bruns, lourds, à flottabilité mauvaise ou impossible, utilisés pour la menuiserie et le branchage sans qu'un traitement de protection soit nécessaire (**abalé, amazakoué, assaméla, bété, dabéma, étimoé, eyong, iroko, koto, limbrali, lingué, movingui, souguié, tali, yatandza ...**), **bois blanc** s'applique à des bois secondaires, de couleur blanche ou rouge clair, légers, de bonne flottabilité, exigeant un traitement de protection et utilisés pour le déroulage ou les contreplaqués (**aiélé, aninguéré, ako, asân, avodiré, émien, fero, fraké, framiré, fromager, ilomba, lohoufé, olou, samba, zaizou ...**)

1.6. La plupart des phytonymes sont accompagnés de l'indication : spéc. qui classe la dénomination dans le vocabulaire technique propre à une ou plusieurs disciplines. Cependant, quelques uns sont passés dans l'usage avec un bon degré de disponibilité. D'autres enfin sont tout à fait courants. Cette différence de fréquence et d'utilisation se trouve soulignée par des contextes illustratifs : simple mention d'une flore, citation extraite d'un ouvrage de botanique, ou d'un ouvrage scientifique relevant d'une autre discipline, ou d'une publication non scientifique : roman, poésie, revue, particulièrement *Fraternité-Matin (F.M.)*, quotidien national d'information ou *Ivoire-Dimanche (I-D)*, hebdomadaire local.

Ces contextes illustratifs sont classés du plus ancien au plus récent, permettant ainsi, éventuellement, d'indiquer l'attestation la plus ancienne recueillie par rapport au corpus. Cet essai de datation a cependant seulement de l'intérêt pour les emprunts aux langues ivoiriennes mais ne porte que sur un laps de temps fort limité. A constater le développement du pays aujourd'hui, on oublie facilement que la Côte-d'Ivoire a été très difficilement pénétrée et qu'elle a été érigée en colonie seulement dans les dernières années du siècle précédent.

1.7. Pour chaque entrée, nous indiquons dérivés, composés et synonymes. Pour ces derniers, on pourrait distinguer les synonymes apparaissant dans le français local : ex. : **aboudikro** : **bossé rouge** (forestiers) ou dans le français d'autres pays africains : ex. : **aboudikro** : **sapelli** (Cameroun), mais aussi ce que nous appelons "synonymes vernaculaires", c'est-à-dire les appellations données à ces mêmes plantes dans des langues ivoiriennes, ex. : **arbre à pain africain** = **blébendou** (abé), **gloutué** (wobé), **nlandié** (yakouba). Ces indications nous ont semblé, malgré l'approximation de cette transcription

"à la française", pouvoir être utiles à tous les chercheurs ivoiriens actuellement en train de constituer les lexiques des principales langues déjà décrites. A eux, après avoir établi la phonologie de la langue, de choisir l'orthographe qui leur paraîtra la plus convenable.

1.8. Nous avons enfin cru bon, bien qu'à dire vrai cela touche peu de cas, d'ajouter une note particulière lorsque le nom de plante se trouvait employé dans un type de construction différent de celui qui est le sien en français standard. Tel est, par exemple, le cas d'arachide qui semble, lorsqu'il s'agit de la graine, rarement employé au pluriel mais au contraire considéré comme un collectif non dénombrable. Il se comporte donc en Côte-d'Ivoire comme la dénomination : "le riz" et non comme celle de : "les haricots". On dira donc "il mange de l'arachide" (et non "il mange des arachides").

2. Toutes ces explications n'enlèveront pas l'impression du lecteur qu'il s'agit ici d'un travail inachevé. Nous en avons pleinement conscience mais nous espérons qu'on voudra bien considérer avec indulgence un état de recherche en cours que réflexions et critiques d'autres africanistes devraient permettre de corriger et d'améliorer.

## LISTE DES ABRÉVIATIONS UTILISÉES

att. ....	attestation
cf. ....	se rapporter à
C.I. ....	Côte-d'Ivoire
<u>Comp.</u> ....	composé
<u>Dér.</u> ....	dérivé
ds ....	dans
<u>Encycl.</u> ....	encyclopédie
f. ....	féminin
fréq. ....	fréquent
<u>F.M.</u> ....	Fraternité-Matin
ident. ....	identifié
<u>I.D.</u> ....	Ivoire-Dimanche
impr. ....	impropre
l. ....	langue
m. ....	masculin
n. ....	nom
part. ....	partiel
spéc. ....	spécialisé
<u>Syn.</u> ....	synonyme
V. ....	confer
var. ....	variante
vern. ....	vernaculaire
vx ....	vieux
= ....	établit une synonymie dans les dénominations scientifiques
* ....	marque un mot qui sera l'objet d'un article

abaca, n.m. ou f.

(*Musa sapientium* ensete Gmel.). Variété de bananier cultivé *donnant des bananes-figues+ que l'on mange crues*. Spéc., très rare, ROBERTY, 1954, 357.

Encycl. : Ses fibres fournissent le chanvre de Manille+.

Syn. : boffo.

abalé, n.m.

Origine : de l'ébrié, 1. Kwa de C.I. (*Combretodendron africanum*) (Wellw. ex Benth. ex Hook). Excell. = *Petersia africana* Wellw.). Grand arbre forestier de la famille des Lecythidacées, exploité pour son bois et utilisé en pharmacopée locale. Bois de cet arbre. (cf. bois jaune+). Spéc., assez fréq., ROBERTY, 1954, 247 ; AKE ASSI, 1979, 160.

*L'abalé [.] est utilisé par les guérisseurs ivoiriens qui lui attribuent unanimement des propriétés laxatives ou purgatives selon la dose.* BOUQUET, DEBRAY, 1974, 99.

Syn. vern. : alabé (abé), kan (attié), tountouè (guéré), toutouè (oubi).

aboudikro var. aboudikrou, n.m.

Origine : de l'abé, 1. Kwa de C.I. (*Entandophragma cylindricum* Sprague = *E. rufa* A. Chev. = *E. tamentosum* A. Chev.). Grand arbre forestier de la famille des Méliacées, très exploité. Bois de cet arbre (cf. bois rouge+). Usuel.

Encycl. : *Botaniquement, ce sont les vrais acajous+ d'Afrique, séparés des swietania américains par un détail minime. En revanche, les acajous d'Afrique du commerce (khaya) sont très différents.* ROBERTY, 1954, 158.

*Les célèbres acajous d'Afrique [.] bien connus aujourd'hui, on les appelle commercialement selon les espèces : acajou+, acajou blanc+, sipo+, aboudikro ou sapelli, tiama+ et kossipo+.* AUBREVILLE, 1959, 145.

*des arbres de première grandeur, fromager+, samba+, aboudikro au fût droit, lisse et nu ...* MEILLASSOUX, 1964, 93.

*La commission a recommandé l'arrêt total des exportations de certaines essences en grumes : il s'agit de l'aboudikrou, l'acajou+, le fraké+, l'iroko+, le kondroti+.* F.M., 3.1.1980.

Syn. : bossé rouge (forestiers), sapelli (Cameroun).

Syn. vern. : boubroussou (bété), guissou (baoulé), pan (gouro).

abre, cf. abrus à prière+.

abricotier d'Afrique, n.m.

(*Mammea africana* G. Don.). Arbre de la famille des Hypericacées, à drupes comestibles évoquant l'abricot par la saveur et la couleur. Spéc. ROBERTY, 1954, 244.

Encycl. : Ce serait peut-être une forme sauvage de l'abricotier d'Amérique (*Mammea americana* Linn.) cultivé, lui, dans quelques jardins d'essais.

abroma, n.m.

(*Abroma augustum* Linn.). Plante ornementale, cultivée en jardin d'essai, comme plante textile. Spéc. ROBERTY, 1954, 43.

abrus à prière, n.m.

(*Abrus precatorius* Linn.). Arbuste grimpant de la famille des Papilionacées. Spéc.

Encycl. : Il a des graines toxiques, rouges à point noir, utilisées pour la confection de chapelets. *Reconnus récemment comme très toxiques, les beaux colliers de graines d'abrus à prière sont interdits sur tous les marchés du monde.* AKE ASSI, 1979, 216.

Syn. : abre (vx), crab's eye (anglais), jequerity ou jequirity (brésilien), liane-réglisse, pater-noster.

Syn. vern. : bah bun (attié), kouodjé (oubi)

acacia du Sénégal, n.m., cf. nèb-nèb+

(*Acacia senegal* var. *Samoryana* A. Chev.).

Syn. vern. : oukpo (koulango).

acacia-flamboyant, n.m., cf. flamboyant+

(*Delonix regia* (Boj.) Raf.).

acacia tannin, n.m.

(*Acacia nilotica* (Linn.) Wild. et Del.). Petit arbre de la famille des Mimosacées à fleurs jaunes. Spéc. ROBERTY, 1954, 193.

Encycl. : Son écorce sert au tannage des peaux.

Syn. vern. : gonakié (origine non ident.).

acacia vérek, n.m., cf. gommier+

(*Acacia vérek* Guill. Perr.). Variété sahélienne de l'acajou du Sénégal+. Spéc. ROBERTY, 1954, 193.

acaïou, n.m., cf. anacardier+.

Origine : du tupi "agapu" par le portugais "acaju" désignant le fruit du cajueiro (Larousse Etymol.).

(Anacardium occidentale Linn.). Appellation ancienne de l'anacardier+. Cf. acajoutier.

Encycl. : Décrit 1558 par A. Thevet, "Singularitez de la France antartique" - avec une grande quantité d'arbres qu'ils nomment acaïous, portant fruits gros comme le point en forme d'oeuf d'oye [...] Au bout de ce fruit vient une espèce de noix, grosse comme un marron en forme de rognon de lièvre. Quant au fruit qui est dedans, il est très bon à manger, ds BOUS, 1928, t. 2, 156.

acajou, n.m.

Origine : du tupi par le portugais "acajatinga" : "acajou d'Amérique" par confusion avec "acaju" nom portugais du fruit du "cajueiro" : anacardier+.

1 - Terme générique désignant à l'origine les Swietenia spp. d'Amérique, représentés en Afrique par les Entandophragma (cf. aboudikro+, acajou d'Amérique+) et étendu sur ce continent aux Khaya spp., assez sensiblement différents. Fréq.

2 - Appellation plus particulièrement réservée à l'acajou de bassam+. Fréq. Bois de cet arbre.

*Depuis qu'en 1885, la première bille d'acajou sortit de la plantation coloniale d'Elima ...* LANGUELLIER, 1977, 17.

Comp. : acajou à grande feuille, acajou bassam, acajou blanc, acajou d'Amérique, acajou de Rhodésie, acajou épineux, acajou femelle, acajou figuré, acajou lisse, acajou résineux, acajou vrai, cèdre-acajou.

acajou à grande feuille, n.m.

(Khaya grandifolia C. DC.). Grand arbre forestier très exploité de la famille des Méliacées. Spéc.

*l'acajou à grande feuille occupe une aire plus méridionale que le caïlcédrat+.* AUBREVILLE, 1959, t. 2, 147.

*Deux essences sont typiques des galeries forestières du nord [...] l'acajou à grande feuille et le lingué+.* ARNAUD, SOURNIA, 1980, 30.

acajou-bassam var. acajou de Bassam, n.m.

(Khaya ivorensis A. Chev.). Grand arbre forestier de la famille des Méliacées, surexploité. Bois de cet arbre. cf. bois rouge+. Usuel.

Encycl. : Du nom d'une ville du littoral ivoirien, Grand Bassam, premier port exportateur de bois et capitale de la Côte-d'Ivoire, de 1893, lors de la création de la colonie, jusqu'en 1901.

*Cette espèce fournit l'acajou dit de Bassam, l'acajou le plus tendre, celui qui a fait la réputation de la forêt de Côte-d'Ivoire.* AUBREVILLE, 1959, t. 2, 154.

*L'acajou-bassam [...] a rapidement laissé la place à d'autres essences peu recherchées auparavant.* F.M., 7.6.1980.

*A partir de 1880, les Anglais dominant alors le marché des bois exotiques, furent les premiers à s'intéresser aux bois de la région d'Assinie, surtout l'acajou-bassam.* ARNAUD, SOURNIA, 1980, 33.

Syn. : acajou, acajou à peau rugueuse (forestiers).

Syn. vern. : doukouma (agni), loko (ébrié).

acajou blanc, n.m.

(Khaya anthoteca (Wellw.) C. DC.). Grand arbre forestier de la famille des Méliacées, exploité. Bois de cet arbre. Spéc.

*L'acajou blanc est l'acajou exclusif du bassin du Sassandra.*

AUBREVILLE, 1959, t. 2, 147.

*Petit à petit on s'intéressa à d'autres essences telles que l'acajou blanc, le makoré+, l'avodiré+ ou l'iroko+ mais, jusqu'en 1951, l'acajou-bassam+ garda la première place dans les essences exploitées.*

ARNAUD, SOURNIA, 1980, 33.

Syn. : acajou à peau lisse, acajou lisse, ira+ (forestiers).

Syn. vern. : krala (krou), m'pohé (attié), zougou-bari (gouro).

acajou d'Amérique, n.m., cf. acajou vrai+

(Swietenia spp.). Appellation donnée globalement en Côte-d'Ivoire aux Entandophragma (cf. aboudikro+, kossipo+, sipo+, tiama+, zinzân+) fort peu différents des acajous américains. ROBERTY, 1954, 158. Spéc.

acajou de Bassam, cf. acajou-bassam+.

acajou de Rhodésie, n.m., cf. lingué+, linké+

(Afzelia africana Smith.). Nom impropre d'un arbre de la famille des Caesalpiniacées qui n'est pas un acajou et n'existe pas en Rhodésie. Spéc.

Syn. vern. : bo (attié), dangha (bambara), Kpakpa (baoulé), lingué (ma-linké), linké (foula), m'boro (agni).

acajou du Sénégal, n.m., cf. caïlcédrat+

(Khaya senegalensis A. Juss.).

*Le caïlcédrat+ ou acajou du Sénégal fut exploité bien antérieurement (à 1880) mais sous le nom de caïlcédrat+.* AUBREVILLE, 1959, t. 2,

147.

Syn. vern. : Djala (malinké).

acajou épineux, n.m., cf. niangon+.

(Tarrieta utilis Sprague).

acajou femelle, n.f.

(Cedrela odorata Linn.).

acajou figuré, n.m.

Variété de bois d'acajou à fibres très irrégulières, présentant sur une section des dessins à reflets moirés d'un bel effet. Spéc.

*Les bois figurés sont très rares, du moins les beaux acajous figurés.*Encycl. : Parmi les bois figurés, les spécialistes distinguent les frisés, les lamés, les mouchetés, les rubannés. Pour le plus cher, le bois drapé, il s'agit d'une loupe d'acajou en hélice.

acajou indigène, n.m., cf. caïlcédra+.

Vx.

*Les pirogues étaient toutes en caïlcédra+ (acajou indigène).* BINGER, 1892, t. 1, 12.

acajou lisse, n.m., cf. acajou blanc+.

acajou résineux, n.m., cf. niangon+.

(Tarrieta utilis Sprague).

acajou vrai, n.m., cf. acajou d'Amérique+.

acajoutier, n.m., cf. acaïou+, anacardier+

Origine : du tupi par le portugais "acaju" désignant l'anacarde. (Anacardium occidentale Linn.). Appellation qui tend à disparaître et est - à tort - considérée comme impropre en raison de l'emploi usuel d'"acajou" pour désigner les Khaya.Syn. : anacardier+, cajoutier+, pommier-cajou+.

acalipha, n.m.

(Acalypha wilkesiana Muell. Arg.). Arbrisseau d'ornement de la famille des Phyllanthoïdées, à feuilles cuivrées et épis rouges et velus. Assez

fréq. ROBERTY, 1954, 65.

Syn. : acalyphe+ (vx), Calypha.

adjouaba, n.m.

(Canarium edule (G. Don.) Hook.). Arbre de la famille des Burseracées à fruits comestibles, très commun près du littoral. Spéc. ROBERTY, 1954, 150.

adyânsi, n.m.

(Phyllanthus discoideus Muell. Arg.). Plante de la famille des Euphorbiacées utilisée en pharmacopée traditionnelle. ROBERTY, 1954, 69.

Syn. vern. : bakoko (malinké).

ahouïa des Antilles, n.m.

(Thevetia neriifolia Juss. = Th. peruviana Schim.). Arbuste ornemental de la famille des Rubiales, originaire d'Amérique. Il a de belles fleurs jaunes et des fruits très toxiques. Assez courant.

*La présence de l'ahouïa des Antilles dans de nombreux jardins n'est pas sans danger pour les enfants.* BOUQUET, DEBRAY, 1974, 37.Syn. : chapeau de Napoléon, laurier jaune des Indes (vx), Thevetia (manuels).Syn. vern. : achiko (attié).

aïélé, n.m.

Origine : de l'abé, 1. Kwa de C.I.

(Canarium sweinfurthii Engl. = C. Chevalieri Guill. = C. Khiala A. Chev. = C. occidentale A. Chev.). Grand arbre forestier de la famille des Burseracées, exploité depuis peu. Il a des fruits comestibles rappelant la prune violette. Bois blanc rosé de cet arbre. cf. bois blanc+. Assez courant.

*En Côte-d'Ivoire, on trouve un grand arbre, l'aïélé.* AUBREVILLE, 1959, t. 2, 137.*Les taux d'exploitation les plus sensibles concernent le bahia+ (+ 250 %), le faro (+ 134 %), le kondroti (+ 129 %), l'aïélé (+ 106 %).* F.M., 22.5.1980.Syn. vern. : ahié (agni), mouénohia (ébrîé), nossou ou ourégui nahi (bété).

akân, n.m.

(Euphorbia drupifera Thonn.). Plante de la famille des Euphorbiacées, arborescente ou candélibrifforme. Rare. ROBERTY, 1954, 60.

akédé, n.m.

Origine : de l'abé, l. Kwa de C.I.

(*Antiaris welwitschii* Engl.). Grand arbre de la famille des Moracées qui donne un latex translucide. Bois tendre et blanc jaune de cet arbre. cf. bois blanc+. Spéc. AUBREVILLE, 1959, t. 1, 58.

Encycl. : Souvent confondu avec l'ako+ et l'iroko+.

Syn. : ako+, faux iroko+.

Syn. vern. : adoué m'kouin (ébrîé), dihé (guéré), ofing (baoulé).

ako, n.m.

Origine : de l'attié, l. Kwa de C.I.

(*Antiaris africana* Engl.). Grand arbre exploité de la famille des Moracées. Bois tendre et léger de cet arbre. cf. bois blanc+. Fréq.

Encycl. : Utilisé pour la sculpture des masques et des statuettes. Son écorce battue sert à la confection d'un pagne végétal : le tapa. ROBERTY, 1954, 31.

*On peut confondre l'iroko+ avec son voisin de la forêt septentrionale, l'ako.* AUBREVILLE, 1959, t. 1, 52.

*L'ako est un bois blanc et léger.* MARCHE-MARCHAD, 1965, 38.

*La zone de forêt dense, mésophile, dont les essences caractéristiques sont le samba+, le bété+, le fraké+ et l'ako.* ARNAUD, SOURNIA, 1980, 30.

Syn. : faux iroko+.

Syn. vern. : akédé (abé), bofouin (agni), boufou ou bouffok ningué (baoulé), bouidné ou flou (tagwana), dilé ou tidé (woli), pla (gouro), sili (makinké), zaadi (yakouba).

akpi, n.m., cf. eho+.

Origine : de plusieurs ls Kwa de C.I. : abé, attié, baoulé ... Graine du Ricinodendron africanum Müll. Arg. (ou R. heudelottii Baill. Pierre ex Pax = *Jatropha heudelottii* Baill.), arbre de la famille des Moracées. Usuel.

Encycl. : De la taille d'une arachide et d'odeur forte, cette graine sert de condiment, vendue sur tous les marchés. Elle fournit une huile sicative utilisée dans l'industrie pour les imperméabilisations. BUSSON, 1965, 174.

*Ecrasez 100 g. de graines d'akpi avec deux cubes maggi et un peu de sel.* I.D., 768, 42.

Syn. vern. : esseng n'daye (adioukrou).

albizzia, n.m.

Terme générique rassemblant plusieurs arbres de la famille des

Mimosacées : *Albizzia glaberrima* (Schum. et Thonn.) Benth = ALOUKOUAKA, l'A. *ferruginea* Benth = IATANDZA, l'A. *zygia* (D.C.) Machide = OUOCHI, l'A. *adanthifolia* (Schumach.) W.F. Bright (= BANGBOYE).

Encycl. : Les jeunes feuilles sont parfois consommées dans les soupes. AUBREVILLE, 1959, t. 1, 210.

*La résistance des albizzia aux feux de brousse leur ont permis de pénétrer profondément la forêt et de subsister en savane.* BUSSON, 1965, 266.

Syn. : albizzie (vx).

Syn. vern. :

A. *glaberrima* = aloukouaka (attié), koligbangban (baoulé).

A. *ferruginea* = aciambaka (agni), poué (woli), pohain (guéré), doumouti (gouro), zoan (yakouba).

A. *zygia* : kao (attié), kouli (agni), douprahia (ébrîé), gori (baoulé), ananzo ou bangbaïgni (agni), sea (wobi), mabré (krou), niépo (bété), zaa (yakouba), doumouti (gouro), toumoughi ou toumobé (malinké).

A. *adanthifolia* = bangban (agni), pétempé ou béttempé (ébrîé), banéto (manding).

alkékenge, n.m.

Origine : de l'arabe "al kakandj".

(*Physalis peruviana* Linn.). Plante portant des baies rouges comestibles de la grosseur d'un bigarreau enfermées dans le calice en forme de lanterne. Très décoratif. Spéc.

Syn. : coqueret comestible, groseille du Cap.

allamanda

(*Allemanda cathartica* Linn.). Plante ornementale de la famille des Apocynacées. Spéc.

*Introduit en Côte-d'Ivoire pour ses belles fleurs jaunes ornementales, l'allamanda est originaire du Brésil et de Guyane.* BOUQUET, DEBRAY, 1974, 21.

allen, n.m.

Variété (*Gossypium hirsutum* Mill.) indigène ou américaine de coton, très cultivée. Usuel.

Encycl. : Localement, on distingue allen blanc ou allen jaune.

*Le coton de la qualité allen, récemment introduit ...* ATLAS C.I., 1979, c 1 b.

*Coton : l'allen blanc trié passe à 100 F, l'allen jaune et non trié à 90 F.* F.M., 18.10.1983.

amande, n.f.

Fruit du *Terminalia catappa* (cf. amandier de Cayenne+). Il ressemble à une grosse amande et contient une graine comestible très appréciée. Usuel.

Syn. : amande de Cayenne, amande de Gambie, amande du Sénégal, badame+, kokoman+.

amande de Cayenne, n.f., cf. amande+.

amande de Gambie, n.f., cf. amande+.

amande de karité, n.f., cf. karité+

Fruit du *Butyrospermum parkii* (G. Don) Kotschy. Usuel.  
*La pluie tombait en gouttes espacées comme des amandes de karité.*  
KOUROUMA, 1970, 79.

Syn. : karité+, noix de karité+.

amande de palme, n.f., cf. noix de palme+

Vx.

*Les jack-jack font un commerce considérable d'huile et d'amande de palme.* BINGER, 1892, t. 2, 334.

amande du Sénégal, n.f., cf. amande+.

amandier, cf. amandier de Cayenne+.

amandier de Cayenne, n.m.

(*Terminalia catappa* Linn.). Arbre ornemental à feuilles caduques et fruits comestibles rappelant l'amande, originaire d'Asie. Usuel.  
*Sous les amandiers de Cayenne, des joueurs de boules et de cartes ...*  
DADIE, 1956, 139, BUSSON, 1965, 287.  
*ses flamboyants+ qui donnaient de l'ombre, ses amandiers de Cayenne où viennent s'asseoir les bambins et les vieillards ...* ANOMA KANIE, 1978, 229.

*Si pittoresque, l'hôtel de France avec ses deux étages tout blancs aux multiples fenêtres, sa terrasse cimentée, les nombreux amandiers de Cayenne nuit et jour remplis d'oiseaux.* DADIE, 1980, 36.

Syn. : amandier de Gambie, amandier du Sénégal, badamier+, kokomantier+.

amandier de Gambie, cf. amandier de Cayenne+.

amandier du Sénégal, cf. amandier de Cayenne+.

amarante, n.f., cf. épinard+

(*Amaranthus oleraceus* Linn.).

amarante crête de coq, n.f. crête de coq+

(*Celosia argentea* Linn.).

amarante queue de renard, n.f., cf. queue de renard+

(*Amaranthus caudatus* Linn.).

amazakoué, n.m.

Origine : de l'attié, l. Kwa de C.I. (Guibourtia ehie (A. Chev.) Léonard). Arbre de la famille des Caesalpiniacées, exploité. Il produit une sorte de résine odorante. cf. copal+. Spéc., bois de cet arbre. cf. bois jaune+.

*Dans la forêt dense de Côte d'Ivoire, se trouve, très fréquemment, un grand arbre, l'amazakoué.* AUBREVILLE, 1958, t. 1, 318.

*L'amazakoué donne un bois foncé et non flottable.* MARCHE-MARCHAD, 1965, 98, BOUQUET, DEBRAY, 1974, 59.

Syn. : copalier+.

Syn. vern. : ogbomolo (abé), hiébaka (agni), sé-mélé (yakouba), zou-loué (wobi).

ambrette, n.f.

(*Hibiscus abelmoschus* Linn.). Plante annuelle de la famille des Malvacées. Elle porte une capsule qui contient de petites graines à odeur de musc (d'où son nom). Spéc. ROBERTY, 1954, 59.

*Cette odeur a valu à la plante le nom d'ambrette.* BUSSON, 1965, 294.  
*les nombreuses feuilles et graines (gombo+, oseille+, ambrette [.] qui sont consommées journellement.* BOUQUET, DEBRAY, 1974, 108.

ambrevade, n.f., cf. cajan+, pois d'angole+, pois pigeon+

(*Cajanus Cajan* Linn.).

anacarde, n.f.

(*Anacardium occidentale* Linn.).

l. Petit arbre de la famille des Anacardiacees, cultivé dans le nord du pays. Rare.

Syn. : acajoutier, anacardier, cajou, cajoutier, darkassou, pommier-

acajou, pommier-cajou.

2. Fruit de cet arbre, sorte d'amande comestible (cf. noix de cajou+). Parfois, faux fruit de cet arbre provenant d'un gonflement du pédoncule floral. (cf. pomme-cajou+) également comestible. Assez fréq.

*On sait qu'il existe à Korhogo, la Savanor, une usine chargée de valoriser l'anacarde dans le nord. F.M., 22.1.1980.*

*Dès notre arrivée, nous avons décidé de cueillir quelques fruits, notamment l'anacarde. F.M., 11.4.1983.*

Syn. : cajou, noix d'acajou, noix de cajou (et improprement : pomme-acajou, pomme-cajou)

anacardier, n.m., cf. acaïou

(Anacardium occidentale Linn.). cf. anacarde 1. Usuel. BUSSON, 1965, 334.

*l'anacardier [...] introduit il n'y a guère plus d'une dizaine d'années, d'abord dans une perspective de reboisement [...] puis en milieu villageois pour une exploitation commerciale de l'amande... Atlas C.I., C 1 b, ARNAUD, SOURNIA, 1980, 78.*

*Beaucoup de tecks et d'anacardiers furent alors plantés jusqu'en 1976. F.M., 8.1.1983.*

ananas, n.m. [anana] ~ [ananas]

Origine : du tupi "nana" par l'espagnol. "Ananas" (Larousse Etym.). (Ananas comosus (Linn.) Merrill = A. sativus Schult. = Ananassa sativa Lindberg = Bromelia sativa Linn.). Plante américaine importée dès 1605 (VAN MAREES : Description et récit historique du riche royaume d'or de Guinée, Amsterdam, Claesson).

Dér. : ananeraie+.

Syn. vern. : ablélé (agni et baoulé), adodjè (abé), akodin (attié).

ananas de brousse, n.m.

(Thonningia sanguinea Vahl). Plante forestière parasite de la famille des Balanophoracées. Fruit de cette plante qui ressemble à un ananas fibreux et peu sucré. Usuel.

*Il semble bien qu'on doive considérer l'ananas de brousse à cause de son utilisation dans de nombreux remèdes magiques plus comme une plante-fétiche+ que comme une espèce médicinale. BOUQUET, DEBRAY, 1974, 31.*

ananas-fleur, n.m.

(Ananas comosus variegatus Linn.). Variété ornementale d'ananas. Sa hampe florale développe une inflorescence rose vif à petites fleurs

bleues se transformant en fruit rose décoratif. Usuel.

Syn. : ananas ornemental.

ananas ornemental, n.m., cf. ananas-fleur+.

ananeraie, n.f.

Grande plantation d'ananas. Usuel.

aniégré blanc, n.m., cf. aninguéré+.

aninguéré var. aninguéri, n.m.

Origine : de l'abé, l. Kwa de C.I.

(Aningueria robusta (A. Chev.) Aubrev. et Pellegr. = Pouteria altissima (A. Chev.) Baehni.). Grand arbre forestier exploité de la famille de Achradacées. Bois de cet arbre, cf. bois blanc+. Assez fréq. ROBERTY, 1954, 80, AUBREVILLE, 1959, t. 3, 137.

*Les exploitants forestiers ont dû se tourner vers des essences moins recherchées = aninguéré, ilomba+, kossipo+, aïlé+. F.M., 7-8.6.1980.*

*L'Italie a absorbé 48 % du samba+, 80 % du bété+ et 77,5 % d'anguéri. ARNAUD, SOURNIA, 1980, 51.*

Syn. : aniégré blanc.

Syn. vern. : alokwo tumo ou sébi (attié), awamé (agni).

annone var. anone+, n.m.

Origine : de l'asawak de Haïti par l'espagnol (T.L.F.).

Terme générique désignant des arbres fruitiers importés des Antilles: Annona muricata Linn. ou corossolier+, A. squamora ou pommier-cannelle+, A. reticulata ou coeur de boeuf+, A. purpurea Moc. et Sess. atier+ ou tête de nègre+, A. montana Macfad ou corossolier-bâtard+, A. cherimolia Mill. ou chérimolier+. Spéc. ROBERTY, 1954, 28, AUBREVILLE, 1959, t. 1, 119.

Comp. : annone du Sénégal, annone sauvage+.

annone du Sénégal var. anone du Sénégal+, n.m.

(Annona senegalensis Pers.). Arbrisseau de la famille des Annonacées, à petits fruits comestibles, poussant à l'état sauvage en savane. Fréq.

*Une espèce d'annone sauvage seule est très commune dans les savanes jusqu'au Sahel, c'est l'annone du Sénégal. AUBREVILLE, 1959, t. 1, 119.*

Syn. : annone sauvage.

Syn. vern. : ambon (baoulé), karamoko sounsoun (malinké), kontakpé (lobi).

annone sauvage var. anone sauvage, n.m., cf. annone du Sénégal+.

anone, n.m., cf. annone+.

*Les indigènes considèrent comme remède souverain des blessures par flèches, soit une décoction d'écorces d'anone, soit un macéré d'écorces de ficus+.* KERHARO, BOUQUET, 1950, 114.

anthurium, n.m.

(Anthurium scherzerianum). Plante de la famille des Aracées, importée d'Amérique, cultivée pour l'exportation de ses fleurs. Usuel.  
Compl. : anthurium de cristal.

anthurium de cristal

(Anthurium crystallinum). Plante de la famille des Aracées, importée d'Amérique, cultivée pour son feuillage décoratif vert nervuré de blanc argenté. Spéc.

aobé, n.m.

Origine : du twi-ashanti, I. Kwa du Ghana.  
(Phyllanthus floribundus Müll. Arg. = Ph. muellerianus (O. Ktze) Excell.). Plante de la famille des Phyllantoïdées, très utilisée en pharmacopée locale. Spéc. BOUQUET, DEBRAY, 1974, 86.  
Syn. : awotchin (attié), gbarouho (guéré), gnoro dagba (malinké), oubidilé (oubi).

arabica, n.m., cf. caféier+ (1)

(Coffea arabica Linn.). Variété de caféier produisant un café à faible teneur en caféine et à arôme très pur. Café produit par cette plante. Usuel.

arabusta, n.m., cf. caféier+ (1)

Origine : fusion de "arabica" et de "robusta". 1ère att. locale, décembre 1965.  
Variété de caféier hybride en voie de diffusion en C.I. Elle associe la résistance de la variété Robusta à la finesse de l'arôme de la variété Arabica. Café obtenu à partir de cette plante. Usuel.  
Encycl. : Premiers essais d'hybridation en 1962, réussite en décembre 1965. Les premiers arabustas ont été plantés en 1967.  
*L'arabusta ivoirien a été fortement apprécié.* F.M., 14.3.1981.  
*L'arabusta est en vente sur le marché international. Ce nouveau produit,*

*unique au monde et dont notre pays est le promoteur ...* F.M., 25.3.1981.  
Comp. : arabustaculture+.

arabustaculture, n.f.

1ère att. 1982.

Culture du caféier hybride arabusta+. Fréq.

*La Côte-d'Ivoire est décidée à promouvoir l'arabustaculture afin de profiter des avantages économiques que peut lui procurer l'avance acquise dans ce domaine original.* F.M., 17.3.1982.

arachide, n.f.

(Arachis hypogaea Linn.). Plante originaire d'Amérique cultivée pour ses graines souterraines. Graines de cette plante, consommées fraîches, grillées ou bouillies. Usuel.

*Vers 1550, la culture de l'arachide se développa chez les peuples [...] de la côte de Guinée.* BUSSON, 1965, 229.

*L'arachide, appelée pistache de terre+ ou cacaouette+ est cultivée pour sa graine ...* DAVESNE, 1954, 37.

Syn. : cacaouette+ (Européens seulement), pistache de terre+.

Dér. arachidier.

Comp. : arachide blanche+, arachide de mer, sauce arachide+.

Norme : appellation considérée comme non-comptable et toujours utilisée au singulier lorsqu'elle désigne la graine. Ex. : manger de l'arachide.

arachide blanche, n.f.

Graines de diverses cucurbitacées, utilisées pour la confection d'une pâte, base d'un plat voisin de la sauce-arachide+. Fréq.

*La consistance obtenue rappelle tellement la pâte d'arachide+ qu'on l'appelle pâte d'arachide blanche.* BIARNES, 1974, 31.

arbre à bdellium, n.m.

(Commiphora africana (A. Rich.). Arbuste de la famille des Burséracées dont l'écorce secrète une résine qui sert à parfumer les cases. Spéc. ROBERTY, 1954, 15.

Syn. : Bdellium d'Afrique.

Syn. vern. : dracé (origine non identifiée).

arbre à beurre, n.m., cf. karitier+

*Vx. Les tubercules remplacent les céréales et le kola+, l'arbre à beurre.* BINGER, 1892, t. 2, 125.

arbre à beurre de lami, n.m.

Origine : par allusion au produit tiré de l'arbre et par référence au nom de l'arbre "lami" en langue soussou de Guinée.

(*Pentadesma butyracea* Sabine = *P. grandifolia* Bak. = *P. Kerstinyii* Engl. = *P. leucantha* A. Chev. = *P. nigrifolia* Bak.).

Petit arbre de la famille des Hyericacées à fruits rappelant la poire. Les graines fournissent une graine jaune d'odeur agréable : le beurre de lami, utilisé comme onguent ou pour la cuisine. Spéc., nord, vx. ROBERTY, 1954, 244, BUSSON, 1965, 214.

arbre à calebasse, n.m., cf. calebassier+

(*Crescentia cujete* Linn.).

arbre à caoutchouc, n.m.

1. Terme générique s'appliquant à plusieurs arbres de la famille des Euphorbiacées, fournisseurs de latex : *Manihot dichotoma* Ule (= caoutchouc de jéquié), *M. glaziovii* Muell. Arg. (= caoutchouc de cerra), *M. Piauhyensis* Ule (= caoutchouc de piauhy), "*porteurs autrefois d'espoirs pour la production de caoutchouc en pays sec mais détrônés rapidement par l'hévéa*". AUBREVILLE, 1959, t. 2, 13 et à l'hévéa lui-même (*Hevea brasiliensis* Muell. Arg.) dont les plantations prennent une certaine extension en Afrique. (Id.). Fréq.

Aujourd'hui, le développement spectaculaire des grandes plantations industrielles exploitant le palmier à huile+, l'arbre à caoutchouc [...] a contribué au changement de visage de toute une région. HOLAS, 1980, 67.

2. Par extension, tout arbre fournisseur de latex.

Citons des arbres à caoutchouc comme le *castilla elastica*, originaire d'Amérique Centrale et le *ficus elasticus* provenant des Indes. AUBREVILLE, 1959, t. 1, 48.

Syn. : arbre à gomme+ (vx), caoutchoutier+.

arbre à chapelets, n.m.

(*Sapindus saponaria* Linn.). Arbre de la famille des Sapindacées à fruits biglobuleux. Spéc.

Plus fréquemment, surtout dans les jardins des vieilles missions catholiques, on pourra rencontrer l'arbre à chapelets qu'il vaut mieux nommer savonnier+. ROBERTY, 1954, 164.

Syn. : savonnier+.

arbre à colas var. arbre à kolas, n.m., cf. kolatier

(*Sterculia nitida* Vent.).

arbre à encens, n.m.

(*Boswellia Dalzielii* Hutch.). Arbre de la famille des Burseracées qui secrète une résine à odeur d'encens. Spéc., nord. ROBERTY, 1954, 150.

arbre à éventail, n.m., cf. arbre du voyageur+

(*Ravenala madagascariensis* Sonuerat).

arbre à farine, n.m., cf. néré+

(*Parkia biglobosa* (PB) Benth.).

arbre à fauve, n.m., cf. néré+

(*Parkia biglobosa* (PB) Benth.).

arbre à gomme, n.m.

Terme générique désignant les essences qui fournissent du latex (cf. gomme+), produit de cueillette exploité pour l'exportation. Vx.

Le caoutchouc qui n'était que le latex de certaines lianes ou arbres à gomme était très chèrement payé. DUPREY, 1962, 36.

Syn. : arbre à caoutchouc+, caoutchoutier+.

arbre à kolas, n.m., cf. kolatier+

(*Sterculia nitida* Vent.). Vx.

Les indigènes y cultivent l'arbre à kolas. BINGER, 1892, t. 1, 215.

arbre à néré, n.m., cf. néré+

(*Parkia biglobosa* (PB) Benth.).

arbre à ouate, n.m., cf. arbre à soie+

(*Calotropis procera* Ait.).

arbre à pain, n.m.

(*Artocarpus communis* Forst. = *A. altilis* Forst.). Arbre de la famille des Moracées, introduit en Afrique vers 1899. Il produit des fruits

comestibles à pulpe cotonneuse. Usuel.

Encycl. : Les fruits des variétés fertiles contiennent de 50 à 100 graines de la grosseur d'une châtaigne, comestibles grillées ou bouillies. (cf. breadnut+, châtaigne+). Les graines avortent dans les fruits des variétés sélectionnées. (cf. bread-fruit+). ROBERTY, 1954, 32.

*Citons [...] le très connu arbre à pain, originaire de Malaisie, remarquable [...] par ses très gros fruits, sortes de masses charnues spongieuses, blanchâtres, très riches en féculé ...* AUBREVILLE, 1959, t. 1, 48.

*L'appellation d'arbre à pain s'applique surtout à l'espèce asperme.* BUSSON, 1965, 101.

Syn. : artocarpe (vx), châtaignier (variété fertile), châtaignier de Guyane (variété fertile).

Comp. : arbre à pain africain+, arbre à pain indigène+.

#### arbre à pain africain var. arbre à pain d'Afrique

(*Treculia africana* Decne). Arbre de la famille des Moracées, parfois cultivé pour ses fruits sphériques à graines comestibles et consommées rôties ou sous forme de farine. Spéc. ROBERTY, 1954, 32-33.

Syn. : faux arbre à pain

Syn. vern. : bléblendou (abé), gloutué (oubi), nlandié (yakouba).

#### arbre à pain de singe, n.m., cf. baobab+

(*Adansonia digitata* Linn.).

#### arbre à pain indigène, n.m.

(*Myrianthus arboreus* P. de Beauv.). Arbre de la famille des Moracées, portant des fruits volumineux à graines comestibles. Spéc. AUBREVILLE, 1979, t. 1, 62, AKE-ASSI, 1980, 199.

Syn. : grand wounian.

Syn. vern. : anianahia (ébrié), doba (gouro), fin (attié), niangama (agni), wounian (abé).

#### arbre à palabres, n.m.

Grand arbre (fromage+, iroko+, manguier ...) à l'ombre duquel se réunissent les hommes, le Conseil des notables du village. Usuel.

*Tout le monde s'y précipite : l'arbre à palabres est déjà très animé.* ANOMA KANIE, 1978, 13.

*A 4 kms sur la piste qui conduit à Issia, un groupe d'hommes devise sous l'arbre à palabres.* I.D., 3.1.1980.

*Cet homme est un demi-fou qui devrait plutôt être jugé sous l'arbre à palabres où l'on croit au fétiche+.* F.M., 8.8.1980.

*Je me trouvais sous l'arbre à palabres lorsque ma case+ a pris feu.*

F.M., 21.1.1983.

#### arbre à serpent, n.m.

(*Securidaca longipedunculata* Fresen.). Petit arbre de la famille des Polygalacées, très commun dans les savanes boisées et très ornemental par sa floraison rose et violette. Spéc., nord. ROBERTY, 1954, 187.

Syn. vern. : n'djourou (malinké), sanwélé (lobi).

#### arbre à soie, n.m.

(*Calotropis procera* Ait). Arbuste des savanes de la famille des Asclépiadacées, très utilisé en pharmacopie traditionnelle.

Syn. : arbre à ouate, calotropis, poftane, pomme de Sodome, roustonnier+.

#### arbre à tabatière, n.m.

(*Oncoba spinosa* Fosk : *caloncoba* Gilg. = *Lindackeria* Presl.). Arbre de la famille des Flacourtiacées dont le fruit, ouvert et évidé, sert de tabatière. Spéc.

*L'arbre à tabatière appelé ainsi parce qu'il donne un fruit de la grosseur d'une orange duquel ils font des tabatières.* BINGER, 1892, t. 1, 135.

#### arbre-bakama, n.m.

(Non identifié).

*C'est l'arbre-bakama, l'arbre balance+ dit Julien en montrant cet arbre original, son tronc bosselé filtrant une sève rouge qui coagule aussitôt à l'air.* ANOMA KANIE, 1978, 233.

Syn. : arbre-balance+.

#### arbre-balance, n.m., cf. arbre-bakama+

*Il voulait jeter un dernier regard sur l'arbre balance et tenter d'être lucide.* ANOMA KANIE, 1978, 235.

#### arbre-chou, n.m.

(*Anthocleista procera* Leprieur). Plante de la famille des Loganiacées, très utilisée en pharmacopée. Spéc. ROBERTY, 1954, 109.

#### arbre de la mort, n.m., cf. okoubaka+

(Okoubaka Aubrev.).

arbre de la mort parce qu'il a la réputation de faire mourir dans l'année l'individu qui en coupe les racines mais arbre de la mort aussi parce qu'il fait périr autour de lui les autres arbres. KERHARO, BOUQUET, 1950, 40, note 3.

arbre du voyageur, n.m., cf. arbre-voyageur

(Ravenala madagascariensis Sonuerat).

arbre-fétiche, n.m.

Appellation donnée à certains arbres qui, par leur taille ou leur utilité, sont unanimement respectés par les populations qui leur accordent des vertus magico-religieuses. Usuel.

*Les abords de cet arbre-fétiche sont soigneusement nettoyés.* BINGER, 1892, t. 2, 114.

*On remarque le baobab+ d'autant mieux que les indigènes le respectent dans leurs champs car ils le considèrent comme un arbre-fétiche et nourricier en raison des fruits et des feuilles commestibles.* KERHARO, BOUQUET, 1950, 37.

arbre-flamme, n.m., cf. tulipier du Gabon+

(Spathodea campanulata P.B.)

arbre-gommier, n.m.

Terme générique désignant plusieurs arbres de la famille des Mimosa-cées qui fournissent de la gomme arabique, plus particulièrement l'acacia senegal (Linn.) Wild. Vx.

*On recueille la gomme arabique sur des arbres-gommiers dont l'acacia senegal+ est l'espèce la plus connue.* F.M., 22.3.1984.

arbre-manchot, n.m.

(Cussonia spicata Thunb.). Arbre de la famille des Araliacées, à inflorescences en grappe et à gros rameaux très longtemps défeuillés (d'où son nom). Spéc. ROBERTY, 1954, 149.

Syn. vern. : n'gboto (malinké).

arbre-miracle, n.m.

(Leucaena glauca (Linn.) Benth. = Mimosa glauca Linn. = Desmanthus glaucus (Linn.) Wild.). Arbre d'Amérique de la famille des Mimosa-cées. Introduit pour sa croissance très rapide et les qualités fourragères de ses feuilles (d'où son nom). Spéc.

*Dans l'espoir d'arrêter le déboisement, de nombreux pays mettent en oeuvre des programmes consistant à planter un arbre à croissance rapide, le leucéna souvent surnommé arbre-miracle.* F.M., 21.12.1982.  
Syn. : leucéna.

arbre-sépulture, n.m.

Appellation désignant plusieurs espèces de grands arbres à racines très saillantes, entre lesquelles, autrefois, en pays krou, il était d'usage d'enterrer les morts. Vx.

*Ainsi que les autres arbres-sépultures, le fromager+ qui recevait les morts de Kobié, était respecté comme un arbre sacré.* HOLAS, 1980, 400.

arbre-voyageur, n.m.

(Ravenala madagascariensis Sonuerat). Plante ornementale de la famille des Musacées à port en éventail. Usuel. ROBERTY, 1954, 356.

Encycl. : Une réserve d'eau de pluie se constitue entre le tronc et la base des feuilles. Le voyageur peut l'utiliser pour se désaltérer en perçant un trou à travers le pétiole.

*L'arbre-voyageur a tremblé / Et pourtant le vent n'a pas soufflé.* DADIE, 1956, 252.

Syn. : arbre à éventail, ravenala (manuels).

asân, n.m.

(Celtis zenkeri Engl. = C. rugosa A. Chev.). Arbre exploité de la famille des Ulmacées. Bois de cet arbre. cf. bois blanc+. Spéc. ROBERTY, 1954, 36.

Syn. : micocoulier.

assaméla, n.m.

Origine : de l'agni, I. Kwa de C.I.

(Afrosia elata Harms). Très grand arbre exploité de la famille des Papilionacées. Bois de cet arbre (cf. bois jaune+). Spéc.

*Le bois de l'assaméla, comme celui du kolo-kolo+ est brun foncé et excessivement dur. Ainsi les Africains laissent-ils volontiers debout les assaméla en défrichant la forêt.* AUBREVILLE, 1959, t. 1, 344.

*Certaines essences ont des aires d'extension plus limitées. C'est le cas de l'assaméla localisé dans l'extrême nord-est de la zone forestière.* ARNAUD, SOURNIA, 1980, 33.

atadjon var. atchon, n.m.

Origine : "atadjon", du nzima, "atchon", de l'attié, ls Kwa de C.I. (Lannea nigritana pubescens Keay = L. afzelia pubescens Aubrev.). Petit arbuste de la famille des Anacardiacees. Fruit de cet arbuste, de la taille d'une arachide, comestible. Usuel (sud).

Encycl. : On en extrait une sorte de suc laiteux rappelant la crème de vanille.

*Bougouma, confuse, se dirige vers une table basse, y dépose le paquet qu'elle est venue offrir à son ancien : bananes grillées au feu de bois avec des cacahuètes+ et de la crème d'atadjon.* ANOMA KANIE, 1978, 97.

atier, n.m.

(Annona purpurea Moc. et Sess.). Arbre fruitier de la famille des Annonacées, importé des Antilles et parfois cultivé. Fruit de cet arbre. Spéc.

Syn. : tête de nègre.

aubergine, n.f.

(Solanum spp.). Terme générique désignant diverses espèces de légumes, de taille, de forme, de couleur variées et dont la caractéristique est d'entrer dans la confection des sauces+. Plus particulièrement : Solanum anomalum Thonn. (cf. niania+). S. pierraneum Linn. (cf. tomate-aubergine+), S. Aethiopicum Linn. (cf. aubergine du diable+, tomate amère+). cf. tomate-cerise+.

Syn. : aubergine indigène (part.) : n'drowa+, niania+, nyam-nyam+.

Comp. : aubergine amère+, aubergine du diable+, aubergine locale+.

aubergine amère, n.f., cf. tomate amère+

(Solanum aethiopicum Linn.).

aubergine du diable, n.f.

(Solanum aethiopicum Linn.). Plante potagère à fruit plat, lisse, vert ou jaune, de la taille d'une tomate. Saveur âcre et très piquante. Usuel.

Syn. : aubergine indigène, n'koyo (du bambara), tomate amère, tomate aubergine.

aubergine indigène, n.f., cf. aubergine du diable.

aubergine locale, n.f., cf. n'drowa+

Variété locale d'aubergine.

*Dans le périmètre maraîcher de Rubino, on cultive quatre types [-] par ordre d'importance, l'aubergine locale ou n'drowa+ d'Issia, le chou et le gombo+.* F.M., 21.2.1980.

avocat, n.m.

Origine : de l'aztèque "auacatl" ou du caraïbe "aouicatt" lère att. 1519 Martin Fernandez de Oniscao, Suma de geografia, Séville. (Persea gratissima Gaertn.).

1. Arbre à fruits comestibles importé et cultivé. Vx.

*Les Portugais introduisirent alors en Afrique quantité de plantes américaines [-] le maïs, la patate+, le manioc+, l'arachide+ et l'avocat.* DUPREY, 1962, 75.

Encycl. : Le fruit de cet arbre s'appelait alors "poire d'avocat".

Syn. : avocatier.

Comp. : poire d'avocat.

Dér. : avocateraie.

2. Actuellement, fruit comestible du Persea gratissima.

avocateraie, n.f.

Plantation industrielle d'avocatiers. Usuel.

*La fertilité des terres au delà du terminus de la Voie Triomphale et de la zone de l'avocateraie a toujours fait le bonheur de nombreux paysans de Katiola.* F.M., 25.5.1984.

avocatier, n.m., cf. avocat+

(Persea gratissima Gaertn.). Arbre de la famille des Lauracées, importé et cultivé pour son fruit, objet d'exportation. (Variétés greffées). Usuel.

*Aujourd'hui, il (= un planteur) a 600 ha d'agrumes : manguiers+, orangeurs, avocatiers, citronniers, cocotiers, mandariniers, goyaviers+.* F.M., 18.4.1983.

Syn. : avocat (vx), poirier d'avocat (vx).

avodiré, n.m.

Origine : du nzema, l. Kwa de C.I.

(Turreanthus africanus (Wellw. ex C. DC) Pellegr. = Guaera africana Wellw. = Bingeria africana A. Chev.). Arbre forestier de la famille des Méliacées, exploité et utilisé en pharmacopée locale. Bois de cet arbre, souvent moiré. cf. bois blanc+. Usuel.

*Toujours dans la même région (= Basse Côte-d'Ivoire) les femmes s'adressent au Turreanthus africanus, connu commercialement sous le nom d'avodiré [...] pour ses propriétés abortives.* KERHARO, BOUQUET, 1950, 133.

*L'avodiré est une des espèces les plus intéressantes des forêts les plus humides de la Côte-d'Ivoire.* AUBREVILLE, 1959, t. 2, 158.

*On rencontre en moyenne par km<sup>2</sup> : 3 à 7 makoré+, 4 à 10 iroko+, 6 à 7 tiama+, 6 à 7 aboudikro+, 10 acajou, 14 sipo+, 300 à 400 niangon+, 500 avodiré, plus de 500 samba+.* ARNAUD, SOURNIA, 1980, 33.

Syn. vern. : agbouain ou agouain (ébrié), agbou (abé), anigwé ou hagué (agni), kakné (attié).

azobé, n.m., cf. méné+

Origine : du nzima, l. Kwa de C.I. et du twi-ashanti, l. Kwa du Ghana.

(Lophira alata Banks ex Gaertn. = L. procera A. Chev.). Très grand arbre forestier de la famille des Ochnacées à fleurs odorantes. Bois brun très dur et inaltérable de cet arbre. Usuel. ROBERTY, 1954, 242. *et des arbres, des azobés aux fleurs roses ...* DADIÉ, 1954, 230.

Encycl. : Parfois confondu avec le Lophira lanceolata Van Tiegh ex Keay, arbre des savanes. cf. mana+, méné+.

*L'azobé [...] à croissance rapide au début en dépit de la forte densité du bois que l'on peut classer parmi les meilleurs des bois durs africains.* AUBREVILLE, 1959, t. 2, 317.

Syn. : bongossi (Cameroun), méné (savanes).

Syn. vern. : atoué (ébrié), esoré (agni), nokué (attié), ououou (abè).

Janvier 1987

Suzanne LAFAGE  
Université de Paris III

## BIBLIOGRAPHIE (PARTIELLE)

- ADJANOHOON (E.), AKE ASSI (L.), 1979, *Contribution au recensement des plantes médicinales de Côte-d'Ivoire*, Univ. d'Abidjan, Centre National de Floristique, ronéoté, 358 p.
- AKE ASSI (L.), 1963, *Contribution à l'étude floristique de la Côte-d'Ivoire*, Paris, éd. P. Lechevallier.
- ANOMA KANIE, 1978, *Les malheurs d'Amangoua* (roman), Abidjan, NEA, 303 p.
- ARNAUD (J.C.), SOURNIA (G.), 1980, "Les forêts de Côte-d'Ivoire : essai de synthèse géographique", *Annales de l'Université d'Abidjan, série Géographie*, t. IX, pp. 6-93.
- ARVEILLER (R.), 1963, *Contribution à l'étude des termes de voyage en français (1502-1722)*, Paris, d'Artrey, 569 p.
- AUBREVILLE (A.), 1936, *Flore forestière de Côte-d'Ivoire*, Paris, Larose ; 2ème éd., 1959, tome 1, 369 p. ; tome 2, 341 p. ; t. 3 : 334 p., Nogent sur Marne, Centre technique forestier tropical.
- AUBREVILLE (A.), 1950, *Flore forestière soudano-guinéenne*, Paris, Société Ed. Géogr. maritime et coloniale.
- BAL (W.), 1975, "A propos de mots d'origine portugaise en Afrique noire", *Miscelânea luso-africana Colectânea de estudos coligados* par VALKMOFF, Liboa, Junta de Investigações Científicas do ultramar, pp. 113-132.
- BAL (W.), 1977, "Portuguese loan-words in Africa and the Orient", *Aufsätze zur Portugiesischen Kulturgeschichte*, 13, Band 1974-1975, Münster, Aschendorffsche Verlagschandlung, pp. 280-300.
- BERHAUT (J.), 1967, *Flore du Sénégal*, 2ème éd., Dakar, Clairafrique, 485 p.
- BIARNES (M.), *Cuisine ivoirienne*, Dakar, Soc. afr. d'Édition.
- BINGER, 1982, *Du Niger au Golfe de Guinée par le pays de Kong et le Mossi (1887-1889)*, Paris, Hachette, rééd. Soc. des Africanistes, 1980, 411 p.

- BOIS (D.), 1928, *Les plantes alimentaires chez tous les peuples et à travers les âges*, t. 2, Paris, Lechevallier.
- BOUQUET (A.), DEBRAY (M.), 1974, *Plantes médicinales de la Côte-d'Ivoire*, Travaux et documents de l'ORSTOM, n° 32, 232 p.
- BUSSON F.F.), 1965, *Etude chimique et biologique des végétaux alimentaires de l'Afrique noire de l'Ouest dans ses rapports avec le milieu géographique*, Marseille, Leconte, 568 p.
- CHEVALIER (A.), NORMAND (D.), 1931, "Quelques légumineuses de la Côte-d'Ivoire à bois utilisable", *Rev. Intern. de Bot. Appl.*, 11, pp. 569-577.
- CHEVALIER (A.), 1931, "Le rôle de l'homme dans la dispersion des plantes tropicales", *Rev. Intern. de Bot. Appl.*, 11, pp. 633-650.
- CHEVALIER (A.), 1905, *Les végétaux utiles de l'Afrique Tropicale française*, vol. 1, Paris, Dépôt des publications.
- DADIE (B.), 1954, *Légendes africaines*, Paris, Seghers.
- DADIE (B.), 1980, *Les jambes du fils de Dieu* (nouvelles), Abidjan, CEDA/Hatier, Coll. monde noir poche.
- DAVESNE (A.), 1942, *Croquis de brousse*, éd. Sagittaire, 325 p.
- DAVESNE (A.), 1954, *Manuel d'agriculture*, Paris, Istra.
- DUPREY (P.), 1946, *Le coupeur de bois, récits africains* (nouvelles), Nouv. éd. latines, 251 p.
- DUPREY (P.), 1970, *La Côte-d'Ivoire de A à Z*, Paris, France-Impressions, Abidjan NEA, 128 p. (rééd. 1977).
- FLUTRE (L.F.), 1961, "De quelques termes de la langue commerciale utilisée sur les côtes de l'Afrique occidentale aux XVII et XVIIIe siècles d'après les récits de voyages du temps", *Revue de Ling. romane*, n° 97-98, t. XXV, pp. 269-274.
- GARNIER (P.), 1976, *Noms de plantes en langue mandingue et langue baoulé : essai de classification logique des noms populaires de plantes*, Marseille, thèse de 3ème cycle, 115 p. + 10 tableaux.
- GUYOT (L.), GIBASSIER (P.), 1967, *Les noms de plante*, Paris, PUF, Que sais-je ?, n° 856, 157 p.

HOLAS (B.), 1980, *Traditions krou*, Paris, Nathan.

- HOLLYMAN (K.J.), 1962, "Intercolonial Borrowings with special reference to new Caledonian French", *Journal of the Australasian Universities Language and Literature Association*, Christchurch, New Zealand, 1, pp. 31-42.
- HOLLYMAN (K.J.), 1966, "Observation sur les noms composés en français calédonien", *Bull. Société de Ling. de Paris*, t. 61, fasc. 1, pp. 96-109.
- HOLLYMAN (K.J.), s.d., "Nomenclature scientifique et lexique populaire", *Mélanges Marcel Cohen*, pp. 83-91.
- KERHARO (J.), BOUQUET (A.), 1950, *Plantes médicinales et toxiques de la Côte-d'Ivoire et de la Haute-Volta*, Paris, Vigot frères.
- KERHARO (J.), BOUQUET (A.), 1950, *Sorciers, féticheurs et guérisseurs de la Côte-d'Ivoire et de la Haute-Volta*, Paris, Vigot frères.
- KOUROUMA (A.), 1970, *Les soleils des Indépendances* (roman), Paris, Seuil.
- LAFAGE (S.), 1984, "Terminologie populaire et floristique africaine : de quelques difficultés liées à l'élaboration de dictionnaires pour l'Afrique", *Bull. OFCAN*, n° 5, pp. 159-178.
- LANESSAN (J. de), 1886, *Les plantes utiles des colonies françaises*, Paris, Baillière.
- LANGUELLIER (J.P.), 1977, "La deuxième jeunesse de la forêt ivoirienne", *Balafon*, n° 30.
- MARCHE-MARCHAD (J.), 1965, *Le monde végétal en Afrique Intertropicale*, Paris, éd. de l'école.
- MAUNY (R.), 1952, *Glossaire des expressions et termes locaux employés dans l'Ouest africain*, Dakar, IFAN, IX, pp. 38-60.
- MAUNY (R.), 1953, "Notes historiques autour des principales plantes cultivées d'Afrique Occidentale", *BIFAN*, t. XV, série B, n° 2, pp. 684-730.
- MEILLASSOUX (Cl.), 1964, *Anthropologie économique des Gouro de Côte-d'Ivoire*, Paris, Mouton.

N'DIAYE-CORRÉARD (G.), SCHMIDT (J.), 1979, *Le français au Sénégal : enquête lexicale*, Univ. de Dakar, Publ. du Dép. de ling., 3 tomes.

ROBERTY (G.), 1954, *Petite flore de l'ouest africain*, ORSTOM/Larose, 441 p.

SCHMIDT (J.), 1984, "Quelques aspects du lexique des textes anciens en français sur l'Afrique noire", *Bull. OFCAN*, n° 4, pp. 91-157.

SCHNELL (R.), 1957, *Plantes alimentaires et vie agricole de l'Afrique noire*, Paris, Larose.

## QUELQUES REMARQUES SUR L'ETUDE DU FRANCAIS D'AFRIQUE<sup>1</sup>

Lors de notre communication à la Ve Biennale de la langue française qui s'était tenue en décembre 1973, nous avons, les premiers, semble-t-il, attiré l'attention sur ce que nous appelions les "sénégalismes", c'est-à-dire les particularités propres au français écrit et parlé au Sénégal.

Depuis cette date, des études importantes axées sur le français d'Afrique ont été menées par des linguistes, des matériaux d'enquête ont été collectés<sup>2</sup>, des enquêtes lexicales<sup>3</sup>, des dictionnaires<sup>4</sup> et des lexiques régionaux<sup>5</sup> ont été rédigés. Pour la plupart, ces travaux ont vu le jour sous l'impulsion de l'A.U.P.E.L.F., qui patronne un *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*, dont la première version (édition scientifique) vient d'être publiée<sup>6</sup>.

On commence donc à mieux connaître le lexique du français d'Afrique. Cependant, les recherches ou les réflexions théoriques concernant certains des problèmes posés par une pareille entreprise ne nous paraissent pas avoir encore abouti de manière satisfaisante. Nous nous proposons donc ici, à la lumière de notre expérience de la description du français au Sénégal et de notre participation au projet IFA, de faire le point sur certaines questions et d'apporter quelques éléments de solution. Notre contribution concernera les points suivants : la norme de référence, la distinction entre faute et particularité, les éléments pertinents pour les particularités de sens, les registres, les emprunts aux langues africaines.

### 1. LA NORME DE RÉFÉRENCE

La notion de particularité linguistique suppose par antonymie l'existence d'un usage général ou majoritaire, dont s'écartent certains groupes d'usagers. C'est ainsi que, dans l'Hexagone, des français régionaux s'opposeraient à un français standard par rapport auquel ressortiraient leurs particularités. En étendant cette conception à l'ensemble de la francophonie, on aurait donc des usagers parlant un français général, dépourvu de toute particularité, et des français régionaux, locaux, dialectaux, truffés de régionalismes (de France), belgicismes, helvétismes, canadianismes, sénégalismes, africanismes.

L'examen des travaux consacrés au français dans certains pays d'Afrique noire et en particulier des introductions aux différents lexiques publiés à ce jour ainsi que des articles étudiant les problèmes posés par ce type de recherches, montre que c'est bien sur cette conception du français qu'ils sont fondés. Il suffit pour s'en convaincre de se reporter à l'introduction du premier fascicule de l'*Inventaire des particularités lexicales du*

*français en Afrique noire*<sup>7</sup>, où l'on relève les termes de "français central", "français standard", "usage central ou standardisé". On relève également, dans d'autres travaux, les expressions "français commun"<sup>8</sup> "français neutre"<sup>9</sup>, "français neutralisé"<sup>10</sup>, ou encore "français normal"<sup>11</sup>, "langue normale"<sup>12</sup>.

Les tentatives de définition de ce français de référence, lorsqu'elles existent, sont toujours extrêmement cursives. On retiendra les éléments suivants : il s'agit d'une langue neutre<sup>13</sup>, la plus largement répandue<sup>14</sup>, géographiquement non marquée<sup>15</sup>, reflétée dans les dictionnaires du français contemporain<sup>16</sup>, mais difficile à délimiter<sup>17</sup>. Certains chercheurs estiment posséder une connaissance intuitive de cette norme<sup>18</sup>, d'autres<sup>19</sup> pensent qu'elle n'est qu'une "abstraction, et ne peut exister qu'en tant que référence par rapport à laquelle se situent et s'identifient les variétés régionales du français", ce qui est un cas exemplaire de définition circulaire.

Notons que parmi les traits cités, le seul qui possède quelque valeur opératoire est le quatrième, à savoir la référence aux dictionnaires, dont nous montrerons plus loin les insuffisances. Quelle a donc été la pratique des chercheurs ? Bien que la plupart prennent grand soin de ne pas identifier, dans leur définition, le français central, ou standard, au français de France, il leur arrive cependant de montrer le bout de l'oreille, comme le fait DUPONCHEL lorsqu'il indique que certains écarts sont "nécessaires au français afin qu'il puisse exprimer une réalité socio-culturelle très différente de celle de l'hexagone"<sup>20</sup>, ou Danielle RACELLE-LATIN, lorsqu'elle constate que la norme du français de France, "fût-ce implicitement, joue dans le repérage des particularités..."<sup>21</sup>.

Quant à nous, constatant cette pratique, nous n'avons pas hésité à identifier le français central à "l'usage largement accepté dans toutes les régions de France", en fait notre propre connaissance du français<sup>22</sup>. Mais nous nous refusons à restreindre la norme choisie au "français de la petite bourgeoisie parisienne", selon les termes d'Annie LE PALEC<sup>23</sup>, car rien ne nous autorise à exclure des usages aussi légitimes que le français dit populaire, ou le français "non conventionnel", par exemple.

En proposant cette définition, nous restions cependant dans le cadre de la conception du français qui oppose un français neutre à un français teinté de particularités. Après avoir démontré les insuffisances des définitions proposées jusqu'ici, nous voudrions suggérer une autre vision synchronique du français à travers le monde, qui légitimerait, bien que seulement a posteriori, notre pratique.

Soulignons d'abord l'ambiguïté de l'expression "français neutre". S'agit-il de la neutralité de registre ? Dans ce cas, on devrait renoncer à étudier en Afrique les registres non neutres, argots, langue familière,

populaire, etc. S'il s'agit par contre "d'un fonds commun dont peuvent disposer tous les francophones et dont l'utilisation ne permet pas de localiser celui qui l'emploie"<sup>24</sup>, quelle est la norme et quelles sont les particularités lorsqu'on se trouve en face de désignations d'une même réalité dont aucune n'est connue et usitée dans tout le monde francophone ? C'est le cas, par exemple, de nombreux termes de cuisine : *ragoût* en France, *sauce* au Sénégal désignent une même sorte de préparation culinaire, cependant *sauce* est inusité en France en ce sens et *ragoût* inusité au Sénégal. Quels critères pourraient nous autoriser à attribuer *ragoût* au français de référence et de considérer *sauce* comme une particularité, si ce n'est des critères historiques, qui nous ramènent au français de France ?

Le deuxième critère relevé pour le français central est celui de l'extension. Si l'on entend par là l'usage constaté chez le plus grand nombre d'individus, peut-il s'agir d'autre chose que d'un usage essentiellement français puisque c'est la France qui accueille la communauté francophone la plus nombreuse ? S'il s'agit par contre de prendre pour norme le type de français qui compte des usagers sur le plus grand nombre de territoires francophones, on risque de ne rencontrer que le français des élites cultivées, dont le modèle sera très vraisemblablement encore emprunté à la France.

Quant au critère de la non-localisation géographique, nous avons vu qu'il n'est pas respecté dans la pratique par les chercheurs. Les considérations qui précèdent montrent qu'il serait, en tout état de cause, inopérant.

Faute de mieux, la majorité des chercheurs se contente d'inventorier les mots, ou expressions, ou sens, qui ne figurent pas dans les dictionnaires de la langue contemporaine. Peut-on se satisfaire de cette référence ? Il faudrait pour cela que les dictionnaires soient un fidèle reflet du français standard, s'il existe bien une telle réalité. Or nous sommes loin de compte et nous voudrions souligner ici trois défauts qui doivent inspirer aux chercheurs la plus grande circonspection dans l'utilisation de ces ouvrages.

Tout d'abord, leur visée implique un certain décalage par rapport à la réalité linguistique. Ils réservent un accueil généralement prudent aux néologismes ; leur attitude puriste, pour ne pas dire pudibonde, les conduit bien souvent à exclure toute la gamme des termes vulgaires, bien installée pourtant dans la langue ; par exemple, même dans la dernière édition du Petit Robert, *démerde* ne fait pas l'objet d'une entrée spécifique<sup>25</sup>.

D'autre part, malgré leur ambition, les dictionnaires n'échappent pas aux lacunes. Ainsi *beloteur*<sup>26</sup> ne figure-t-il que dans le Supplément au Grand Robert, tandis que *phallocrate* est omis par le tout récent G.L.L.F. ; *abribus* n'apparaît que dans Lexis et le dictionnaire de P. GILBERT<sup>27</sup> ; *tendelet* est inconnu du Petit Robert et du D.M.C. ; on peut citer encore, dans le

domaine de l'automobile et de la circulation routière, **contrebraquer**, **contrebraquage**, **déport**, **incarcération**, **désincarcération**, **manufacturier**, etc., qui ne sont relevés par aucun de ces ouvrages. Le D.M.C. met fin à trente ans d'oubli en intégrant **auto-tamponnante**, mais **taxi-camionnette**, qui nous aurait été fort utile pour définir ce que l'on appelle au Sénégal **taxi-bagages**, ne figure encore que dans les ... Bottin. **Lumineux**, qui désigne de manière usuelle le dispositif lumineux fixé sur le toit des taxis et dont l'équivalent au Sénégal est **lampion**, est absent de tous les dictionnaires. Des mots ou acceptions fréquents comme **télexer** ou **disquaire** "personne qui alimente en disques une soirée", sont oubliés.

Ajoutons que les lacunes sont particulièrement criantes en ce qui concerne les termes relatifs aux activités sportives<sup>28</sup> et aux jeux. Ainsi, **arrêt de jeu** et **jouer les arrêts de jeu**, qui sont usuels pour le football et le rugby, par exemple, et de surcroît fréquents dans les reportages radiodiffusés ou télévisés, sont omis par tous les dictionnaires actuels ; il en va de même pour **carton jaune**, **carton rouge**, **centre-tir**, **libéro**, etc.<sup>29</sup> Pour un sport qui connaît à l'heure actuelle une aussi grande popularité que le tennis, on s'étonne de ne voir enregistrés nulle part **faire un bois**, **jouer avec un panier**, **balle de set**, **balle de match**, **tie-break**. On cherche vainement une entrée pour **bras roulé** (basket), **fausse pelle** (aviron) **évoluer en positif**, **en négatif** (voltige aérienne), etc. Dans le domaine de la danse, **saut-de-basque** qui est vraisemblablement fixé depuis des siècles, est toujours absent.

Les lexicographes pourront objecter qu'il s'agit de mots spécialisés ou rares. N'oublions pas, cependant, que c'est précisément pour ces mots difficiles que l'utilisateur a besoin du dictionnaire, et non pour les mots fréquents, qui lui sont bien connus. Ne faudrait-il pas mieux distinguer entre le dictionnaire simple répertoire des mots d'une langue et le dictionnaire qui s'assignerait pour objectif de répondre véritablement aux besoins des usagers ?

Enfin, les dictionnaires sont conçus pour un public qui a déjà une bonne connaissance d'une grande partie du lexique de la langue et dont l'univers culturel est le même que celui du lexicographe ; ils peuvent donc induire en erreur les francophones en devenant

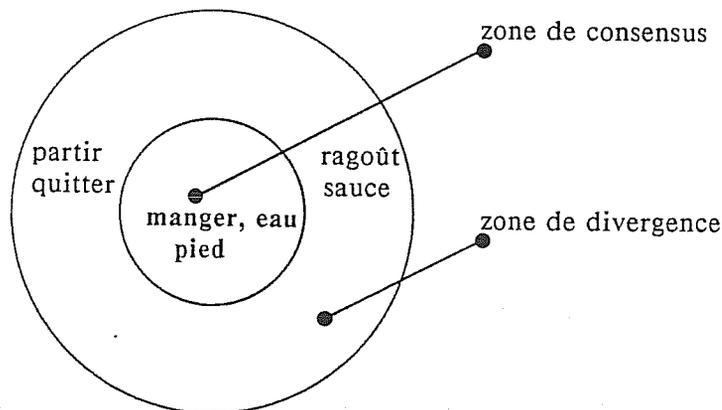
a) par des définitions inexactes, incomplètes, vieilles, ou mal formulées<sup>30</sup>. Ces défauts, plus fréquents qu'on ne le croirait de prime abord, semblent affecter tous les dictionnaires. Le Petit Larousse (1977) donne par exemple pour **couturier/ère** : "Personne qui confectionne des vêtements féminins d'après des modèles ou qui crée elle-même ses modèles". Or, sur le plan sémantique, **couturier** n'est pas l'équivalent masculin de **couturière**, comme c'est le cas pour **teinturier/teinturière**. A **mélomane**, on lit dans le Petit Robert (1980) "personne qui aime la musique avec passion", ce qui est certainement insuffisant : ce substantif s'applique-t-il en France,

comme c'est le cas au Sénégal, à un amateur passionné de musique afro-cubaine ? Pour **chipie**, le Petit Robert maintient un usage vieilli avec cette définition : "femme acariâtre et difficile à vivre" et, pour fille à marier, la définition "jeune fille que les parents cherchent à marier" est tout simplement fausse<sup>31</sup>

b) par leur désaccord quasi constant sur les registres de langue, point sur lequel nous reviendrons ci-dessous.

c) par l'extension qu'autorisent certains exemples. Ainsi, pour **actionner**, le Petit Robert indique : "fig. fam. Je vais **actionner** tout de suite le ministre (Aymé)". Dans Lexis, à l'article **nécessiter**, nous lisons : "rendre nécessaire : Il y avait des moments où éviter une querelle **nécessitait** pour lui des trésors de diplomatie. (Mallet-Joris) [synon. exiger, réclamer".] Cet exemple ne favorise-t-il pas cet emploi relevé au Sénégal dans la bouche d'un étudiant : "Le langage **nécessite** l'ouïe." ?

Dans l'impossibilité de "mettre la main" sur le français standard, le chercheur pourrait se trouver démuné. Mais en fait, le problème de la norme de référence est un faux problème et nous pensons que les différentes variétés du français à travers le monde peuvent être décrites différentiellement sans qu'il soit nécessaire de recourir à un concept de français central : il suffit de comparer ces variétés les unes aux autres. En effet, pour nous en tenir ici au seul lexique, celui-ci comporte ce que nous pourrions appeler une zone de consensus où se trouvent des lexies usitées dans la totalité du monde francophone, vraisemblablement des mots comme **manger, boire, dormir, eau, pied, papier, etc.**, et la plus grande partie du vocabulaire abstrait, en dehors de cette zone de "français commun", se situent toutes les autres lexies, sur lesquelles il n'y a pas un accord général de tous les locuteurs francophones, c'est-à-dire aussi bien **ragoût, de France, que sauce, du Sénégal, partir et quitter, sortir (du travail) et descendre, etc...**



Il est donc parfaitement légitime de relever, comme l'ont fait jusqu'à présent tous les chercheurs, les différences entre le lexique du français de France et le lexique du français des différents pays d'Afrique : on

contribue ainsi à la description de la zone de divergence. Mais, pour que cette description soit exhaustive, il faut comparer toutes les variétés du français entre elles, ce qui fera d'ailleurs apparaître, à l'intérieur de la zone de divergence, des zones de consensus partiel, comme le montre, par exemple, la comparaison des variétés africaines entre elles.

Cette conception du français, et de la recherche sur les français, qui ne privilégie aucune variété particulière, même pas celle qui aurait droit, historiquement, à une certaine prééminence, peut déboucher sur un "français standard" si, pour assurer l'intercompréhension généralisée, quelque "comité de la langue française" décide un jour de privilégier telle ou telle lexie de la zone de divergence par rapport aux autres lexies synonymes. Mais, pour les besoins de la recherche actuelle, elle nous semble capable de fonder la méthode scientifique la plus sûre : le français largement pratiqué en France par les couches cultivées de la population, qui nous a servi de référence, doit être vu simplement comme une variété parmi d'autres.

## 2. PARTICULARITÉ ET FAUTE

Avant de définir des critères permettant de distinguer aussi nettement que possible entre particularité et faute, il faut au préalable bien cerner l'objet de la description. Dans le cas du Sénégal, par exemple, que peut-on considérer comme du français ? Et tout d'abord, quels locuteurs peut-on considérer comme francophones ?

La communauté francophone au Sénégal est assez diversifiée puisque si le français y est parlé principalement par les Sénégalais et les Français, on constate qu'il l'est également par des minorités importantes de Sénégalais d'adoption, à savoir des créoles originaires des îles du Cap-Vert et des "Libano-syriens", sans compter les Guinéens, les Mauritaniens et les locuteurs originaires de divers autres pays d'Afrique. Nous ne disposons à l'heure actuelle, d'aucune donnée ni linguistique, ni numérique, ni sociolinguistique concernant le français de ces minorités<sup>32</sup>. Il est permis de penser toutefois que, sur le plan lexical, leurs usages sont très proches de celui des Sénégalais d'origine. En l'état actuel de notre information, il est impossible d'aller au-delà de cette approximation et le français qui est décrit dans notre enquête lexicale est celui qu'écrivent et parlent les membres des deux communautés francophones principales.

L'étude du français écrit ou parlé par les Français ne présente pas de difficulté particulière. Mais il n'en va pas de même pour la délimitation du français de la communauté sénégalaise. En effet, doit-on tenir compte de tout énoncé qui ne peut pas être attribué dans sa totalité et sans équivoque à l'une des langues africaines parlées au Sénégal ? Ceci amènerait à inclure dans la description ce que l'on appelle ici ou là "français tiraillier" ou "tiraillou" et, à la limite, tout énoncé par lequel un Sénégalais tente de

transmettre un message linguistique à un destinataire avec qui il ne peut pas communiquer dans une langue africaine ou une langue non-africaine autre que le français. Doit-on tenir compte de tous les énoncés émis par des sujets se trouvant en situation d'apprentissage, les écoliers par exemple ? Comment traiter le discours mixte ?

Ce dernier ne pose de problème que lorsque la mixité est purement lexicale ; en effet, comme nous le verrons plus loin, nous disposons de critères simples pour décider de l'appartenance d'un syntagme à telle ou telle langue<sup>33</sup>. Quant à la question de la mixité lexicale, elle se confond avec celle de la discrimination entre citation et emprunt, que nous traiterons dans les paragraphes consacrés aux emprunts.

Dans le continuum qui va de ce qui n'est plus imputable à une langue africaine à un français totalement compréhensible à un locuteur de France<sup>34</sup>, nous proposons de délimiter une zone supérieure et une zone moyenne et de tracer une limite inférieure.

Dans une intéressante communication<sup>35</sup> reprise dans le Bulletin, n° 2 de janvier 1980 de l'A.E.L.I.A., Annie LE PALEC avance qu'il y aura sans doute très peu de particularités parmi les couches sociales élevées, qui maîtrisent le mieux la langue française. Mais ce point de vue ne correspond pas à la réalité sénégalaise ; en effet, il est à noter tout d'abord que la parfaite aisance en français est loin d'être l'apanage exclusif des diplômés de l'Université et que nombreux sont les Sénégalais qui n'ont jamais séjourné en France et exercent des professions modestes mais s'expriment néanmoins dans une langue tout à fait remarquable, sans avoir bénéficié d'une scolarité prolongée. D'autre part, des particularités ont bien été relevées chez ces sujets, qui peuvent servir de groupe-témoin pour distinguer entre particularité et faute : lorsque [səkrætɛr], [dəkɾɛ] ou hier nuit sont préférées par un sujet dont la grammaire peut prêter à la critique, on peut hésiter entre écart phonétique ou lexical et faute, mais lorsqu'ils sont réalisés habituellement par plusieurs professeurs de faculté, par exemple, il ne peut y avoir aucun doute.

Dans la zone moyenne, on peut situer le français du sujet apprenant typique du second cycle du secondaire (à l'exclusion des niveaux inférieurs), qui véhicule à la fois des particularités et des fautes. La discrimination peut se faire ici en ayant recours à de multiples informateurs : il y a peu de chances pour qu'une faute rencontre un consensus ; si tel était le cas, on se trouverait en présence d'une particularité.

Il reste à tracer la limite inférieure entre ce qui est du français et ce qui ne l'est plus, sans aller jusqu'à l'énoncé authentique en langue africaine. Nous rejetons le critère non décisif de l'inter-compréhension estimant que l'on a affaire à du français non seulement tant que la syntaxe propre

au français est respectée mais également tant que les modalités sont toutes présentes de manière permanente et stable. En d'autres termes, un énoncé comme **moi partir France après l'hivernage**, n'est pas considéré comme français, bien qu'il soit parfaitement compréhensible et que l'ordre des mots du français soit respecté.

Il reste un résidu de mots et expressions comme **gagner petit "avoir un enfant"**, **réputation "bromure de potassium"**, qui ne sont pas imputables aux langues africaines et qui ne sont pas non plus usités chez les locuteurs dont le français répond positivement au critère grammatical, sinon dans une intention de dérision. Nous estimons qu'il s'agit là non pas de mots français mais d'éléments d'un sabir utilisé comme pis-aller par certains locuteurs dans un nombre limité de situations, qui ne sert pas de support à la pensée et qui ne permet pas une communication universelle, c'est-à-dire susceptible de contenir la totalité de l'expérience humaine.

A l'intérieur du français ainsi circonscrit, nous avons noté que des fautes se mêlent néanmoins aux particularités. Nous n'évoquerons que très rapidement le cas des fautes sémantiques. Il est clair qu'une "faute" sémantique que tout le monde commet cesse d'être une faute. On pensera, pour le français de France, à **se baser sur**, **réaliser**, et à certains emplois de **contrôler**. Le critère de la fréquence est donc celui que nous retenons.<sup>36</sup>

Ce même critère s'applique dans le cas de lexies qui peuvent être enregistrées par certains dictionnaires. Ainsi, Jacques CELLARD<sup>37</sup> considère qu'**enceinter** ne saurait être considéré comme une particularité d'Afrique puisqu'il figure dans le T.L.F. Mais le chroniqueur, après avoir rédigé son article, oserait-il annoncer à ses amis "je suis heureux, je vais être grand-père. Mon fils a enceinté ma bru" ? Et quel Français oserait le faire ? Ne voyons donc ici qu'un exemple des méfaits du recours aux dictionnaires.

Par ailleurs, pour des créations qui sont également usitées en France et au Sénégal, comme **suivi**,<sup>38</sup> **friqué**<sup>39</sup>, **footballistique**<sup>40</sup>, c'est encore le paramètre de la fréquence qui peut nous guider. Dans le cas d'une fréquence comparable dans les deux zones, il ne faut pas négliger l'hypothèse d'une création simultanée manifestant, comme nous l'avons déjà suggéré ailleurs, un phénomène de convergence.

Sur les plans phonique et phonético-sémantique, la distinction entre faute et particularité se révèle plus délicate à établir. Comment distinguer le cas de la réalisation fautive [ɛstititœr] pour **instituteur**, que nous avons rejetée, de celui de [pilyle] pour **pulluler**, que nous avons retenu dans notre inventaire ? Dans le premier exemple, la réalisation fautive avec [i], renforcée d'ailleurs par le fait qu'elle correspond en wolof, en poular et en sérère à l'emprunt au français, peut être relevée occasionnellement même chez des locuteurs ayant une bonne maîtrise du français, par influence des

langues locales, où /i/, qui ne s'oppose pas à un phonème /y/, connaît de grandes latitudes de réalisation ; il peut tout aussi bien arriver que l'on enregistre la réalisation [ĩ stytytœ r] et, par haplogogie [ĩ stytytœ r], mais les graphies \**insttituteur* et \**instututeur* seraient très vraisemblablement rejetées par la majorité des locuteurs sachant lire. Dans le cas de *piluler*, au contraire, la faute ou l'incertitude sur les voyelles *i* et *y* est fixée par l'attraction de *pilule*, comme l'attestent les graphies avec un seul *l*. Il s'agit donc là d'une particularité phonético-sémantique qui relève bien de notre enquête.

L'examen de ces deux exemples<sup>41</sup> montre, croyons-nous, que, lorsque des particularités phoniques sont fluctuantes et s'expliquent entièrement par le substrat, sans qu'on puisse identifier de facteur de fixation, elles ne doivent pas être retenues ; elles peuvent être décrites à l'aide de règles générales du niveau phonético-phonologique et par conséquent ne relèvent pas du lexique, qui est le domaine du particulier. Par contre, nous pouvons retenir comme écarts des particularités phoniques

a) qui ne s'expliquent pas entièrement par les substrats et ne peuvent pas être couvertes par des règles générales phonético-phonologiques : [trāsizjɔ̃], fréquemment relevé chez des locuteurs de la zone supérieure, doit sûrement plus à *circoncision*, *décision*, etc. ou même à *transcendance*, *transférer*, etc. qu'au wolof ou au poular et peut-être encore à l'influence néfaste de la règle (fausse) enseignée dans les écoles, selon laquelle *s* se prononce [s] après consonne.

b) qui présentent une certaine stabilité et s'expliquent par un facteur de fixation identifiable, comme dans le cas de *pil(l)uler*<sup>42</sup> ou encore de *syndicat*<sup>43</sup>.

### 3. LES ÉLÉMENTS PERTINENTS POUR LES PARTICULARITÉS DE SENS

Dans le titre des ouvrages consacrés au français d'Afrique qui nous intéressent ici revient souvent l'expression "particularités lexicales"<sup>44</sup>. C'est le cas en particulier de l'inventaire patronné par l'A.U.P.E.L.F.<sup>45</sup>. Remarquons au passage que les particularités inventoriées concernent en réalité tout ce qui figure habituellement dans les dictionnaires : graphie, prononciation, catégorisation grammaticale, genre, formation du pluriel, sens, construction, locutions. Il serait donc plus exact de parler de "particularités lexicographiques".

Pour chacun de ces éléments de l'article du dictionnaire, le chercheur doit résoudre des difficultés particulières, qu'il s'agisse de la multiplicité des graphies ou de la limite exacte entre ce qui appartient à la grammaire et ce qui doit entrer dans le dictionnaire. Cependant, c'est sans doute la définition qui pose les problèmes les plus délicats. Par exemple, faut-il s'en tenir, pour les vocables qui figurent déjà dans les dictionnaires d'usage courant, à une définition purement différentielle, ou doit-on donner une

définition complète ? Il semble bien que l'une des principales questions qui divisent les chercheurs soit celle de la profondeur du rapport entre les mots et les choses. Certes, le signifié des unités lexicales, comme celui de toutes les unités significatives, ressort des rapports entre les signifiés de toutes les unités lexicales de la langue. Mais en fait, ce n'est pas le rôle du dictionnaire de présenter l'analyse des signifiés, car il doit surtout permettre à l'utilisateur de nommer ou de reconnaître les objets à l'aide de la définition fournie : les définitions des mots désignant des objets ne diffèrent donc pas de la définition des objets eux-mêmes<sup>46</sup>. Certaines différences entre les variétés du français tiennent ainsi à des différences entre les choses, ces différences pouvant porter sur la forme, la composition, la fonction des objets, ou sur toute autre caractéristique perceptible par les sens.

La question est donc de savoir où se place la limite entre les classes d'objets (qui se confond avec la limite entre les désignations), c'est-à-dire ce qu'il faut changer dans les objets d'une certaine classe pour qu'ils relèvent d'une autre désignation.

Ainsi, le Petit Robert (1978) donne pour *marinière* la définition suivante : "blouse sans ouverture sur le devant et qui descend un peu plus bas que la taille sans la serrer", le sens de *blouse* à retenir ici étant celui de "chemisier de femme, large du bas, porté vague ou serré dans une ceinture". Mais, en réalité, pour un locuteur français, la définition est incomplète, car la *marinière* est un vêtement qui peut être sans manches, mais qui couvre les épaules et dont le décolleté est discret. Or, au Sénégal, *marinière* désigne aussi un vêtement profondément décolleté et retenu par de simples épauettes ; pour un locuteur français, il s'agit d'une classe d'objets différents de ce qu'il appelle *marinière*, et par conséquent ce mot appartient à la zone de divergence du lexique français. Notons que la fonction de ces deux types de vêtements est la même : couvrir tout ou partie du haut du corps féminin et que c'est la différence de forme qui est déterminante.

De même, au Sénégal, *nougat* désigne une confiserie brune et dure faite de cacahuètes et de sucre caramélisé, qu'un locuteur français qui connaît bien le *nougat* de Montélimar, par exemple, n'identifie pas spontanément comme du *nougat* ; il pourrait, si celui-ci lui était connu, employer le terme de *nougatine*, qui s'applique, en France, à une confiserie d'aspect semblable, quoique faite d'amandes, ou de noix, ou de noisettes, et non d'arachides, mais en fait, il s'agit pour lui d'un objet différent de ce qu'il a l'habitude d'appeler *nougat*, et ce mot doit donc être exclu de la zone de consensus. L'aspect et la composition de l'objet jouent ici un rôle déterminant, la fonction de friandise restant la même.

Ces deux exemples montrent bien, semble-t-il, que l'on ne saurait privilégier la fonction par rapport à la forme, comme le propose s. FALK<sup>47</sup>. Sans souscrire entièrement à l'affirmation de NIDA selon laquelle, dans la classification des objets, on découvre généralement que les traits formels ont priorité sur les traits fonctionnels<sup>48</sup>, nous pensons qu'un mot ne peut être inclus dans la zone de consensus que si tous les locuteurs sont d'accord pour appliquer cette désignation à ce que tous conçoivent comme un même objet.

#### 4. LES REGISTRES

Dans la description du français d'Afrique, le problème des registres se présente sous deux aspects : d'une part celui d'une opération interne au français d'Afrique lui-même et qui consiste à déterminer le registre des créations, d'autre part, une opération qui met en jeu à la fois le français de France et le français d'Afrique et qui consiste à identifier des différences de registre entre ces deux variétés.

On parle souvent, à propos des français d'Afrique, de "confusion des registres"<sup>49</sup> ce qui donne à entendre qu'il n'y a pas, en fait, de distinction de registres dans ces variétés. Il y a certes des locuteurs, en particulier ceux qui n'ont pas terminé leur apprentissage, qui ne possèdent pas une gamme de registres, mais, tout au moins au Sénégal, notre enquête nous a permis de rencontrer nombre de locuteurs qui, dans leur propre usage, estiment pouvoir distinguer un mot familier d'un mot réservé au style soutenu, par exemple. Il est donc faux de parler d'une confusion des registres généralisée, mais on a dans certains cas, pour certains mots communs, des différences de registre avec d'autres variétés du français. Et c'est peut-être plutôt à propos du français parlé actuellement en France que l'on pourrait invoquer la notion de confusion, ou de neutralisation des oppositions de registre pour des unités comme *bouffe*, *prof*, *être au parfum* ou *ras le bol*, etc., sous l'effet de facteurs divers : interpénétration des classes sociales, idéologie soixante-huitarde, libéralisation des mœurs, modes, snobisme, utilisation de la langue parlée ou populaire dans des oeuvres littéraires ; vogue des ouvrages biographiques ou romanesques rédigés à partir d'enregistrements sonores<sup>50</sup>, de confidences<sup>51</sup>, etc.

La notion de registre est fondée sur la conscience qu'ont certains locuteurs (et en particulier les lexicographes !) que certains mots jurent ensemble, ou que certains mots sont incongrus dans certaines situations. C'est ce que le locuteur signale lorsqu'il s'excuse d'employer tel mot ou telle expression ("si je puis me permettre", "passez-moi l'expression"), et ce que l'auditeur comprend lorsqu'il a le sentiment d'une discordance voulue par l'émetteur, pour donner, par exemple, plus de force à tel ou tel élément du discours. Ces effets, dont nous avons tous fait l'expérience, prouvent bien qu'il y a, au moins entre certains locuteurs, un accord sur les oppositions

de registre, qui correspond à une norme sociale plutôt que lexicale. Mais cette norme sociale est très difficile à déterminer et les dictionnaires en fournissent un bon exemple, car ils sont rarement en concordance, comme le signalait déjà Pierre GILBERT en 1969<sup>52</sup>.

Plus de dix ans plus tard, la situation n'a guère changé. Ainsi **tripa-touiller** est-il vulgaire pour le Petit Robert, mais familier pour Lexis, le G.L.L.F. et le D.F.C. ; **chochette** est populaire pour Lexis et le D.F.C., mais familier et péjoratif pour le Petit Robert ; **se démerder** n'a pas de marque de registre dans Lexis, mais est considéré comme vulgaire par le Petit Robert et populaire par le D.F.C. ; **bayer sur quelqu'un**, c'est-à-dire le calomnier, est littéraire pour le Petit Robert, figuré et familier pour le G.L.L.F., sans marque dans Lexis et le D.F.C. ; enfin **chiasse**, non répertorié dans le Petit Larousse, est populaire pour le D.F.C., mais vulgaire pour le Petit Robert ! Ce désaccord des dictionnaires en matière de registres reflète en réalité le désaccord des usagers eux-mêmes, et d'ailleurs s'entend-on sur la définition des marques "populaire", "vulgaire" ("trivial"), "familier", "littéraire", "argotique", auxquelles il faut maintenant ajouter "non-conventionnel"<sup>53</sup>.

En l'absence d'un consensus général, reconnaissons que le chercheur, comme le lexicographe, tend à juger des registres du point de vue de la langue neutre, incolore, bienséante, aseptisée qui est bien souvent la sienne, pour ce qui est du français de France, et ne peut que s'en remettre au sentiment des locuteurs pour ce qui est du français d'Afrique, et par conséquent admettre que ceux-ci puissent être en désaccord. Malgré les difficultés, au Sénégal, des certitudes peuvent être dégagées, par exemple pour **démerder**<sup>54</sup> et **boniches**, qui sont neutres alors qu'ils sont familiers en France, ou pour l'appartenance à tel ou tel registre ou à l'argot de certaines créations ou emprunts comme **tapalé**, familier "tapeur, pique-assiette", être **ballon**, populaire "être enceinte", **bien bon**, familier "d'abondance", **carrelé**, soutenu "à carreaux".

En ce qui concerne l'argot, il serait inexact de l'assimiler à un registre, car il s'agit plus exactement d'un jargon, dans lequel les seuls faits remarquables sont des faits lexicaux, la syntaxe et les modalités étant identiques à celles de tel ou tel registre.

Au Sénégal, nous avons pu obtenir des données essentiellement sur deux sortes d'argots : l'argot scolaire et étudiantin d'une part, l'argot des truands d'autre part. Le premier ne nous a posé aucun problème particulier. Pour le second, il nous a été impossible, pour des raisons évidentes, de procéder à l'observation directe de la langue parlée et nos sources ont été essentiellement des textes écrits en français neutre ou familier (articles de journaux, bandes dessinées, etc.) ainsi que des dialogues de films. Beaucoup de vocables ainsi relevés : **crayiss** "fou", **gainz** "vin rouge", **gayine**

"mec", etc., sont des emprunts à l'anglais, ce qui s'explique aisément si l'on sait que le "milieu" sénégalais est largement pénétré par des Africains anglophones. D'ailleurs, le chroniqueur cinématographique du quotidien sénégalais *Le Soleil* écrivait le 13 février 1975, à propos du film *Backs* de Momar Thiam, qui a été l'une de nos sources : "Et nul ne songera à contester la véracité du propos et l'authenticité du langage (...), jargon réel du "maquis"<sup>55</sup> relevant d'une sorte de "frangloff".<sup>56</sup> Or, si nous avons relevé ces vocables argotiques dans des énoncés par ailleurs authentiquement français, nous avons également acquis la certitude qu'ils sont aussi, et peut-être plus souvent encore, employés dans des énoncés par ailleurs authentiquement wolof et peut-être même dans d'autres langues africaines. Nous aurions donc affaire ici à un jargon extrêmement particulier, que nous pourrions qualifier de "translinguistique" et qui mérite certainement une étude spéciale.

## 5. LES EMPRUNTS AUX LANGUES AFRICAINES

Comme nous l'avons déjà indiqué dans l'introduction à *l'Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*<sup>57</sup>, ces emprunts posent un problème difficile et important, difficile parce que la frontière entre la citation et l'emprunt est malaisée à tracer, et important parce que, selon les critères adoptés, la masse lexicale à intégrer dans un futur dictionnaire du français d'Afrique peut varier dans des proportions considérables. Mais il faut tout d'abord éviter de confondre un dictionnaire ou un lexique des particularités du français d'Afrique avec un glossaire des mots des langues africaines qu'il est indispensable de connaître pour lire avec profit tous les écrits des Africains ou tous les textes qui concernent l'Afrique. Il nous semble que les auteurs du *Lexique du français du Sénégal*<sup>58</sup> ne se sont pas entièrement gardés de cette erreur lorsqu'ils ont admis dans leur nomenclature des unités comme **cani-toubab** "poivron", **gop** "sorte de houe", **mbar** "abri sommaire", **mbotaye** "association", et surtout **ndakarou** "Dakar"<sup>59</sup> et **ndar** "Saint-Louis"<sup>60</sup>, dont la présence est véritablement stupéfiante.

Il ne faut pas perdre de vue que, lorsqu'un locuteur wolophone s'adresse en français à un autre wolophone, il peut puiser à volonté dans le stock des unités lexicales de la langue africaine qui leur est commune sans mettre en péril l'intercompréhension. Il s'ensuit que la fréquence dans les énoncés français d'un mot issu d'une langue africaine ne constitue pas un critère suffisant pour trancher entre emprunt et citation, mais tout au plus un indice susceptible d'amener le chercheur à en étudier les raisons d'être.

Un cas particulièrement significatif est celui des unités à fonction phatique. Les auteurs du *Lexique* susmentionné ont retenu, par exemple, deux emprunts au wolof, **mane**, qu'ils ne traduisent pas, mais qui équivaut à "tiens", "dis donc", et **salamalekum**, qui est une salutation. Nous estimons que ces entrées sont abusives. En effet, ces mots appartiennent à un

domaine marginal qui se situe sur les franges du linguistique et qui est en grande partie régi par des automatismes profonds ou des tics acquis dans la langue maternelle et dont il est très difficile de se débarrasser. On pourrait objecter que l'on peut relever ces expressions dans la bouche de locuteurs non-wolophones, mais nous avons constaté qu'il s'agit alors non pas d'un emprunt linguistique mais d'une imitation délibérée de ces tics ou automatismes, pour se mettre de plain-pied avec le locuteur, faire "intégré", pour ainsi dire, ou tout simplement dans une intention plaisante.

Il en va de même pour les interjections que les auteurs du même *Lexique* ont jugé bon de faire figurer dans leur nomenclature (sans retenir toutes celles qui sont utilisées : [oxo:], par exemple, manque). Les interjections peuvent être, et sont la plupart du temps, l'expression spontanée de vives réactions que l'émetteur n'a pas la présence d'esprit de verbaliser, ou peuvent manifester un refus de verbaliser une réaction, pour éviter de se compromettre, se donner le temps de la réflexion, ou faute de pouvoir analyser avec précision son propre état d'âme. Si elles appartiennent bien à la langue, ce qui n'est pas certain, elles font elles aussi partie d'un domaine marginal, plus faiblement lexicalisé que d'autres, qui possède certaines caractéristiques phoniques propres, où ne règne pas exclusivement le discontinu<sup>61</sup>, où le locuteur a la plus grande liberté pour motiver ses productions et où il se passe généralement de syntaxe et de modalités. Plutôt que d'une partie du système linguistique, peut-être s'agit-il d'un autre système de communication sociale, vocal, relativement codifié, mais qui ne relève pas vraiment de la double articulation<sup>62</sup>.

Tout ceci pourrait suffire à justifier l'exclusion des interjections empruntées d'un inventaire du français d'Afrique. Mais il faut encore ajouter que le locuteur qui est en train de s'exprimer dans une langue seconde, sous l'effet d'une vive émotion, recourt spontanément aux interjections en usage dans la communauté qui parle sa langue première : on constate par exemple qu'un Français qui tient une conversation en anglais, si soudain il se coupe le doigt, laisse échapper *zut !* ou *merde !* plutôt que *heavens !* ou *gosh !* Il s'agit bien d'intrusions involontaires d'un autre système dans le discours et non pas d'emprunts.

Le critère de l'intégration phonétique et phonologique, qui est parfois évoqué pour les emprunts, est souvent inopérant et peut même entrer en contradiction avec le critère important de l'intégration morphologique ; en effet, pour le locuteur qui emprunte à sa propre langue, les mots empruntés ne présentent aucune difficulté phonétique ni phonologique. Par conséquent, on pourra assister non pas à l'adaptation phonétique du vocable emprunté, mais à l'emprunt d'un phonème ou d'une articulation, comme c'est le cas au Sénégal pour *khessal*<sup>63</sup> réalisé [xesal] au Sénégal. On notera cependant que, en ce qui concerne la longueur vocalique, l'adaptation au système du français est généralement réalisée et que les voyelles longues

sont la plupart du temps réalisées brèves. Ce phénomène est dû, pour une part, au fait que, dans l'énoncé, les voyelles phonologiquement longues du wolof sont réalisées demi-longues et que, d'autre part, dans le cas précis de [xe:sal], il n'existe pas de paire minimale opposant une voyelle brève à la voyelle longue, l'ambiguïté étant de toute façon levée par le contexte si une telle paire existait. La réalisation vocalique brève dans un mot emprunté qui comporte dans la langue d'origine une voyelle longue n'affecte en aucun cas l'intercompréhension entre le Français par exemple et un Sénégalais. **khessal**, malgré la contrainte exercée par l'emprunt du phonème /x/ répond positivement au critère de l'intégration morphologique puisque les dérivés se **khessaliser**, **khessalisant**, **khessalisé** ont été relevés et sont assez largement répandus.

Dans le cas des ethnonymes, l'équipe du projet IFA a décidé de ne pas les inclure dans le corps de son inventaire, mais d'en dresser la liste à part, leur donnant ainsi un caractère de marginalité. Nous voudrions cependant attirer l'attention sur un cas que nous avons observé au Sénégal, et qui n'est vraisemblablement pas unique, celui dans lequel le nom français d'une ethnie est distinct de celui que se donnent les membres de cette ethnie dans leur langue, sans avoir été emprunté à une langue voisine. Ainsi, on appelle en français (et aussi en portugais) **Balantes** les membres d'une ethnie de Casamance qui se dénomment eux-mêmes **b ə ʒ a :**, par adaptation du mot de leur langue qui signifie "des hommes". On peut facilement imaginer quelle méprise a pu être à l'origine de cette création, mais l'on doit reconnaître que, en tout état de cause, **Balante**, comme nom d'ethnie, ne saurait être qu'un mot français (ou portugais). Il est peut-être dommage que l'Inventaire IFA se prive de mettre en lumière un fait semblable.

Cet exemple invite à quelques remarques sur un dernier problème qui concerne les emprunts aux langues africaines, celui des étymons, surtout afin d'en illustrer la complexité.

Au Sénégal, le substantif **sanglée**<sup>64</sup> est ressenti par les locuteurs comme un mot bien français, car il n'a de ressemblance avec aucun des mots qui désignent cette préparation culinaire dans les langues sénégalaises, comme le soulignent PRUNEAU DE POMMEGORGE<sup>65</sup> et l'abbé BOILAT<sup>66</sup>, par exemple. MAUNY<sup>67</sup> propose comme étymon le wolof **sankal**, en réalité **sangal**, qui désigne la matière première de cette bouillie. On ne s'explique la voyelle finale du mot français que si l'on sait qu'en poular le résidu du tamisage du mil pilé, qui consiste en grossiers fragments de grains de mil et qui sert à préparer la sanglée, s'appelle **ce η ele**. On a donc ici une double origine : emprunt au poular avec réminiscence du mot wolof, le complexe obtenu prenant un sens distinct de celui de ses deux étymons.

Un cas tout différent est celui de **radiglace** retenu dans la nomenclature du *Lexique* de BLONDE, DUMONT, GONTIER et donné comme venant du wolof. Il se peut certes que ce vocable soit commun au wolof et au français du Sénégal, bien qu'il soit imprudent d'imputer sa création au wolof, puisqu'il s'agit à l'origine d'un nom de marque forgé dans les années 50 par un commerçant libanais du nom de RAD<sup>68</sup> pour désigner un de ses produits et le distinguer d'une marchandise concurrente, l'O.K. Icecream. Le second terme étant un mot français, il ne fait guère de doute que c'est en français que le plurilingue qu'était très certainement Monsieur RAD a créé le vocable.

Le même *Lexique* n'a pas retenu **gnac** "Togolais, Béninois originaire d'un pays du golfe de Guinée ; Africain non sénégalais de race noire"<sup>69</sup>. Le terme est usuel, il appartient au registre familier et est affecté d'une connotation péjorative. En wolof, on relève un verbe **ñak** "enclore d'une haie" et un verbe **ñakk** "manquer de". Après avoir mené une enquête approfondie, nous avons acquis la certitude que le mot remontait à une trentaine d'années et qu'il avait désigné initialement, au Sénégal, le "broussard", c'est-à-dire le péquenot. De nombreux soldats sénégalais, ayant servi en Indochine dans le cadre de l'armée française, nous avons songé à rapprocher **gnac** de **niacouais**. Le terme figure dans les trois dictionnaires suivants : celui des argots de G. ESNAULT (1965) avec la graphie **niacoué**, celui du français argotique et populaire de F. CARADEC (1977) et enfin celui du français non conventionnel de J. CELLARD et A. REY (1980) avec la graphie **niakoué**. ESNAULT donne le sens d'"homme de rien", accompagné du commentaire : "populaire Paris 1937" et signale qu'étymologiquement, il signifie "annamite", de **nguoc-nhaqué** (homme de village) avec ellipse de **nguoc** : "paysan", d'où le sens d'"Annamite" en général, relevé chez les militaires de l'infanterie "coloniale". CARADEC, pour sa part, assigne à **niacouais**, le sens d'"indochinois", mais fournit également **niakoué** avec, pour équivalent, Vietnamien et, par extension, asiatique. Les auteurs donnent pour étymon le vietnamien **Niah-Koué** "paysan" et ajoutent : "comme sidi et bougnoul le mot et sa connotation raciste remontent à la période coloniale de 1880 à 1900".

Nos investigations auprès de militaires français et sénégalais ayant séjourné en Indochine nous ont permis d'établir que **niacouais** était le terme usuel, **niac** étant, soit inconnu, soit considéré comme rare.

Par conséquent, il est licite d'envisager que le mot **niacouais** et peut-être **niac**, ont été introduits par les militaires sénégalais démobilisés dans leur pays, où ils ont reçu l'appui du verbe wolof **ñakk**, les "barbares" étant vus comme des hommes qui sont privés de ce qui paraît essentiel au parangon des hommes, le Sénégalais.

Ces quelques exemples veulent montrer la complexité de la recherche et des solutions, et la nécessité de procéder avec rigueur et prudence, en envisageant toutes les hypothèses possibles, en faisant intervenir tous les facteurs historiques, géographiques, sociologiques, sémantiques, etc., qui peuvent être pertinents, et en n'acceptant qu'avec la plus grande circonspection les propositions des prédécesseurs, si éminents qu'ils soient.

L'examen des cinq points que nous avons traités ici n'épuise pas les problèmes que pose l'étude du français d'Afrique et ce n'était d'ailleurs pas notre propos. Nous pensons cependant avoir fait oeuvre utile en dénonçant le mythe de la norme de référence et en particulier le mythe du dictionnaire, pour proposer une vision véritablement synchronique d'une langue aussi diversifiée que le français, en faisant part aux autres chercheurs de notre expérience concernant la délimitation de l'objet des recherches et la sélection des particularités, et en montrant par de multiples exemples et une critique constructive des travaux publiés jusqu'ici, y compris les nôtres, ce que nous suggère l'étude des particularités de sens, des registres et argots, et des emprunts.

Conscients des imperfections de nos propres travaux et de l'approfondissement qu'ils appellent, nous espérons que ces quelques réflexions aideront à faire avancer la recherche commune.

Geneviève N'DIAYE CORRÉARD  
Université de Dakar  
Jean SCHMIDT  
Université d'Avignon

## BIBLIOGRAPHIE

*Actes de la Deuxième Table ronde des Centres de Linguistique appliquée d'Afrique francophone.* Lomé 13-15, 1975, *Réalités africaines et langue française*, n° spécial, 59 p. (Actes 1975).

*Actes de la Troisième Table ronde des Centres et Instituts de Linguistique appliquée d'Afrique francophone.* Kinshasa 10-12 décembre 1976, Centre International de Sémiologie ; Université nationale du Zaïre, juillet 1977, 79 p. (Actes 1977).

*Actes de la Quatrième Table ronde des Centres de Linguistique appliquée de l'Afrique francophone.* Dakar 14-17 mars 1979, *Réalités africaines et Langue française*, n° spécial, mars 1980, 143 p. (Actes 1979).

BAL (W.), 1973, "Particularités actuelles du français d'Afrique Centrale." Communication à la Ve Biennale de la Langue française. Dakar 1-8 décembre 1973, ronéoté ; reproduit avec quelques modifications in *Le Français hors de France* (Dakar, 1973), pp. 340-349.

BERTRAND (Y.), 1980, "Que faire des interjections ?" *Linguistica Palatina* 29, 1980, pp. 1-44.

BLONDE (J.), 1975, "Pour une description du français d'Afrique", *Réalités africaines et Langue française*, 1, mai 1975, pp. 8-18.  
1977, "Français d'Afrique, Norme et Enseignement du Français", *Réalités africaines et Langue française*, 5, février 1977, pp. 9-33.  
1979, "Le français d'Afrique et l'enseignement", *Réalités africaines et Langue française*, 10, mai 1979, p. 65-118.

BLONDE (J.), DUMONT (P.), GONTIER (D.), 1979 a, *Particularités lexicales du français du Sénégal*, C.L.A.D., Dakar, mars 1979, 270 p., ronéoté.  
1979 b, *Lexique du français du Sénégal*, N.E.A. - Edicef, 155 p.

BOILAT (Abbé P. d.), 1853, *Esquisses sénégalaises*, Paris, P. Bertrand, 496 p.

CALVET (L.-J.), 1978, "Le français d'Afrique et l'enseignement du français en Afrique", *Le Français dans le Monde*, 138, juillet 1978, pp. 29-32 et 41-42.  
1980, "Linguistique et ethnocentrisme", *Recherche, Pédagogie et Culture*, 46, mars-avril 1980, pp. 22-24.

- CANU (A.), 1974, "Evolution et substrats dans le français d'Afrique", *Annales de l'Université d'Abidjan*, série H, VII-1, pp. 101-112.
- CANU (G.), 1979, "Le français, langue seconde en Afrique noire", *Le Français moderne*, 3, juillet 1979, pp. 197-207.
- CELLARD (J.), 1980, "Français du ou français au ?", *Le Monde-Dimanche*, 13 janvier 1980, p. XVIII.
- CARADEC (F.), 1977, *Dictionnaire du français argotique et populaire*, Paris, Larousse, 250 p.
- C.L.A.D., 1977, *Particularités lexicales du français du Sénégal*, tirage partiel, Lettres A-H, Dakar, juillet 1977, 102 p. ronéoté.
- C.L.A.D., Section de Français, s.d., *Première approche lexicale du Français au Sénégal*, Le Français au Sénégal, Enquêtes et Recherches 2, 157 p.
- DUMONT (P.), 1979 a, "La situation du français au Sénégal", in VALDMAN, 1979, p. 363-376.  
 1979 b, "Les critères de sélection dans l'inventaire du français d'Afrique", *Réalités africaines et Langue française*, 9, janvier 1979, pp. 12-19.
- DUPONCHEL (L.), 1973, "Vers un dictionnaire du français d'Afrique noire", *CELTA, Groupe de recherches sur les africanismes, Bulletin de liaison*, 5, septembre 1973, pp. 7-21.  
 1974, "Le français d'Afrique noire, mythe ou réalité ? Problèmes de délimitation et de description", *Annales de l'Université d'Abidjan*, série H, VII-1, pp. 133-158.  
 1975 a, *Dictionnaire du français de Côte d'Ivoire*, Université d'Abidjan, ILA n° II, 295 p.  
 1975 b, "le dictionnaire du français de Côte d'Ivoire. Constitution et analyse du corpus", *Annales de l'Université d'Abidjan*, série H, VIII-1, pp. 35-53.  
 1979, "Le français en Côte d'Ivoire, au Dahomey et au Togo", in VALDMAN, 1979, pp. 385-418.
- Equipe du Projet IFA, 1980, *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire (A-B)*, AUPELF ACCT, 130 p.
- ESNAULT (G.), 1965, *Dictionnaire historique des argots français*, Paris, Larousse, 641 p.

- FAÏK (S.), 1978, "Un inventaire des particularités du français d'Afrique : pourquoi et comment ?", *Recherche, Pédagogie et Culture*, 35-36, mai-août 1978, vol. VI, pp. 49-53.  
 1979 a., *Particularités lexicales du français au Zaïre. Choix de matériaux pour un inventaire, Fasc. 1, A-B*, Université de Niamey, Ecole de Pédagogie, Sciences humaines, INDRAP, 76 p.  
 1979 b., "Recherches sur les africanismes : problèmes et méthodes", *Le Français hors de France* (Dakar 1973), pp. 257-266.
- GALISSON (R.), 1978, *Recherches de Lexicologie descriptive : la banalisation lexicale*, Paris, Nathan, 432 p.
- GILBERT (P.), 1969, "Différenciations lexicales", *Le Français dans le Monde*, 69, décembre 1969.  
 1980, *Dictionnaire des Mots Contemporains*, les Usuels du Robert, Paris (D.M.C.).
- GONTIER (D.), 1977, "Le français du Sénégal : état des travaux", *Réalités africaines et Langue française*, 6, juillet 1977, pp. 66-77.  
 1979 a., *Contribution à une typologie des particularités lexicales du français au Sénégal*, Mémoire de Maîtrise, dir. Pr. Charles MULLER, Strasbourg 1979, 162 p., ronéoté.  
 1979 b., "Les emprunts dans le français du Sénégal", *Réalités africaines et Langue française*, 10, mai 1979, pp. 47-64.
- Grand Larousse de la Langue française*, 7 vol., Paris, 1971-78.
- KOBES, Mgr., 1923, *Dictionnaire volof-français*, Nouvelle édition revue et considérablement augmentée par le R.P. O. ABIVEN, Mission catholique, Dakar 1923, 383 p.
- LAFAGE (S.), 1975, *Dictionnaire des particularités du français au Togo et au Dahomey*, Abidjan, ILA, Publication n° 52, 222 p.  
 1976, "Le dictionnaire des particularités du français au Togo et du Dahomey", *Annales de l'Université d'Abidjan*, série H, IX-1, pp. 131-143.  
 1979, "Rôle et place du français populaire dans le continuum langues africaines/français de Côte d'Ivoire", *Le Français moderne*, 3, juillet 1979, pp. 208-217.
- Langue française*. "La norme", n° 16, décembre 1972, 132 p.
- Le Français hors de France* (Dakar 1973). Fédération du français universel, N.E.A., Dakar-Abidjan, août 1975, 373 p.
- Le Français moderne*. Revue de Linguistique française, 3 juillet 1979.

- LE PALEC (A.), 1979, "A propos de quelques problèmes de méthodologie pour l'Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire". Communication à la IV<sup>e</sup> Table ronde des Centres de Linguistique appliquée d'Afrique noire francophone, Dakar 14-17 mars, 5 p. ronéoté : et *Bulletin de l'AELIA*, 2, janvier 1980, pp. 34-39.
- MANESSY (G.), 1978, "Le français d'Afrique Noire, Français créole ou créole français", *Langue française*, 37, février 1978, "Les parlers créoles", dir. CHAUDENSON.  
1979, "Le français en Afrique noire", in VALDMAN, 1979, pp. 333-362.
- MAUNY (R.), 1952, *Glossaire des expressions et termes locaux employés dans l'Ouest africain*, IFAN, Catalogues, Dakar, 69 p.
- N'DIAYE CORRÉARD (G.), SCHMIDT (J.), 1979, *Le Français au Sénégal. Enquête lexicale*. Documents Linguistiques n° 24-25-26, Département de Linguistique Générale et de Langues Négro-africaines, Université de Dakar, 862 p.
- NIDA (Eugene A.), 1975, *Componential analysis of meaning*, Mouton, La Haye, 272 p.
- PRUNEAU DE POMMEGORGE, 1789, *Description de la Nigritie*, Amsterdam, 284 p.
- QUEFFELEC (A.), 1978, *Dictionnaire des particularités du français du Niger*, CLAD, n° 72, Dakar, 396 p.
- RACELLE-LATIN (D.), 1976, "Examen d'un projet de fiche de synthèse dans la perspective d'un traitement informatisé des données", in *Actes 1977*, pp. 52-58.  
1979, "Un inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire : état de la question", *Le Français moderne* 3, juillet 1979, pp. 232-240.  
1980, Introduction à Equipe du projet IFA, 1980, pp. 15-64.
- REY (A.), CELLARD (J.), 1980, *Dictionnaire du français non conventionnel*, Hachette, 893 p.
- REY-DEBOVE (J.), 1971, *Etude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*, Mouton, La Haye-Paris, 329 p.
- SCHMIDT (J.), 1974, "Les sénégalismes", *CELTA, Groupe de Recherches sur les africanismes, Bulletin d'information*, 8, mars 1974, pp. 3-24.

1975, "Les Sénégalismes", *Le Français hors de France* (Dakar, 1973), pp. 237-247.

1977, "Remarques sur la norme du français et sur quelques définitions des dictionnaires", *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences humaines* 7, Université de Dakar, pp. 271-279.

1978-1979-1980-1981, "Vocabulaire de l'automobile", *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences humaines*, 8, 9, 10, Université de Dakar, 170 p.

VALDMAN (A.), 1979, *Le Français hors de France*, avec la collaboration de CHAUDENSON (R.) et MANESSY (G.), Champion, Paris, 688 p.

## NOTES

1. Cet article est une version remaniée d'une communication présentée à la Ve Table ronde des Centres et Instituts de Linguistique appliquée d'Afrique francophone (Yaoundé, avril 1981).
2. FAIK, 1979 a.
3. C.L.A.D., Section de français, s.d. ; N'DIAYE CORRÉARD, SCHMIDT, 1979.
4. DUPONCHEL, 1979 a : LAFAGE, 1975 ; QUEFFELEC, 1978.
5. BLONDE, DUMONT, GONTIER, 1979 a et b.
6. Equipe du projet IFA, 1983.
7. Equipe du projet IFA, 1980.
8. BAL Willy, 1973, version ronéotée.
9. BLONDE, DUMONT, GONTIER, 1979, p. 8.
10. GONTIER, 1979 a, pp. 8-11 ; BLONDE, 1979, p. 78.
11. BLONDE, 1979, p. 78.
12. BLONDE, 1977, p. 24.
13. BLONDE, 1977, p. 24 ; BLONDE, DUMONT, GONTIER, 1979, p. 8.
14. Equipe du projet IFA, 1980, p. 48.
15. DUPONCHEL, 1974, p. 133 ; LAFAGE, 1976, p. 133.
16. DUPONCHEL, 1975 a, p. XVI ; QUEFFELEC, 1978, p. III ; Equipe du projet IFA 1980, p. 48.
17. DUPONCHEL, 1974, p. 133 : "norme assez floue" ; Equipe du projet IFA, 1980, p. 48 : "norme, de caractère empirique et flou".
18. GONTIER, 1979 a, p. 16.
19. BLONDE, 1979, p. 78 (note).

20. DUPONCHEL, 1974, p. 155.

21. Actes 1977, p. 56.

22. N'DIAYE CORRÉARD, SCHMIDT, 1979, n° 24, p. III.

23. LE PALEC, 1979, p. 2. Ni l'un ni l'autre des auteurs de la présente communication n'est parisien !

24. BLONDE, DUMONT, GONTIER, 1979 b, p. 8.

25. La similitude de contenu et de forme entre ce paragraphe et celui qui figure p. 49 dans la Présentation de l'IFA est due au fait que Danièle RACELLE-LATIN se rangeant aux critiques que nous formulions à l'encontre de dictionnaires s'est inspirée directement du texte que nous avons produit pour cette introduction et que nous reprenons à l'aide d'illustration. D. RACELLE-LATIN a simplement omis de nous citer.

26. On trouve ce vocable dans BLONDE, DUMONT, GONTIER, 1979 b, bien que nous ayons signalé aux auteurs qu'il était usité en France.

27. GILBERT P., 1980.

28. Sur le thème de l'automobile, nous avons recensé plus de 500 termes et expressions qui ne figurent dans aucun dictionnaire jusqu'à 1977. Plus de la moitié a trait au vocabulaire de ce sport ; cf. SCHMIDT, 1978, 1979, 1980, 1981. Alain Rey, le rédacteur en chef du Petit Robert, nous a précisé que les lacunes concernant le domaines des sports seraient comblées avec le "Robert des sports". Dans cet ouvrage de Georges Petiot, paru en 1982, nous avons pu constater, pour rester dans le seul domaine du football, que "libero" figurait effectivement, mais nous avons été surpris de noter que pichenette, petit pont, grand pont, score de parité, coup de tête, carton jaune, carton rouge ont été omis, alors que garde-but est, selon l'auteur, "en concurrence avec gardien de but" [!]. Mentionnons également un gros défaut pour ce type d'ouvrage où les emprunts à l'anglais sont nombreux, l'absence totale de notation phonétique.

29. Cela apporterait une réponse aux éditeurs de dictionnaires et aux lexicographes qui invoquent des raisons matérielles et financières pour écarter les vocabulaires spécialisés, comme ceux des sports.

30. Voir à ce sujet dans SCHMIDT, 1977, p. 278, l'exemple pour une bouchée, un morceau de pain.

31. La correction apportée en 1982 par le Petit Robert au sujet de fille à marier n'invalide pas nos remarques. D'autres exemples pourraient être ap-

portés. Prenons ainsi le cas de "navrer" défini comme "contrarier vivement". Mais dira-t-on : "je suis navré ce matin, et ça ne va pas du tout" ?

32. DUMONT, 1979 a, ne fait aucune allusion à cette question dans sa description de la situation du français au Sénégal.

33. On notera ici que le discours mixte le plus fréquemment observé au Sénégal est celui qui mêle le français et le wolof, le cas étant beaucoup plus rare pour les autres langues sénégalaises.

34. Cf. MANESSY, 1978, p. 93 : "Le français d'Afrique se présente dans la réalité comme un continuum dont un des pôles est la langue très pure de nombreux écrivains ou intellectuels africains et dont l'autre se perd souvent dans une zone indéfinie où l'on a peine à distinguer ce qui est la réalisation approximative des structures françaises de ce qui ressortit aux "langues de substrat."

35. LE PALEC, 1979.

36. Les auteurs du *Lexique du français du Sénégal* (BLONDE, DUMONT, GONTIER, 1979 b) assurent avoir employé ce critère, avec celui de la répartition géographique et sociologique. On peut donc s'étonner de ne pas trouver dans leur ouvrage des termes aussi fréquents que *congés* "vacances", fréquent "qui vient fréquemment", et tant d'autres.

37. CELLARD, 1980.

38. Ce néologisme apparaît dans le *Petit Robert*, 1980.

39. Relevé dans *L'Express*, 3.9.1973 et dans *Actuel*, novembre 1979.

40. GALISSON, 1978, p. 206, 212 et passim.

41. Outre le cas d'*instituteur*, on pourrait également citer celui de [kreje] pour *créer*, ou de [sɛ̃ li] pour *Saint-Louis*, prononciations que nous n'avons pas trouvées reflétées dans la graphie.

42. Les formes attendues pour *pulluler* seraient en fait soit [pylyle], soit [pilile], soit quelque chose d'intermédiaire entre [i] et [y].

43. A propos de ce vocable, on notera que dans C.L.A.D., 1977, les auteurs ont intégré à leur nomenclature *cinq décas*, n.m., pour désigner un récipient en tôle émaillée d'une capacité de 5 décalitres environ, avec la phonie curieuse [sɛ̃ dika]. Le phénomène de l'attraction paronymique exercée par *syndicat* leur avait manifestement échappé.

44. C.L.A.D., 1977, C.L.A.D. ; Section de français, s.d. ; FAIK, 1979 a ; GONTIER, 1979 a ; LE PALEC, 1979, N'DIAYE CORRÉARD, SCHMIDT, 1979 ; RACELLE-LATIN, 1979.

45. Equipe du projet IFA, 1980.

46. Cf. REY-DEBOVE, 1971, p. 182 : "...aucun critère objectif ne peut faire distinguer une définition de mot au sens d'analyse sémantique d'un mot d'une définition d'une chose. [...] Lorsque le référent est une chose, la définition de la chose est confondue avec l'analyse sémantique qui restitue le signifié du mot."

47. FAIK, 1979 a, p. 6 : "Dans les cas où seule la fonction du référé présente une particularité (par exemple pour le brasero, qui, au Zaïre, sert surtout à la cuisson des aliments) nous avons cru bon de mentionner la divergence. En revanche, lorsque seule varie la forme du référé (comme pour le balai, qui peut ne pas avoir de manche), la spécificité n'a pas été retenue parce qu'elle nous semble relever exclusivement de l'encyclopédisme." Nous pensons aussi que balai ne doit pas être retenu, non pas parce que la fonction est la même, que l'objet ait ou non un manche, mais parce que contrairement à ce qu'affirme le Petit Robert, par exemple, la présence d'un manche n'est pas déterminante pour un locuteur français (ou belge ?).

48. NIDA, 1975, p. 49 : "...in the classification of objects, one generally finds that formal features have priority over related functional ones."

49. DUMONT, 1979 a, p. 368 : "La confusion des registres de langue apparaît à tous les niveaux...". MANESSY, 1979, p. 341 : "l'autre [variété de français est caractérisée] par l'emploi indistinct de registres que le locuteur français affecte normalement à des situations sociolinguistiques différentes."

50. REY, CELLARD, 1980. Vogue qui entraîne la création d'un composé livre-magnétophone, cf. Jacques Pierre AMETTE, *Le Point*, n° 384, 28 janvier - 3 février 1980, p. 12 : "Histoire de Jeanne transsexuelle", de Catherine Rihoit et de Jeanne Nolais, un livre-magnétophone".

51. Citons l'interview de Michel ROCARD, recueillie par Alain FAUFFAN, *Le Nouvel Observateur*, n° 623, 18 au 24 octobre 1976 : "J'ai mon salaire de fonctionnaire, soit 8.500 francs par mois. Ma femme travaille. Je suis locataire de mon appartement à Maine-Montparnasse. Je possède une voiture, une "R 16", quelques meubles, un bureau, un plumard, une bibliothèque."

52. GILBERT, 1969, p. 46 : "...un sondage récent aux Archives du français contemporain a mis en lumière ces désaccords [de niveaux, registres, ou marques stylistiques]. Dans six d'entre eux (GLE, L3, PL 1968, Robert, P.R. et

D.F.C.) on a confronté les indications de 70 mots répartis sur tout l'alphabet, l'unanimité entre les six ne s'est réalisée que dans huit cas : deux pour le niveau familial (bouquin : livre ; déveine) et six pour le niveau populaire (boîte : lieu de travail ; dérouiller quelqu'un, engueulade, picoler, turbin, turbiner : travailler)."

53. REY, CELLARD, 1980, pp. VII-VIII.

54. Pour cette unité, à la particularité de différence de registre se combine une particularité de catégorie grammaticale : verbe pronominal en France, verbe intransitif au Sénégal.

55. Sénégalisme équivalent en particulier à "milieu".

56. C'est nous qui soulignons.

57. Equipe du projet IFA, 1980, p. 39.

58. BLONDE, DUMONT, GONTIER, 1979 b.

59. Faut-il signaler que la forme francisée remonte au moins à 1778, date de la première occurrence que nous ayons pu relever : "Les villages de Bin et Daccard [...] sont très essentiels à la subsistance des habitants de Gorée." LE BRASSEUR, Ms B.N. 12 080 ?

60. Notons ici la glose fournie par Ousmane SOCÉ, Karim, Nelles éditions latines, 1966, p. 37 : "Ndar : nom indigène de Saint-Louis".

61. Il est impossible d'assigner aux interjections un contenu précis : tiens, ou ah en français peuvent exprimer les réactions les plus contradictoires.

62. Pour une analyse particulièrement pénétrante du problème des interjections on se reportera à BERTRAND, 1980.

63. a) Produit utilisé par les femmes pour donner une teinte plus claire à leur peau ; b) pratique qui consiste à donner à la peau une teinte plus claire.

64. "Bouillie de mil cuit à l'eau et mélangé avec du lait caillé, ou du beurre cuit, du jus de tamarin, du pain de singe, etc." La première occurrence de ce terme a été relevée par MAUNY chez JANNEQUIN, *Voyage de Lybie au royaume de Sénégal, le long du Niger* (Paris, Rouillard, 1643, 228 p.), p. 65 : sanglet.

65. "Ce déjeuner se nomme en français sanglet et en nègre laclalot." PRU-NEAU DE POMMEGORGE, 1789, p. 42.

66. "Les mets des Sénégalais sont le kouskou et le sanglé. Le premier se nomme thiéré et le second lacké". BOILAT, 1853, p. 297.

67. MAUNY, 1952, p. 61. KOBES, 1923 : "mil granulé avec lequel on fait le lah".

68. "Sorbet individuel, de fabrication artisanale, à base d'eau sucrée, de pain de singe, ou de sirop." La maison "Les fils de William Rad" existe encore à ce jour. Elle met en vente en particulier des "cacahuètes sucrées" ou "pralines".

69. Le meilleur équivalent serait **barbare**, au sens où l'entendaient les anciens Grecs.

## PANORAMA DES EMPRUNTS A L'ANGLAIS DANS LE FRANÇAIS D'AFRIQUE<sup>1</sup>

Les faits d'interférences lexicales avec l'anglais que nous nous proposons d'examiner n'ont fait l'objet, à notre connaissance, d'aucune étude de synthèse mise à part celle de Willy BAL<sup>2</sup>, intitulée *Cas d'interférences linguistiques en Afrique noire* (1971) et qui consacre deux pages à une douzaine de termes dont la moitié ont été relevés dans l'ex-Congo Kinshasa.

C'est la raison pour laquelle il nous a paru intéressant, devant un public anglophone, de surcroît, de tenter de faire le point sur le sujet à partir de l'I.F.A., mais non exclusivement.

Les données dont nous disposons actuellement restant par trop lacunaires, nous nous bornerons à dresser un inventaire des lexies de ce recueil, réparties dans la mesure du possible, en champs conceptuels et chaque fois que nous serons en mesure de le faire, nous apporterons soit, un commentaire succinct, soit une datation, soit encore un éclairage particulier.

C'est précisément ce que nous ferons avec un pays comme le Sénégal où l'on observe que la grande majorité des emprunts faits à l'anglais relève d'un argot particulier, celui des gens du "milieu".

### L'ARGOT DU MILIEU SÉNÉGALAIS

Signalons tout d'abord, que dans le français parlé au Sénégal, nous avons recueilli des lexies concernant deux sortes d'argot ; d'une part, un argot scolaire et étudiantin, d'autre part, un argot utilisé par les gens appartenant à la pègre sénégalaise. Il est patent que pour ce dernier, nous n'avons pu procéder à l'observation directe de la langue parlée. Nos sources ont été essentiellement des textes écrits en français neutre ou familier (articles de journaux, bandes dessinées, etc.), des dialogues de films, mais également des enquêtes auprès de personnes ayant approché ces marginaux.

L'influence de l'anglais, dans ce domaine, peut surprendre ; elle s'explique aisément si l'on sait que le milieu sénégalais est largement pénétré par des Africains anglophones. Ouvrons une parenthèse pour indiquer, par ailleurs, que le territoire de la Gambie, pays qui s'insère en doigt de gant à l'intérieur du Sénégal et qui pratique des tarifs douaniers inférieurs à ceux du pays voisin, pour certaines marchandises, permet ainsi indirectement l'instauration d'un trafic.

Revenons à des considérations plus linguistiques pour préciser que si nous avons relevé ces vocables argotiques dans des énoncés authentiques, par ailleurs, nous avons également acquis la certitude qu'ils sont aussi, et

peut-être plus souvent, employés dans des énoncés authentiquement wolof et peut-être même dans d'autres langues africaines locales.

Du reste, le chroniqueur cinématographique du quotidien sénégalais *Le Soleil* écrivait, le 15 février 1975, à propos du film de Momar Thiam, *Backs*<sup>3</sup> qui a été l'une de nos sources : "Et nul ne songera à contester la véracité du propos et l'authenticité du langage (...) jargon réel du maquis<sup>4</sup>, relevant d'une sorte de frangloff".

Ainsi donc, il semble que nous ayons affaire à un jargon extrêmement particulier, que nous pouvons qualifier de "translinguistique" et qui mériterait une étude spéciale.

Quant aux champs sémantiques, on ne sera guère étonné de ce que ce vocabulaire ait trait à l'argent, à l'alcool, aux femmes, à la drogue.

Le *bone*<sup>5</sup> [bon] est l'appellation usuelle de la cigarette de chanvre indien. Selon nos informations, ce terme serait un emprunt à l'argot américain de New York où il signifie "joint" et qui, d'ailleurs, serait vieilli. Nous avons recueilli également le composé *bone-monseigneur* qui tire sa majesté, si l'on peut dire, du fait que celui qui parvient à le fumer, plus précisément à en aspirer trois bouffées, ce qui s'appelle *faire tri tri* (de l'anglais *three*), accomplit une performance hors du commun et, dès lors, est sacré dur parmi les durs. Cette cigarette est constituée de résidus de chanvre, obtenus à partir d'un mélange de tiges et de graines. Ajoutons que le chanvre indien porte, entre autres, le nom de *wee*<sup>6</sup> [wi :] ou [ɥi:] qui provient de l'anglais *weed* "mauvaise herbe", mais également "tabac" et en argot "joint".

Le dur, le vrai, qui porte au Sénégal le nom de *mane* [man], à l'origine évidente, ne peut sans doute s'empêcher d'afficher son appartenance et, par conséquent, de "frimer" ou de "rouler les mécaniques", ce qui s'appelle *dallasser*. Sur l'origine de ce verbe, nous nous sommes déjà exprimé dans une note du *Bulletin OFCAN* n° 3 ; nous rappellerons sommairement que Dallas, la ville la plus célèbre du Texas symbolise, aux yeux des Sénégalais, les westerns, qui présentent cette scène classique du duel où les protagonistes s'affrontent en marchant l'un vers l'autre, les bras légèrement écartés et prêts à dégainer leur arme.

Et sans doute cherche-t-on à *dallasser* plus spécialement devant les filles, c'est-à-dire les "mômes", les "gonzesses", ce qui se dit *guele* [gɛl] qui est l'adaptation phonético-phonologique de *girl*.

Et lorsqu'on est un *mane* ou un *guerrier*, c'est-à-dire un caïd, on n'hésite pas à montrer que l'on a de l'argent, plus exactement du fric, c'est-à-dire un *moni* ou du *change* [tʃɛ nʒ] ou encore du *gainz*, vocable polysémique que nous allons examiner.

En effet, le tampon d'essence que l'on aspire pour se droguer, l'essence elle-même, le vin rouge et enfin l'argent, nous l'avons vu, portent le nom de **gainz**. L'étymon en est vraisemblablement l'anglais **gas** "essence" (de **gasoline**) qui a pris le sens général de "carburant" d'où dérivent ceux de "vin rouge" et "d'argent". Il n'est peut-être pas sans intérêt, du reste, de signaler qu'en français, on relève des énoncés comme **carburer au champagne**, par exemple, et, par ailleurs, que le *Dictionnaire de l'argot moderne* de SANDRY et CARRÈRE ménage deux entrées pour **carbure** : l'une signifiant "essence" et l'autre "argent".

Sur le plan de l'adaptation phonique, on remarque deux réalisations [gẽz] et [gẽs], c'est-à-dire avec [z] ou [s] en finale ; le fait n'est pas rare et nous le retrouverons pour un autre emprunt à l'anglais **gays** "les mecs, les types". En effet, dans les langues locales parlées au Sénégal, le phonème /z/ n'existe pas, les locuteurs peuvent lui substituer soit la sourde correspondante, soit la sonore, ce qui est le cas le plus fréquent. La nasalisation vocalique peut surprendre ; il s'agit sans doute là encore d'un phénomène d'interférence, mais avec le français : l'opposition phonologique entre voyelles orales et voyelles nasales n'est pas retenue par les langues locales parlées au Sénégal.

Dans le cas de **gainz**, il faut y voir un trait d'hypercorrection.

Nous avons évoqué, à propos de ce vocable, les causes de la variation s~z dans **gays**, nous n'y reviendrons pas ; nous précisons simplement que le mot est un emprunt à l'américain et qu'il est, au Sénégal, utilisé comme terme d'adresse.

Même si l'on a du **moni**<sup>7</sup>, on peut éprouver parfois le besoin d'appoint. C'est souvent le rôle dévolu à la pièce de vingt-cinq francs C.F.A., qui s'appelle un **toni**. Son origine anglo-américaine à partir de l'argot [twɛni] pour twenty-[five] ne paraît pas douteuse. Au plan de l'adaptation phonético-phonologique, on notera succinctement que la séquence [tw] n'étant pas canonique, à l'initiale, dans les langues du Sénégal, elle a été interprétée [to], [u] proche articulatoirement de [w] est devenu [o] sous l'influence de la voyelle suivante qui s'est effacée. Et peut-être, peut-on retenir, en écho lointain, l'influence du prénom **Tony** (cf. en français l'Oncle Sam = l'Amérique).

Les gens du milieu, à l'évidence, savent jouer du couteau et du poignard, c'est le sens affecté au mot **naïf**, réalisé [najif] et qui a pour étymon **knife**. Comme il n'existe pas de diphtongues ou de séquences voyelle + voyelle dans les principales langues du Sénégal, le dégagement d'un yod intervocalique après voyelle antérieure est conforme aux habitudes des locuteurs. Ce jeu dangereux peut conduire à la prison, au **dyèle** [djɛ l], emprunt évident à **jail**.

Il est de bon ton, nous a-t-il été dit, de ponctuer ses énoncés par cet adverbe d'origine anglaise *nayiss* [najs] signifiant "très bien, excellent" et qui possède un sens renforcé par rapport à nice.

Cette brève étude de l'argot du milieu sénégalais a peut-être permis de montrer l'un des aspects de la force de la pénétration de l'anglais.

Bien évidemment, il en existe d'autres et qui ne concernent pas seulement un seul pays. C'est ce que nous tenterons de mettre en valeur en dégageant les champs conceptuels ayant donné prise à l'emprunt.

Lorsqu'on examine ce matériel lexical, on est frappé par le fait que le milieu humain et la vie sociale, en particulier, apparaissent comme le domaine privilégié des interférences avec l'anglais.

## LES EMPLOYÉS DE MAISON

Du Sénégal au Zaïre, le domestique africain est appelé *boy*, terme emprunté à l'anglais colonial avec cette signification. Employé seul ou en composition, le mot désigne différentes catégories professionnelles de cette corporation que les services officiels de la main-d'oeuvre qualifient de "gens de maison". R. MAUNY, dans son *Glossaire*, estime que cet emprunt est passé d'abord dans le français d'Indochine et ne s'est acclimaté en Afrique que récemment<sup>8</sup>. Willy BAL indique, pour sa part que *boy* était employé couramment dans l'ex-Congo belge, avant le début du siècle et conclut qu'il a été emprunté directement à l'anglais, ce qui est probable. On pourra regretter cependant que l'auteur ne produise aucune citation venant étayer ses affirmations. Dans l'état actuel de nos recherches, pour le Sénégal, l'attestation la plus ancienne que nous ayons recueillie date de 1895. Nous l'avons puisée chez Ludovic HUGOT, dans ses *Notes de Voyage au Soudan*, p. 213 : "A Dakar cet après-midi, j'ai choisi un *boy* : nègre superbe dont le corps reluit comme un fourneau de cuisine, il a l'air intelligent et travailleur". Le fait que ce vocable ne soit pas glosé semble bien indiquer un usage antérieur.

*Boy* a donné lieu à un grand nombre de composés révélateurs de la compartimentation et de la hiérarchisation des tâches fournies par la main-d'oeuvre africaine. Au Centrafrique, ce n'est pas la femme africaine qui s'occupe des jeunes enfants, mais le... *boy-bébé*. Au Bénin, au Togo, en Côte-d'Ivoire et au Burkina Faso, c'est encore un homme, le *boy-blanchisseur* qui est chargé de l'entretien du linge et de la même manière, au Bénin, au Centrafrique, en Côte-d'Ivoire, au Rwanda, au Togo et au Zaïre, le lavage et le repassage du linge sont confiés au *boy-lavadaire* (ou -lavadère). Dans le français du Togo, cet employé porte le nom de *washman*, néologisme emprunté à l'anglais du Ghana et du Nigéria.

D'autres tâches relatives à la cuisine, accompagnées ou non du ménage, et le service de la table, sont dévolues également à des domestiques masculins, à deux exceptions près que nous évoquerons. C'est ainsi que dans toute l'Afrique francophone, sauf au Rwanda, la cuisine est réservée à un **boy-cuisinier** qui peut, en outre, assurer les travaux du ménage. Le mot a été signalé par MAUNY, en 1952, tout comme son synonyme au Zaïre et au Togo, **cook** [kuk] qui cependant a vieilli.

Au Zaïre encore, l'employé qui a soin de la maison s'appelle un **boy-maison**, comme le signalait W. BAL en 1971. Quant aux tâches subalternes qui s'y rattachent, on fait appel au Bénin, au Centrafrique, en Côte-d'Ivoire, au Niger, au Sénégal, au Togo et au Zaïre à un **petit-boy**, lequel est en apprentissage, sous l'autorité d'un **boy** confirmé. Nous avons relevé une attestation antérieure à celle de MAUNY chez BURTHE D'ANNELET, dans le tome 1 de son récit *Du Cameroun à Alger* de 1932, p. 176 : "... le premier boy de M. Charles Presse ... et "Petit boy" le second boy, leur font escorte". Le **petit boy** porte également les noms de **tchitchi-boy**<sup>9</sup> ou encore **boy-moke** au Zaïre ; il est à noter que, dans ce dernier cas, il s'agit d'un syntème constitué de deux éléments anglais.

Au sommet de la hiérarchie domestique zaïroise est installé le **boy de table** qui est chargé, à la fois, de la cuisine et du service de la table.

Les femmes africaines sont parvenues néanmoins, dans ce domaine, à entamer le monopole masculin. Cela s'est traduit linguistiquement par deux créations assez surprenantes : **boyesse** et **boy-mouso**, qui attestent que parfois, la fonction de communication ne s'embarrasse guère de scrupules étymologiques.

Ainsi, dans un peu plus de la moitié des pays francophones d'Afrique, hormis le Cameroun, le Burkina Faso, le Niger, le Sénégal et le Togo, si l'on a besoin de l'aide d'une bonne à tout faire et d'une bonne d'enfants, on engagera une **boyesse**. Signalée par MAUNY cette formation hybride figure chez BURTHE D'ANNELET, au tome 1 de ses carnets de voyages, publié en 1932, p. 229 : "Quant aux femmes, boys et boyesses, dont certains n'ont pas plus de douze ans, ils portent allégrement des colis de trente et même quarante kilos, sans compter tout un bazar d'ustensiles de cuisine...". Au Niger, le terme est affecté d'une connotation péjorative, tandis qu'au Zaïre, sa fréquence d'utilisation est très faible. **Boyesse** entre en concurrence, au Mali, avec **boy-mouso**. Cet autre hybride signifie "bonne, nurse" ; il est forgé avec l'élément bambara **mouso** "femme".

Pour désigner l'ensemble du personnel de la maison d'une famille, cuisinier, blanchisseur, petit boy etc. le mot **boyerie** s'est imposé au Bénin, au Burkina Faso et au Togo. Mais au Bénin, au Centrafrique, en Côte-d'Ivoire, au Rwanda, au Togo, au Zaïre, au Sénégal où le terme est rare et

au Tchad où il est vieilli, la *boyerie* réfère à un local servant de logement et, éventuellement, de salle de travail au personnel domestique. Ces deux significations figuraient déjà dans le *Glossaire* de MAUNY. Signalons encore que *boyerie* désigne au Zaïre, par extension, un petit logement de médiocre apparence et un logement pour femme aux moeurs légères.

## L'EMPLOYÉ DE MAGASIN

On emploie également, dans les magasins zaïrois, un personnel chargé de rendre de menus services et qui s'appelle très logiquement le *boy-magasin*.

## LE PERSONNEL HÔTELIER

L'hôtellerie a créé, notamment au Sénégal et au Rwanda, des emplois de *boy de chambre*, c'est-à-dire de domestique chargé de l'entretien des chambres. Il est à noter, à ce sujet, que cette appellation, tombée en désuétude après la période coloniale, a été réactivée récemment.

## LE PERSONNEL DES TRANSPORTS AUTOMOBILES

Un autre secteur d'activité où l'on rencontre l'élément *boy* incorporé dans des synthèmes est celui qui a trait aux transports automobiles, la conduite, la mécanique, le contrôle. On fait appel ainsi au Bénin, au Centrafrique, en Côte-d'Ivoire et au Togo à un *boy-cale*, c'est-à-dire à un aide chauffeur dont la tâche (je serais tenté de dire la mission) consiste essentiellement à ne pas oublier de placer une cale derrière les roues du camion ou du taxi-brousse<sup>10</sup> arrêté dans une pente. Au Mali, au Rwanda et au Zaïre, le *boy-chauffeur* assume également le rôle de *boy-cale*, mais aide aussi le chauffeur pour tous les travaux subalternes, tels que le chargement, le déchargement, le changement de roue, etc. Le *motor-boy* est au Cameroun le contrôleur d'autocar.

Et pour en finir avec ce terme de *boy*, nous signalerons encore qu'au Zaïre, il signifie, par extension, une personne servile, soumise, obséquieuse, tandis qu'au Tchad, parallèlement, *boy* porte une connotation péjorative.

Toujours dans le domaine des métiers relatifs aux transports, que nous venons d'évoquer, nous n'aurons garde d'oublier le *cokser* [kɔksoer] qui fait profession de rabatteur, chargé d'attirer les clients et d'organiser le départ des taxis et des cars, dans les gares routières. Ce terme, répandu en Côte-d'Ivoire, au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Sénégal ne présente pas moins de six variantes graphiques *coceur*, *cockceur*, *cockseur*, *coxeur*, *coxeur*, *kokseur*, attestant que cet emprunt à l'anglais *coaxer* que l'on peut traduire par : "celui qui persuade à force de cajolerie", s'est

effectué par voie orale. Dans notre *Inventaire des particularités du Sénégal*, nous avons supposé que le verbe **coxe**, apparu au moment de la guerre d'Algérie, avait pu être à l'origine du sens actuel. En argot français, **coxe** signifie "se faire prendre", "appréhender", "tuer". Cette hypothèse n'est pas à écarter, car **cokser** et son dérivé **coksage**, relevé au Mali, ne sont pas des créations récentes.

Nous avons découvert, en effet, les attestations suivantes dans l'hebdomadaire *L'A.O.F.* du 10 août 1907 : "sur la route la caravane chemine vers le centre commercial. [...]. A deux jours, à trois jours de son point et cela malgré les ordres de l'administration, elle commence à être harcelée par les **coxeurs** qui sont nombreux sur le parcours. Certains Syriens ont même des **coxeurs** féminins. Bien souvent le chef de caravane est "Compiny" du **coxeur** : ce dernier en arrivant devant le magasin de son patron soit par persuasion soit par force [...] enlève les charges, les pose dans la boutique malgré l'indigène qui ne veut vendre à aucun syrien". Dans ce même journal, daté du 9 novembre 1907, on peut lire encore : "Depuis longtemps on parle de faire terminer le **coxage** ; pourtant chaque jour on arrête un certain nombre de **coxeurs** : cette corporation est comme les fourmis plus on en prend plus il y en a". Ces citations établissent que le mot **coksage** qui désigne le procédé consistant à diriger les clients potentiels vers un commerçant ou un prestataire de services particuliers, est affecté d'un sens très proche de celui qu'il avait il y a 80 ans.

Au Burkina Faso, au Mali, au Niger, au Sénégal, au Tchad, au Togo et au Zaïre, les chauffeurs de taxis et en particulier de taxis urbains s'appellent des **taximans** (ou **taxi-mans**) ; on dit et on écrit cependant plus rarement **taximen** ou **taximens**. Ce pseudo-anglicisme, graphié **taxi-man** au Mali et au Niger, comporte l'élément anglais **-man** qui, comme les faux anglicismes du français de France, joue le rôle de suffixe d'agent. Ce type de formation est assez fréquemment représenté dans le français d'Afrique. Ainsi, au Sénégal le **taximan** est-il concurrencé par le **sirouman** qui est le chauffeur de taxi clandestin. Cet hybride a pour premier élément le mot wolof "sirou" [siru] qui signifie "chat sauvage".

## LES ACTIVITÉS CLANDESTINES ET D'ALCÔVES

Les activités clandestines et que la morale réproche, ne concernent pas uniquement le domaine de l'automobile, comme on peut s'en douter. Et le **boukiman**, à cet égard, peut apparaître comme l'expression de l'esprit inventif, et pas seulement au plan linguistique, du Sénégalais. Le **bouki** est en effet une forme d'usure qui consiste, pour un commerçant, à racheter, à moindres frais, à un client qui a signé des traites et qui veut se procurer de l'argent liquide, la marchandise que ce client vient d'acheter. Le **boukiman**, pseudo-anglicisme forgé à partir du mot wolof **bouki** "hyène" et de

-man, est donc le commerçant pratiquant cette forme d'usure. Quant au pluriel, il est francisé en **boukimans**.

Dans le domaine des relations humaines impliquant un commerce un peu particulier, on retiendra qu'en Côte-d'Ivoire et au Mali, la **toutou** est l'une des désignations de la prostituée. L. DUPONCHEL, dans son dictionnaire de 1974 indiquait p. 266 : "les **toutous** forment dans certains quartiers une véritable corporation bien structurée... la plupart sont originaires du Ghana et du Nigéria et ne font que de brefs séjours en Côte-d'Ivoire (environ deux ans)". Ajoutons que ce mot, par son origine, ne manque pas de pittoresque. Il provient en effet de l'énoncé "two shillings two pence" avec ellipse des noms de monnaie, formule qui correspondait à la rémunération exigée pour ce genre de prestations. On note encore, en Côte-d'Ivoire, que le mot, au masculin, connaît le sens dérivé de **coureur de jupons**.

Du nom ivoirien de la prostituée nous passerons à l'activité sexuelle, qui, chez les locuteurs tchadiens sachant juste lire et écrire en français se dit **foquer**, ce qui signifie "faire l'amour à une femme". Ce composé hybride provient du verbe anglais (to) **fuck**, issu lui-même de l'argot américain, et qui a été introduit en Angleterre dans les années 39-40.

## LES AUTRES MÉTIERS

Personnage redouté des petits marchands sénégalais qui n'acquittent pas les droits du marché, l'employé municipal chargé de les faire percevoir, porte le nom de **djuty**. C'est également et primitivement le nom de l'amende versée par ceux qui se sont soustraits à cette obligation. On notera que le vocable connaît les variantes graphiques **diouti** et même **duty** qui établit bien une origine anglaise. Au plan sémantique, il est à remarquer que du sens anglais de "taxe" on passe, par extension, au sens d'"amende". L'adaptation phonético-phonologique a consisté à traiter le /u:/ en /u/ bref. Restons dans le domaine des métiers pour indiquer que, dans l'argot du Niger, le **théman** est le vendeur de thé en plein air ; il a pour synonyme **chaïman**<sup>11</sup> réalisé [ʃajman] qui est relevé oralement et apparaît comme une formation hybride, dont le premier élément est haoussa. Le **massa**, attesté en Centrafrique, est mieux pourvu, apparemment, que le théman puisqu'il est le propriétaire d'un débit de boissons africain. Généralement de nationalité nigériane, le **massa** ne tient pas personnellement son commerce, dont il confie la gérance à un barman. Ce vocable a pour origine l'anglais du Nigéria **massa**, lui-même issu de l'anglais **master**. Selon Willy BAL, on emploie **masa** (habituellement suivi du nom propre ou du prénom) en espagnol de Guinée, avec le même sens.

## LE COMPORTEMENT SOCIAL PARTICULIER

Chez les jeunes, africains ou non, manifester son originalité, sa façon de vivre différente, afficher le culte de son héros, cela se traduit souvent, mais non exclusivement, par un comportement vestimentaire spécifique.

A cet égard, le **bill** constitue une bonne illustration. Dans le français du Centrafrique et du Zaïre, le **bill** désigne, en effet, le jeune adolescent de la ville, la plupart du temps désœuvré, à l'allure fière et excentrique qui aime à se promener en bandes. Au Zaïre, le **bill** va jusqu'à adopter une langue mixte, à base de lingala et de français, l'indoubill ou hindoubill<sup>12</sup>. Et ce comportement de **bill** porte le nom de **billisme**. Sully FAIK, rédacteur de l'I.F.A. pour le Zaïre, produit cette citation qui explicite bien en quoi consiste ce comportement : "le **billisme** se manifeste par le mode vestimentaire : pantalon juste au corps ou patte d'éléphant, chemise débraillée, foulard au cou qui rappelle les cow-boys du Texas, démarche dandinante".

Ainsi donc, **bill** semble tirer son origine du surnom américain **Bill** qui a pu être popularisé par les bandes dessinées et les westerns.

Ajoutons encore que le terme **cow-boy** désigne, au Rwanda, un jeune garçon astucieux.

Le **rastaman** est au Sénégal, en Côte-d'Ivoire, au Mali, un adepte du mouvement d'origine jamaïcaine prônant une vie libre et le retour à l'authenticité africaine. Les **rastamen** s'habillent avec des treillis militaires et portent les cheveux tressés. Dans le français du Bénin et du Togo, on qualifie une personne à la mode ou élégante en disant qu'elle est **jagua** [ʒ agwa], l'adjectif restant invariable. Le mot est un emprunt à l'anglais du Ghana, issu du nom de la célèbre marque de voiture de luxe de Coventry, Jaguar.

Un autre emprunt à l'anglais du Ghana est enregistré au Togo avec le terme **been-to** [bintu]. Il désigne, au Ghana, l'Africain ayant reçu une éducation de type européen et qui évoque avec complaisance son séjour et ses études en Angleterre, et au Togo, le snob, le m'as-tu vu.

L'énoncé "I have been to England", abrégé en **been to**, accompagné d'un processus de lexicalisation en est manifestement l'origine.

L'activité de la **drianké**, au Sénégal, a été primitivement analogue à celle de la **toutou** ivoirienne, mais la première citée a su évoluer dans un sens qu'on peut qualifier de positif.

Dans le français du Sénégal, on appelle **drianké** la femme très entourée qui se plaît à faire étalage de sa mondanité et de son opulence. Le mot

est apparu vers 1944, au moment de l'occupation américaine de Dakar et servait à désigner la femme attirante, n'hésitant pas à faire commerce de ses charmes, notamment avec les soldats américains.

Cette formation hybride provient du wolof *diri* "entraîner, attirer". (Il est à noter du reste que la forme concurrente *diriyanke* est également attestée) et de *yanke*, qui est l'adaptation phonético-phonologique de *yankee*, influencée par le suffixe poular *-nke* qui signifie "originaire de". Ainsi, peut-on citer par exemple : *Malinke* = originaire du Mali, *Foutanke* = originaire du Fouta, etc.

Restons encore dans ce domaine du comportement social, pour signaler ces locutions appartenant au français du Niger : être *keep* [kip] ou faire *keep*<sup>13</sup>. Elles signifient : "garder le silence" (pour impressionner l'interlocuteur ou manifester son mécontentement).

Ces locutions hybrides proviennent probablement de *keep silent* plutôt que de *keep silence* trop littéraire, mais également de *keep one's mouth shut*. On notera que le [i:] de *keep* est devenu [i] bref.

## LES DISTRACTIONS

### Le football.

Le sport<sup>14</sup> occupant une large place dans la vie mondiale et la plupart des sports ayant, comme chacun sait, une origine anglo-saxonne, on aurait pu s'attendre à une pénétration profonde de l'anglais dans ce domaine et plus particulièrement dans le sport-roi qu'est le football. Or, il semble que ce ne soit pas le cas. Si le football français et le football franco-africain n'ont pu repousser des termes comme *corner*, *penalty* ou *tacle*, on notera que le sport français l'a presque fait pour *goal* et *shoot*, tandis qu'en Afrique et plus précisément au Bénin, en Côte-d'Ivoire, au Burkina Faso, au Mali, au Niger, au Tchad et au Togo, on a éprouvé le besoin de franciser le mot *goal* [gol] en lui adjoignant le suffixe *-ier*. *Goalier* qui se réalise [golje] ou [gɔ:lje] connaît au Burkina Faso et au Mali les variantes *golier* et *goulier*.

Au Sénégal, envoyer un *punch*, mot prononcé [poenʃ] ou [puntʃ] c'est frapper puissamment le ballon, c'est-à-dire : tirer un boulet. Il s'agit en fait d'un emprunt interne au vocabulaire de la boxe où *punch* est attesté en français depuis 1912, selon *Le Robert des Sports*.

Toujours en football, on a substitué au Sénégal, en 1963, à l'occasion de la Coupe d'Afrique qui s'est tenue à Tunis, à *goal-average*, la formation hybride *goal(-)différence*<sup>15</sup>. Le genre masculin de ce néologisme est peut-être dû à l'analogie de *goal-average*. Le *goal difference* représente l'écart

entre les buts marqués et les buts concédés par une équipe, permettant de la départager d'avec une ou plusieurs autres, quand elles sont à égalité de points. Rappelons que le **goal average** est la moyenne des points obtenus en championnat par un club : elle se calcule, selon *Le Robert des Sports*, par la différence entre les points marqués contre l'adversaire et les points concédés de l'adversaire.

Signalons également que certains termes ont donné lieu à des glissements sémantiques. C'est le cas par exemple de **dribbler**, qui, dans le français familier de Haute-Volta, du Mali, du Niger et du Sénégal, signifie : "tromper, berner, escroquer". Au Cameroun, **dribbler** a acquis le sens de "manquer volontairement une réunion, un cours" etc., ou de "boycotter une manifestation". Le verbe **gauler** qui possède les variantes graphiques **gaoler** et **goalier** (cette dernière forme étant révélatrice quant à son origine) est employé au Burkina Faso avec le sens d'"attraper quelqu'un qui saute".

Au Zaïre et au Sénégal, le football est source parfois de métaphores pittoresques. Ainsi, chez les Zaïrois, dans un registre très familier, **faire un match** c'est faire l'amour et un **Wembley**, c'est un bon lit où précisément on peut "faire un match". Dans le français familier parlé par les Sénégalais, notamment chez les militaires, **tirer un penalty** est synonyme de "mettre une femme enceinte".

La boxe et notamment le sigle **K.O.**, a engendré des verbes qui ne laissent pas de surprendre le locuteur d'origine française. **Kaoter**, relevé au Mali, au Niger et au Sénégal, à l'oral et dans un registre familier, signifie : "mettre knock out, assommer" mais encore, par extension : "avoir le coup de foudre, tomber amoureux", "rendre amoureux", sémantisme attesté dans les pays cités auxquels il faut ajouter le Burkina Faso. Au Niger, on relève même le double **kaotiser** avec les deux acceptions mentionnées ci-dessus. Enfin, au Burkina Faso, être **kaoté** (qui, par homonymie, s'écrit également être **cahoté**) signifie : "être amoureux fou".

## LA DANSE, LE THÉÂTRE, LE CINÉMA, LE JEU DE CARTES

Le **highlife** prononcé [ajlajf], attesté au Togo est un terme emprunté à l'anglais du Ghana. Il désigne une danse moderne ghanéenne dont les pas rappellent ceux du calypso et de la rumba.

Le **concert party** désigne un spectacle très en vogue au Ghana et qui, dans les années cinquante, s'est répandu au Togo et notamment à Lomé. Il s'agit en fait d'une forme de théâtre populaire, en langue éwé, qui fonctionne un peu à la manière de la *commedia dell'arte*, est accompagnée de musique (jazz, instruments modernes) sur un canevas qui évoque, en général, les aventures ou mésaventures d'un hâbleur ou d'un parvenu.

D'utilisation courante dans l'argot des jeunes du Sénégal, le mot **pi-tios** signifie "cinéma" et a pour origine l'anglais **pictures** de même sens.

Issu de l'anglais parlé au Ghana et au Libéria, le mot **twoner** "second", lui-même dérivé de **two**, a été acclimaté en **tchouné** dans le français parlé au Mali. Le **tchouné** est une personne malhabile et inexperte aux jeux de cartes ou de dames ; c'est également, par extension, le bon à rien, le minable.

Son antonyme, le **wane**, probablement issu du prétérit ou du participe passé de (to) **win** : I won, won "j'ai gagné ! gagné !", est, au Mali, une personne très experte au jeu et qui gagne souvent.

## LA VIE POLITIQUE

Dans ce domaine, on a recueilli quatre vocables, dont deux sont employés uniquement dans le français du Togo : ce sont **new deal** et **self-help**, le troisième **peace-corps** est certes utilisé au Togo, mais encore au Bénin, en Côte-d'Ivoire, au Mali, au Niger et au Sénégal, tandis que le quatrième, **meeting**, est attesté au Rwanda.

Le **new deal** prononcé [njudi:l] tire son nom du fameux New deal américain, c'est-à-dire du programme de réformes mises en oeuvre par Roosevelt en 1933 et qui consacrait une certaine intervention de l'Etat dans le domaine économique et social. Au Togo, on appelle **new deal**, le programme politique qui vise à changer la mentalité de la population. Quant au **self-help**, emprunt à l'anglais de même forme et que l'on peut traduire par : "effort personnel, ce que l'on fait pour s'aider soi-même", il a le sens, dans le français du Togo, de "travail collectif profitant à toute la communauté", par exemple : nettoyage d'une ville ou d'un village, tracé de route, construction d'une école.

Le **peace-corps** prononcé [piskɔr] ou [piskɔp] par attraction du mot français coopération, abrégé en [kɔp] est issu de l'anglais **peace-corps**. Il désigne, dans les six pays d'Afrique cités plus haut, l'organisme américain d'aide aux pays du Tiers-Monde, appelé Corps de la Paix. En outre, il a le sens de : "personne appartenant au Corps de la Paix américain".

**Meeting** est synonyme d'"intrigues, machinations, discours et manœuvres destinées à tromper". Cet emprunt est affecté d'une connotation péjorative qui est née à l'époque des campagnes politiques à la veille de l'Indépendance, où les habitants des collines entendaient des discours contradictoires qu'ils jugeaient sévèrement.

## LA RELIGION

Trois termes ont été rangés dans cette rubrique : **djigboman**, **Mami Wata** et **pawar**. Le **djigboman** est, dans le français des Ivoiriens sachant juste lire et écrire, le guérisseur traditionnel ayant recours à la magie ; c'est également le devin. Ce syntème hybride est composé d'un élément bété **djigbo** "fétiche" et de l'anglais **man** qui lui confère ce caractère de faux anglicisme. **Djigboman**, qui connaît une variante **djiboman**, était déjà enregistré dans le dictionnaire de DUPONCHEL de 1975. **Mami Wata**, qui provient de l'anglais **Mummy** "maman" et **water** "eau", est un terme attesté au Cameroun, en Côte-d'Ivoire, au Mali, au Togo et au Zaïre et a le sens de "divinité féminine de la mer ou des rivières, bienfaitrice ou maléfique, se manifestant sous des représentations diverses". La croyance en cette divinité s'est répandue sur la plupart des rivages d'Afrique. On la retrouve, du reste, en Guyane française, sous le nom de **Maman dilo**, c'est-à-dire "Maman de l'eau".

Signalons enfin que le **pawar**, issu de l'anglais **power** "pouvoir" signifie au Cameroun "la force magique, le pouvoir obscur" et qu'au Togo le **modérateur** est le chef de l'Eglise protestante.

## L'ALIMENTATION

Ainsi que l'observe W. BAL "les concepts de nourriture, de repas, s'expriment, dans une grande partie de l'Afrique centrale et occidentale, par le type lexical [tʃɔp] : en français du Congo-Kinshasa, nous avons **tshop** "repas" "nourriture" et **tshoper** "prendre un repas". Pour notre part, nous compléterons ces informations en indiquant qu'au Zaïre, on rencontre également les variantes **chop** et **tchop** et, par ailleurs, à côté du verbe **tshoper**, on relève la graphie **tchoper**. Sur le plan sémantique, on notera que **tshoper** signifie, "manger, casser la croûte", et **tshop**, avec ses variantes, a le sens de : "nourriture préparée ; repas, mets". Ce nom masculin, rangé dans un registre familier également, provient, comme le signale W. BAL, du "négro-anglais de la côte occidentale d'Afrique" où (to) **chop** est attesté, vers 1850, avec le sens de "manger". Faisant référence au dictionnaire d'Oxford, W. BAL précise que le verbe (to) **chop** est considéré comme familier et défini en ces termes "to eat a chop", les deux exemples cités remontant l'un à 1841 et l'autre à 1887. Et W. BAL de conclure : "Il s'agirait simplement d'une extension sémantique qui aurait affecté ce verbe passé du langage familier à la langue de la traite et, de là, dans diverses langues d'Afrique". Il semble bien actuellement que les locuteurs francophones redécouvrent le registre familier de **tchoper** et de **tchop**. Quant à l'origine anglaise, elle ne souffre pas la discussion.

Dans le français employé en Côte-d'Ivoire et au Mali, la **Pépé-soupe**, adaptation de l'anglais **pepper-sup** - au Mali, on relève également **peper-**

**sup** prononcé [pepɛ rsup] - est une soupe légère, mais très assaisonnée, notamment de poivre, qui peut se préparer avec du poisson, de la viande et des tripes. On sera sans doute surpris d'apprendre qu'au Rwanda le **kennedy** n'est rien moins que du lait en poudre, dénomination qui tire son origine de l'aide américaine fournie à ce pays dans les années 60.

Dans le vocabulaire des boissons, on relève pour le Cameroun **jindja** [dʒindʒa] qui est affecté du genre masculin ou féminin. Issu de l'anglais **ginger**, ce terme désigne une boisson sucrée et pimentée de fabrication locale. Tandis qu'au Sénégal, **bio** [bijo] désigne en milieu populaire la bière de houblon. L'emprunt s'est fait à l'anglais de Gambie où **beer** se réalise [bi:ɔ].

## LES RÉCIPIENTS

Au Bénin, en Côte-d'Ivoire, au Burkina Faso et au Togo, la **tine** est un grand récipient en fer blanc, d'une contenance de vingt litres, qui sert d'emballage à divers produits importés et qui est utilisé pour le transport des céréales. Outre le sens de "fer-blanc", **tin**, en anglais britannique, a celui de "boîte en fer-blanc". C'est de ce sens dérivé que provient l'emprunt. Dans le français burkinabè la **tine**, par extension, est l'unité de mesure pour les céréales.

Le **rudi-paints** [rudipents], attesté au Rwanda, est une grande boîte de fer contenant cent litres de peinture. Il a pour origine le nom d'une marque de peinture anglaise, selon un processus qui fait d'un nom propre un nom commun et auquel nous donnons, pour notre part, celui de banalisation lexicale.

## LES TISSUS

La richesse exceptionnelle de ce vocabulaire atteste de la vitalité de l'anglais, dans ce secteur important de l'activité commerciale. Et on note que dans ces pays que sont le Bénin, la Côte-d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal, le Tchad, le Togo et le Zaïre et qui ont choisi le système métrique, les tissus se mesurent en yards.

Une grande variété de choix est proposée à la clientèle et, mis à part le Centrafrique, le Tchad et le Rwanda, c'est le terme **wax**<sup>16</sup> [waks] ou [wɔks] qui est employé en Afrique francophone, vocable issu de l'anglais **wax-print** "imprimé à la cire" par ellipse du 2ème élément. Du reste, **wax-print** est également en usage dans le français de certains pays d'Afrique, nous le verrons.

Le **wax** désigne un tissu de coton imprimé partiellement à la cire, sur lequel figurent des traces de craquelures. Les synonymes, particulièrement

nombreux, sont des synthèmes formés avec cet élément wax. Ainsi le wax est-il synonyme de tissu wax au Bénin, en Côte-d'Ivoire, au Togo et au Zaïre. Il l'est également de pagne wax, en Côte-d'Ivoire et au Zaïre, et toujours dans ces deux pays, mais aussi au Togo et au Sénégal, wax est en concurrence avec son appellation d'origine wax-print, ou vax-print.

Au Sénégal, le succès du wax a entraîné la mise sur le marché de l'imi-wax qui, comme son nom l'indique, est un tissu imitant le wax, mais teint entièrement à la machine. A côté de cette qualité meilleur marché, il existe au Bénin, en Côte-d'Ivoire, au Burkina Faso, au Mali, au Rwanda, au Togo et au Zaïre, le "haut de gamme" c'est-à-dire le superwax, wax de haute qualité, fabriqué habituellement en Hollande. Dans une qualité sensiblement inférieure, on trouve en Côte-d'Ivoire, au Mali, au Niger, au Sénégal et au Togo, un tissu de coton qui porte le nom de fancy, provenant de l'anglais fancy "fantaisie", et qui peut s'écrire également fansy ou fansi. Il s'agit d'un tissu de coton imprimé de fabrication industrielle qui a pour synonyme, au Mali et au Sénégal, le mot lagos [legos], nom emprunté à la capitale du Nigéria, d'où ce tissu était initialement importé. Au Sénégal, on note, en outre, une variante graphique légos.

## LES VÊTEMENTS, L'HABILLEMENT, LES ACCESSOIRES DE TOILETTE

Nous avons relevé trois emprunts : l'un désigne au Rwanda le vêtement d'occasion, les fripes et, par extension, le marché de la friperie ; il s'agit de *sekeni* et de sa variante *sekini*, tous deux masculins et issus de l'anglais *second hand*, par l'intermédiaire du kiswahili ; l'autre au Zaïre, *goodyear* réalisé [gudjir], également masculin, provient du nom du manufacturier américain Goodyear et désigne, par analogie, entre l'épaisseur d'un pneu et celle de la semelle, la chaussure d'homme à semelle très épaisse et la chaussure de femme à talon extrêmement haut. Etre en *thank you* [tɛkju] ou faire *thank you*, c'est dans l'argot du Niger porter la chemise à l'intérieur du pantalon. Malheureusement, nous ne sommes pas en mesure actuellement d'expliquer ce ... glissement "vestimento-sémantique".

Dans le champ conceptuel des accessoires de toilette, on notera qu'au Sénégal, pour se coiffer, on se sert d'un peigne en bois, en métal ou en matière plastique, à dents longues et espacées qui porte le nom de *com* [ko:m], emprunt issu de *comb*. Au Rwanda, le nom de marque américain *colgate*, est utilisé comme nom générique de toutes les pâtes dentifrices.

## LA NAVIGATION

W. BAL notait en 1971 que ce vocabulaire avait subi une forte influence de l'anglais. Nous observons, pour notre part, que *wharf* n'a pas été incorporé à l'I.F.A., ce qui peut être considéré comme discutable, le

vocable restant sans doute plus fréquent dans le français d'Afrique que dans le français de France. Le sternwheeler, bateau à fond plat et à roues à aubes, utilisé dans la navigation fluviale de l'ex-Congo-Kinshasa a disparu. En revanche, **boat**<sup>17</sup> réalisé [bo:t] à l'anglaise, est relevé dans le français du Bénin, du Togo, et de la Côte-d'Ivoire où il est cependant vieilli. Au Zaïre, le mot **beach** provenant de l'anglais de même forme et signifiant "plage, rivage", a subi une évolution phonétique légère, puisqu'il est réalisé avec un [i] bref et non plus avec un [i:] long. Sur le plan sémantique, **beach** a subi une évolution, qui avait été déjà constatée par W. BAL, dans le créole anglais du Cameroun, avec le sens de "quai de déchargement" mais aussi d'"entrepôt". Actuellement, dans le français du Zaïre, **beach** signifie : 1°) débarcadère d'un port fluvial. 2°) petite plage fluviale où les gens viennent se laver. 3°) sur une étendue d'eau, point de passage par gué, par pirogue ou par bac. 4°) ville basse, centre commercial. Ce sens s'explique par la configuration géographique de certaines villes, où on distingue un centre commercial situé le long du fleuve et un centre dit résidentiel, situé sur le plateau ou dans les quartiers périphériques, habités par les moins nantis.

Le **pool**, dans le français du Zaïre, provient de l'anglais de même forme et de même sens ; il désigne l'endroit où le fleuve s'évase en forme de lac. Nous avons recueilli cette attestation de 1932 chez BURTHE D'ANNELET, t. 1, p. 103 : "ils viendront me mendier des boeufs et des moutons dont j'ai abondamment, parce que moi je les soigne alors qu'ils n'ont pas de viande et en sont réduits à manger les hippopotames du Pool". Sans doute l'emprunt est-il beaucoup plus ancien.

W. BAL avait enregistré le terme **snacke** et sa variante graphique **snack** avec le sens d'"obstacles dont les lits de rivières sont parsemés", et spécialement les troncs ou branchages immergés. S'y ajoute à présent la forme **schnack**. Les graphies citées indiquent que ces formes ont été empruntées à l'anglais **snag** par voie orale. L'*Oxford English Dictionary* signale une origine américaine et produit une attestation de 1807.

On pourra rattacher à ce vocabulaire, le terme **falls** réalisé [fɔls] ou [fols] issu de l'anglais **falls** et qui désigne dans le français du Zaïre, un rapide, l'endroit d'un cours d'eau où le débit s'accélère, à cause de l'augmentation brutale de la pente du lit.

## LE MILIEU NATUREL

Pour désigner la couche de fibres ligneuses qui entoure la coque de la noix de coco, c'est le mot anglais **coir** qui est utilisé dans le français du Bénin, de la Côte-d'Ivoire, du Sénégal et du Togo. La prononciation [kwar] indique que l'emprunt s'est effectué par voie graphique. La première attestation de la forme **coir**, en anglais, date de 1779 et concerne un récit de voyage en Nouvelle Guinée, selon l'*Oxford English Dictionary* qui y voit

un emprunt au dialecte malayalam proche du tamil. Pour notre part, la première attestation que nous ayons recueillie date de 1895. Elle est extraite de *Les plantes utiles au Sénégal*, par le R.P. SÉBIRE, p. 290 : "trois grosses noix de cocos produisent 450 grammes de fibres ... Pour retirer les fibres seules ou coïr (en italique dans le texte, ce qui semble indiquer que le mot n'est pas encore installé dans la langue), on fait macérer longtemps cette couche dans l'eau".<sup>18</sup>

Le coconotte, graphié également coconot et coconote a été identifié par W. BAL, comme un emprunt provenant de l'anglais *coconut*<sup>19</sup>. Dans le français du Zaïre, il désigne l'amande de noix de palme, dont on extrait une huile, destinée à fabriquer de la margarine, du savon et des huiles alimentaires. W. BAL nous apprend que le mot anglais *coconut* s'est également imposé en portugais de Guinée et de l'Angola, sous la forme *coconote*, et en africains, avec les variantes *kokosneut* ou *kokosnoot*.

Le *swollen shoot* [swɔləŋ ʃu: t] est l'appellation au Bénin et au Togo d'une maladie du cacaoyer. L'article de MM. PARTIOT, AMEFIA, DJIEKPOR et BAKAR, publié en 1978, fournit cette définition : "Le *swollen shoot* du cacaoyer est une maladie à virus dont la forme la plus typique se manifeste par des mosaïques sur feuilles et les gonflements de rameaux ; la production de l'arbre malade diminue et la mort survient au bout de quelque temps". Cette maladie a été signalée, pour la première fois, dans l'ex-Gold Coast, l'actuel Ghana, en 1922, à Nankese. Mais à l'époque, elle passa inaperçue. Elle a été observée, décrite et nommée *swollen shoot and die-back* en 1936 par W.F. STEVEN. Et c'est en 1939, lorsque la maladie se généralise et que l'on en détermine l'origine virale, que le mot se diffuse. En 1946, H. ALIBERT fait une prospection au Togo et ne signale aucun cas de "swollen shoot". Ce n'est qu'en 1955 qu'on aurait observé à Agou au Togo des symptômes de cette maladie. Il ressort, par conséquent, que cet emprunt à l'anglais est récent.

Une maladie tropicale qui affecte l'homme porte le nom au Zaïre de *sicklanémie* et par haplogogie *sicklémie*. Il s'agit d'une anémie hémolytique héréditaire, due à une hémoglobine anormale, provoquée par une défaillance d'oxygène et qui entraîne la déformation en faucille des hématies, c'est ce qui explique l'emprunt de *sickle* "faucille" dans le composé.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de signaler que le mot wolof *nébè-daye*, utilisé dans le français du Sénégal, et qui a pour synonyme *neverdie*, désigne le *Moringa Oleifera*, un arbre de la famille des *moringacées* à feuilles blanches suivies de gousses longues de 20 à 40 cm. Le mot a été emprunté à l'anglais par l'intermédiaire du français, puis il est passé en wolof où il a été, à son tour, emprunté par le français. Voici l'attestation recueillie chez le R.P. SÉBIRE, 1895, p. 18 de son ouvrage : "On a introduit au

Sénégal un peu partout le Névradaye (ou Ben Ailé ou Amoma Moringa) ... le mot est une corruption de l'anglais *never die* "qui ne meurt jamais".

Dans le domaine de la faune, l'ichtyonyme *sinapa* qui est l'appellation au Togo du *Lethrinus atlanticus*, poisson assez commun de la famille des Sparidae, provient de l'anglais du Ghana *sniper*, avec l'influence probable de *snapper*, poisson de la famille des Lutjanidae, assez proche des Lethrinidae.

Du Sénégal au Zaïre, à l'exclusion du Cameroun, du Centrafrique, de la Côte-d'Ivoire et du Rwanda, on relève le nom de *Waterbuck* réalisé [watɛrbuk] et au Zaïre *waterbock* qui désigne, surtout dans la langue des chasseurs, le kobus *defassa*, belle antilope de la famille des hippotraginés. Le terme entre en concurrence avec *bolongo*, *cob defassa*, *sing sing* et *cob (onctueux)* qui est la dénomination la plus fréquente. Selon l'*Oxford English Dictionary*, *waterbuck* est attesté en 1850 et a servi à désigner initialement le *Cobus ellipsiprymnus*, c'est-à-dire le cob à croissant. Jean DORST et Pierre DANDELLOT, signalent, dans leur *Guide des grands mammifères d'Afrique*, p. 211 : "Cobe à croissant ... grande antilope ayant les traits généraux du Cobe *defassa*" et à la rubrique *Espèces analogues* de la même page : "On peut le confondre (le Cobe *defassa*) avec le Cobe à croissant mais le Cobe *defassa* a une large plage blanche sur les fesses, au lieu d'une marque en forme de croissant". Nous n'avons pas recueilli, dans l'état actuel de nos recherches, d'attestations anciennes.

En voici une de 1932, extraite des carnets de route de BURTHE D'ANNELET, *Du Cameroun à Alger*, p. 243 du tome 1. : "les *waterbucks* ne s'éloignent jamais des endroits humides, des rivières, des marais". Nous présumons que le mot a été emprunté probablement vers la fin du siècle dernier.

## DIVERS

Nous avons rangé dans cette rubrique les mots, *man*, *barlock*, *change*, *stick*, *socket*, *pantré* et *lift*.

*Man* [man] est un terme d'adresse utilisé entre amis, dans le français parlé par les jeunes du Mali et de la Côte-d'Ivoire, où il connaît également la variante graphique *mane*.

*Barlock*, issu de *bad luck* "malchance" est employé avec le genre masculin dans le français du Cameroun où il a le sens également de "malchance", d'"infortune", d'"insuccès".

Le *change* qui signifie "monnaie à rendre" au Cameroun et au Zaïre apparaît comme un américanisme. Relevé déjà par W. BAL, dans son article sur les *Cas d'interférences linguistiques en Afrique noire*, le terme *stick*,

d'origine anglaise, acquiert, dans le français du Zaïre, un sens moins spécifique. C'est un mot générique signifiant "baguette, tige, bâton, canne, trique, verge, piquet, perche". Est attesté également au Zaïre un anglicisme utilisé en Belgique : *socket*, avec sa variante graphique francisée en *socquet*. Le mot, qui provient de l'anglais *socket*, est affecté du même sens c'est-à-dire "douille de lampe".

Enfin, dans le français du Sénégal, le *pantré* est un réduit pouvant servir de logement sommaire, de réserve ou de débarras. Ce terme apparaît être un emprunt à l'anglais *pantry* "office". L'attestation la plus ancienne que nous ayons recueillie jusqu'à présent, émane du quotidien *Paris-Dakar* du 6.6. 1934 avec la graphie francisée en *penterie*. Sous la plume du Receveur Casasoprona, on peut lire, en effet : "Il sera procédé à la vente aux enchères publiques de l'immeuble sis à Dakar : ... un bâtiment en dur avec couverture en tuiles, divisé en trois pièces, deux *penteries*, une vérandah, une cuisine ...".

Quant au *lift*, c'est au Zaïre, la possibilité de se faire conduire dans la voiture d'un autre.

Il est temps de conclure. Nous dirons simplement que, bien que ne visant pas à l'exhaustivité, nous avons pleinement conscience des lacunes et des imperfections de ce travail qui mérite d'être largement complété et approfondi. Il conviendrait d'étudier systématiquement l'adaptation phonéti-co-phonologique de l'emprunt, les glissements sémantiques. Il serait intéressant de découvrir les premières datation et attestation de l'emprunt, d'expliquer les voies et modes de sa diffusion. Ces tâches impliquent des investigations synchroniques et diachroniques dont il ne faut se dissimuler ni l'ampleur ni la difficulté. Les progrès dans la connaissance de l'Afrique sont à ce prix.

Jean SCHMIDT

## BIBLIOGRAPHIE

## Ouvrages et articles

- ADAM (J.), *Les plantes à matière grasse*, Paris, Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, vol. 2, 1942, 427 p.
- ARVEILLER (R.), *Contribution à l'étude des termes de voyage en français (1505-1722)*, Paris, Editions d'Artrey, 1963, 569 p.
- BAL (W.), "Cas d'interférences linguistiques en Afrique noire", *Cahier de Littérature et de linguistique appliquée*, n° 3-4, juin-décembre 1971, publication de la Faculté des Lettres de l'Université du Zaïre, pp. 101-111.
- CAPUS (G.), BOIS (D.), *Les Produits coloniaux*, Paris, A. Colin, 1912, 687 p.
- DE BURTHE D'ANNELET (Lt Colonel), *A travers l'Afrique française, du Cameroun à Alger*, Paris, Pierre Roger, 1932, 2 t.
- DORST (J.), DANDELLOT (P.), *Guide des grands mammifères d'Afrique*, Neuchâtel-Paris, Delachaux et Niestlé, 1976, 286 p.
- Equipe IFA (A.E.L.I.A.) : Blondé (J.), Canu (G.), Caprile (J.-P.), Deltel (J.R.), Dumont (P.), Efoua-Zengue (R.), Faïk (S.), Gontier (D.), Jouannet (F.), Lafage (S.), Mendo Ze (G.), N'Diaye-Corréard (G.), Queffelec (A.), Queffelec (C.), Racelle-Latin (D.), Rondreux (J.-L.), Schmidt (J.), Shyrambere (S.), Tabi-Manga (J.), *Inventaire des particularités lexicales du Français en Afrique noire*, Neupré, AUPELF, ACCT, 1983, 550 p.
- HOLLYMAN (K.J.), "Anglo-french language contact in New Caledonia", *AUMLA, Journal of the Australasian Universities Language and Literature Association*, n° 20, novembre 1963, Christchurch, New Zealand, pp. 213-240.
- LAFAGE (S.), *Inventaire des particularités lexicales du français au Togo et au Bénin*, Université d'Abidjan, ILA, LIII, 220 p., 1975.
- LATIN (D.), "Des anglicismes dans l'Inventaire des Particularités lexicales du Français en Afrique noire", *Mélanges offerts à Willy Bal*, Cahier de l'Institut de linguistique de Louvain, 2, Contacts de langues et de cultures, pp. 174-188, 1984.

MAUNY (R.), *Glossaire des expressions et termes locaux employés dans l'Ouest africain*, Dakar, IFAN, 1952, "catalogues", 69 p.

N'DIAYE-CORRÉARD (G.) et SCHMIDT (J.), *Le Français au Sénégal, Enquête lexicale*, Université de Dakar, Publications du Département de linguistique générale et linguistique africaine de la Faculté des lettres et Sciences humaines, 1979, 3 t. A-H 386 p., I-K 237 p., Q-Z 238 p.

N'DIAYE-CORRÉARD (G.) et SCHMIDT (J.), *Quelques remarques sur l'étude du Français d'Afrique*, communication présentée en 1980 à la Vème table ronde des centres et départements de linguistique de Yaoundé. Publication ronéotée, 53 p.

PARTIOT (M.), AMEFIA (Y.K.), DJIEKPOR (E.K.), BAKAR (K.A.), *Le "Swollen shoot" du cacaoyer au Togo, inventaire préliminaire et première estimation des pertes causées par la maladie. Café, Cacao, Thé*, Paris, Vol. XXII, n° 3, juill.-sept. 1978, pp. 217-228.

RACELLE-LATIN (D.), Voir LATIN.

SAUVIGNY in FAURE (Cl.), *Documents inédits sur l'histoire du Sénégal*, Paris, Imprimerie royale, 1914, 51 p.

SEBIRE (A.), R.P., *Les plantes utiles du Sénégal*, Paris, Baillière, s.d., 1895, 342 p.

SCHMIDT (J.), "Quelques aspects du lexique des textes anciens en français sur l'Afrique noire", *Bull. OFCAN*, n° 5-1984, Abidjan, ILA/INaLF-CNRS, 45 p.

#### Revue, journaux

*Bulletin de l'observatoire du français en Afrique noire*, Abidjan, ILA/INaLF-CNRS.

- *L'AOF*, Echo de la Côte occidentale d'Afrique, 1ère année, 1907. Journal hebdomadaire d'informations.
- *Le Soleil*, quotidien sénégalais depuis 1970.
- *Paris-Dakar*, quotidien sénégalais de 1935 à 1953.

#### Manuscrit

ADANSON (M.), carton Adanson, m.s 2411, Paris, Archives Muséum d'Histoire naturelle, ~ 1750.

## Dictionnaires

BARGERY (G.P.), *Hausa-English dictionary and English-Hausa*, 1934, London, Humphrey Lindon, 1227 p.

DUPONCHEL (L.), *Dictionnaire du français en Côte-d'Ivoire*, Université d'Abidjan, I.L.A., 1975, n° III, 295 p.

PETIOT (G.), *Le Robert des sports*, Paris, Robert, 1982, 553 p.

*The Oxford English Dictionary*, Oxford, at the Clarendon Press reprinted, 1961, 13 vol.

## NOTES

1. Ce texte est une version remaniée de la communication que nous avons présentée au Colloque de l'Association for French Language Studies qui s'est déroulé à Nottingham en septembre 1984. Nous ignorions l'existence de l'article de Danièle RACELLE-LATIN intitulé : "Des anglicismes dans l'inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire."

2. Raymond MAUNY dans son *Glossaire* de 1952 inventorie comme empruntés à l'anglais les termes suivants : **airform**, **boy**, **clinting**, **cook**, **punch**, **short** et **wharf**. **Airform** qui désignait les "Maisons hémisphériques faites en répandant du ciment sous pression autour d'un énorme ballon de caoutchouc gonflé" est sorti de l'usage. **Clinting**, auquel l'auteur donne pour étymon **clinking** "action de déborder comme les ardoises les unes sur les autres sur un toit" provient en réalité du soninke **kri:ɔtiŋe** "haie". C'est, au Sénégal, un panneau de bambous refendus et tressés, souvent utilisé pour faire des clôtures. **Lorry** qui était le wagonnet sur rail poussé par des manoeuvres, servant en particulier au transport des arachides dans les escales, est sorti de l'usage.

3. **Backs**. N.m pluriel, signifie "cornet de chanvre indien". Le terme pourrait être la déformation de **tabac** réalisé [tabak] ou de l'anglais **tobacco** "tabac" par l'intermédiaire de l'aku, langue créole issue du krio de Sierra Leone, parlée par les ressortissants de ce pays installés en Gambie.

4. **Maquis**. N.m Au Sénégal et au Mali, c'est l'ensemble des lieux mal famés d'une ville.

5. **Bone**. Ce terme connaît également, mais plus rarement, la graphie **bonn**. Le pluriel est **bones**, **bonn's**.

6. **Wee**. La réalisation [wi:] est la plus fréquente. [ʷi:] est relevé chez les locuteurs qui maîtrisent médiocrement le français. Cette prononciation est imputable au substrat linguistique. Dans les principales langues nationales parlées au Sénégal, le phonème /w/ se réalise [ʷ] devant [i].

7. On a relevé également la variante graphique **money**.

8. HOLLYMAN dans son article "Anglo-french language contact in New Caledonia" paru dans *Aumla*, n° 20, 1963, p. 218, signale : "boy has been used in both France and New Caledonia in the sense of "Oriental servant" but New Caledonia has also used the Australian sense of "station employee" and the current meanings there are "domestic servant" and "boy-friend".

9. L'élément **tchitchi** perçu comme un diminutif au Zaïre n'est pas lingala. Dans l'état actuel de nos recherches, nous en ignorons l'origine.

10. Le **taxi-brousse** est un taxi sans compteur qui s'arrête à la demande et peut prendre huit à dix passagers.

11. Nous n'avons pas découvert d'élément **chaï** dans le dictionnaire haoussa de Bargery que nous avons consulté.

12. Nous ignorons l'origine de (h)**indou**. Peut-être faut-il y voir une confusion entre Indiens et Hindous.

13. **Faire keep** ou être **keep**, a le sens d'"être saoul" au Burkina Faso. Le passage du sens de "garder le silence" à celui "d'être ivre", ne nous paraît pas évident. De ce fait, un doute subsiste sur son origine anglaise.

14. La locution **ya pas match**, relevée en Côte-d'Ivoire, signifie : "c'est gagné d'avance, les jeux sont faits". Son origine anglaise, selon DUPONCHEL, à partir de : **he has not his match** "il est le plus fort", qui aurait pu être introduite en Côte-d'Ivoire par l'intermédiaire du Ghana, nous paraît discutable. En effet, on note fréquemment dans le langage des sports : athlétisme, boxe, football, tennis, etc. des expressions du type "il n'y a pas (eu) de match" qui signifient que la compétition, la lutte attendues n'ont pas eu lieu, tant la supériorité de l'adversaire a été ou est écrasante. De récents exemples nous ont été donnés en tennis. Aux internationaux de France à Roland Garros, au cours de la demi finale opposant J. Mac Enroe à J. Connors, le commentateur sportif Hervé Duthu déclarait à T.F.1 (la 1ère

chaîne de télévision) le 8 juin 1984 à 17 h 55 : "il n'y a pas de match, il n'y a plus de jeu". Le reporter avait observé qu'à la suite d'une âpre contestation entre les deux joueurs, l'un d'eux, après avoir invectivé son adversaire, avait par la suite perdu toute sa concentration et n'opposait plus de résistance. Le 9 juillet 1984, à 13 h 05, commentant les résultats de la finale de Wimbledon, le journaliste Y. Mourousi annonçait à T.F.1 "A la finale de Wimbledon hier, je crois qu'en réalité, il n'y a pas eu de match".

15. A noter qu'en anglais, on dit également **goal difference**, ce qui est à interpréter selon nous comme un phénomène de convergence.

16. Wax est réalisé également [vaks] au Sénégal.

17. Boat était signalé par MAUNY dans son *Glossaire* de 1952, p. 24.

18. Coir. Chez HUBERT, *Le cocotier* (1906) p. 85, on relève concurremment la graphie **koir** : "le travail du **coir** ou **koir** tel que le pratiquent les indigènes, est bien l'un des plus intéressants qu'il soit donné de voir".

19. L'installation de cet emprunt a pu être facilitée par l'introduction de la locution **dessicated coconut**, attestée en 1906 chez HUBERT, *Le cocotier*, p. 57 : "on part de ce produit (le coprah) pour obtenir selon les cas la farine de coco ou **dessicated coconut** (en italique dans le texte)." **Dessicate coconut**, figure encore chez G. CAPUS et D. BOIS, *Les Produits coloniaux*, 1912.

# LE BILINGUISME DANS LA RÉDACTION DU LEXIQUE SPÉCIALISÉ

## 0. INTRODUCTION

Indispensables au progrès des pays en voie de développement, devenues nécessaires à l'évolution de tout pays touché par la crise économique, les activités de formation ont engendré un besoin en matière de lexiques spécialisés que les lexicographes, linguistes ou spécialistes, arrivent à peine à satisfaire.

Le lexique spécialisé est l'ouvrage dans lequel sont consignés, définis et illustrés, les mots relevant d'une spécialité. Celle-ci constitue quelquefois un thème - la famille, l'habitat, le vêtement, la santé - et l'ouvrage est alors un lexique thématique offrant tous les termes appartenant au thème. La spécialité peut aussi constituer une technique - la maçonnerie, la plomberie, la menuiserie, la pêche - ou une science - la biologie, l'économie, la sociologie, la linguistique - et il s'agira alors d'un lexique technique ou scientifique renfermant tous les mots constitutifs du vocabulaire de la technique ou de la science considérés.

Le lexique spécialisé est un ouvrage pédagogique. Offrant un contenu restreint de mots mais complet - ou tendant à l'être - par rapport à la spécialité dont il relève, le lexique spécialisé s'adresse à un public tout aussi limité, étudiants, enseignants, chercheurs et praticiens concernés, auquel il propose une connaissance fonctionnelle de mots susceptibles d'apparaître dans la transmission ou l'utilisation d'un savoir précis. Le lexique spécialisé n'est pas un dictionnaire et se distingue de celui-ci d'une part par son domaine restreint et d'autre part par la description lexicologique de la langue qui est consignée dans cet autre ouvrage pédagogique.

Le lexique spécialisé est en principe un ouvrage monolingue. Il est rédigé dans telle langue et proposé à un public de locuteurs de celle-ci. La pratique monolingue est celle qui a prévalu chez les lexicographes spécialisés jusqu'à une période récente. Toutefois, depuis un certain nombre d'années, a vu le jour en Afrique Noire un type de lexique fondé sur le principe du bilinguisme. L'adoption de ce principe par le linguiste ou le spécialiste dans la rédaction du lexique spécialisé est loin d'être arbitraire. Elle comporte ses raisons, bien sûr, mais aussi ses implications, qu'il convient de ne pas ignorer et sur lesquelles on se propose de jeter un regard dans les pages suivantes. Pour cela, en se limitant à l'Afrique Noire francophone et à la lexicographie dont le bilinguisme est concrétisé par l'usage dans le même ouvrage du français et d'une langue africaine, on s'efforcera de réfléchir, successivement, sur l'essence du bilinguisme, sur le

bilinguisme de l'enquête mais aussi sur celui du texte, enfin sur la finalité du bilinguisme.

## 1. L'ESSENCE DU BILINGUISME

L'origine et la justification du bilinguisme dans la rédaction du lexique spécialisé se situent dans les différences constatées entre pays au niveau de la connaissance scientifique, dans la langue en usage au sein de la communauté concernée, dans le degré d'alphabétisation du public visé, enfin dans la nécessaire coopération scientifique entre les pays en voie de développement et les pays avancés.

### 1.1. La connaissance scientifique

La connaissance scientifique constitue l'une des justifications du choix du bilinguisme dans la rédaction du lexique spécialisé en Afrique Noire francophone. En effet les spécialités montrent souvent de grandes différences d'avancement d'un pays à l'autre, d'une langue à l'autre. Tel pays sera, dans ses connaissances sur tel domaine - thème, technique ou science -, plus avancé que tel autre pays. La langue qui véhicule celles-ci offrira alors un ensemble de termes constitutifs du vocabulaire du domaine considéré plus important que celui offert par une autre langue. C'est le cas des pays concernés par ces quelques pages où la langue française propose dans les domaines spécialisés des terminologies beaucoup plus riches que celles en usage dans les langues africaines.

L'activité pédagogique s'efforçant de faire usage de la connaissance la plus avancée aura tendance à introduire (et sera même quelquefois dans l'obligation d'imposer) dans telle langue moins riche en termes spécialisés relevant de tel domaine, les termes de la langue la plus riche appartenant au même domaine. Ainsi l'enseignement des sciences de la santé en pays dioula ne pourra se contenter des termes offerts par la langue dioula et fera appel à la terminologie française du même domaine, ce qui imposera un bilinguisme dioula-français dans la rédaction du lexique spécialisé de la santé, les sciences de la santé étant plus avancées en France qu'en pays dioula de Côte-d'Ivoire.

### 1.2. La langue de communication

Une autre raison de la présence du bilinguisme dans le lexique spécialisé est la langue en usage parmi les membres de la communauté directement intéressée par l'ouvrage. Schématiquement, celle-ci est constituée des chercheurs, des enseignants, des étudiants et des praticiens de terrain, cette dernière expression étant prise dans son sens le plus large. La communauté en question est en fait composée de ceux qui détiennent le

savoir scientifique et qui ont pour fonction l'approfondissement et la propagation de celui-ci, et de ceux qui en sont dépourvus, qui en ont besoin dans la pratique de leurs activités et qui en recherchent la maîtrise.

La langue en usage au sein de ce microcosme, quand ses membres traitent de leur spécialité, s'imposera au niveau de la transmission du savoir, les détenteurs de celui-ci l'utilisant de manière quotidienne, l'auditoire s'y soumettant nécessairement au niveau de la réception des connaissances. Cette langue s'imposera aussi comme langue de définition des entrées au sein des articles du lexique spécialisé, celui-ci ayant pour fonction première, rappelons-le, la fonction pédagogique. C'est ainsi qu'un lexique de l'agriculture destiné au pays baoulé sera bilingue et adoptera cette langue africaine et le français, pour la simple raison que les ingénieurs agronomes et les techniciens agricoles qui transmettent à travers l'ouvrage leurs connaissances aux agriculteurs, planteurs et cultivateurs baoulés ont le français pour langue de communication au sein de leur communauté scientifique.

### 1.3. L'alphabétisation de la population

Le degré d'alphabétisation de la population africaine à laquelle s'adresse le lexique spécialisé, d'abord en français mais aussi en langue nationale, constitue aussi une justification du choix bilingue dans la rédaction de l'ouvrage. Les choses sont simples quand il y a identité entre la langue en usage dans telle communauté scientifique et celle utilisée au sein de la population désireuse de recevoir le savoir détenu par celle-ci. Le lexique spécialisé n'a alors aucun besoin d'être bilingue. Les ouvrages de ce type proposés en France par les différentes communautés scientifiques sont tous unilingues, en français, cette langue étant la seule en usage dans tout l'ensemble social concerné.

Il n'en est pas de même dans les pays africains dont traitent ces quelques pages. La langue utilisée dans les microcosmes scientifiques est le français, par contre les langues des populations auxquelles s'adressent les lexiques sont des langues africaines. Si ces populations n'avaient aucune notion de français, la présence de cette langue dans les lexiques et donc le bilinguisme, seraient inutiles, la transmission du savoir ne pouvant être opérée. Il se trouve que le degré de la connaissance en français des populations concernées permet l'usage de cette langue au sein de la communication mais aussi au sein des ouvrages didactiques, ce qui facilite la tâche des lexicographes, linguistes ou spécialistes, qui s'expriment alors dans la langue utilisée dans le domaine dont relève le lexique. Il se trouve aussi que le degré d'alphabétisation en langue nationale est en augmentation constante, l'effort des pays africains enregistré dans ce sens étant de plus en plus important, ce qui impose aux rédacteurs d'ouvrages spécialisés de tenir compte de cette réalité, d'accorder aux langues

africaines l'importance qui leur revient sur le sol de l'Afrique et de produire des travaux donnant une part égale à chacune des deux langues impliquées par le bilinguisme, celle en usage dans la communauté scientifique et celle utilisée dans la population à laquelle s'adresse le lexique spécialisé.

C'est ainsi qu'en Côte-d'Ivoire où le français est devenu une langue véhiculaire - dans des formes certes quelquefois non classiques - au niveau des masses, le bilinguisme adoptant cette langue à côté d'une langue ivoirienne est pleinement justifié, car fonctionnel. C'est ainsi aussi que dans des pays comme le Mali ou le Niger, entre autres, où l'alphabétisation en langue nationale est très avancée, le lexicographe ne peut se permettre de méconnaître l'importance des langues africaines dans les systèmes de formation et se trouve dans l'obligation de faire un choix bilingue prenant en compte cette réalité.

#### 1.4. La coopération scientifique

Enfin la coopération scientifique entre les pays avancés et les pays en voie de développement constitue la dernière raison retenue ici du choix du bilinguisme dans la confection du lexique spécialisé. D'emblée, précisons que cette coopération scientifique est un objectif du lexique qui se situe au-delà de son objectif pédagogique tout en incluant celui-ci. Les réalités relevant de la même spécialité présentent des différences certaines d'une région de la terre à une autre. S'il est clair, pour prendre en exemple les sciences de la santé, que la terminologie médicale est plus élaborée en France que dans tout pays francophone d'Afrique Noire, les sciences de la médecine étant plus avancées dans ce pays, il est tout aussi évident que cela n'est vrai qu'au niveau de la médecine moderne telle qu'elle est conçue en Occident et qu'à celui de la médecine traditionnelle, les praticiens français ou même francophones auraient beaucoup à gagner en introduisant dans leur lexique spécialisé la terminologie de la médecine de terroir, de la médecine strictement africaine, terminologie qui ne peut qu'enrichir leur savoir médical. Prenant place dans la coopération scientifique et la servant de manière sûre, le bilinguisme français-langue africaine des lexiques de la terminologie médicale serait d'un grand apport pour les unités de recherche, d'enseignement et de soins traitant des maladies tropicales qui ont vu le jour depuis deux décennies dans les grands hôpitaux français.

## 2. LE BILINGUISME DE L'ENQUÊTE

L'enquête lexicographique est la phase de l'élaboration du lexique qui permet au lexicographe de rassembler les mots relevant de la spécialité retenue et qui constitueront les entrées du futur lexique.

L'enquête lexicographique est effectuée en fonction des objectifs assignés au lexique. L'objectif de l'ouvrage peut être la connaissance de la langue. L'enquête aura alors pour but l'extraction de celle-ci de tous les termes relevant du domaine spécialisé retenu. L'objectif de l'ouvrage peut encore être la connaissance de la langue, mais aussi l'enrichissement de celle-ci à travers un apport qui lui est étranger et qui provient en fait d'une autre langue dont la terminologie dans la spécialité retenue est estimée plus riche que celle de la première langue considérée. Avec ce second objectif, l'enquête aura pour but, d'abord l'extraction de la première langue de tous les termes relevant de la spécialité considérée, ensuite la recherche dans la seconde langue de tous ceux qui appartiennent au même domaine, enfin la confrontation des deux ensembles terminologiques obtenus afin d'établir la nomenclature du futur lexique.

Quel que soit l'objectif assigné - connaissance d'une langue ou connaissance et enrichissement de celle-ci - à l'ouvrage en projet, le bilinguisme langue africaine-français impose une recherche dans les deux langues. Dans le premier cas celle-ci servira à la constitution de la nomenclature en langue africaine et à la traduction en français des termes de celle-ci, dans le deuxième à la constitution d'une nomenclature dont les termes trouvent leur origine dans l'une ou l'autre des deux langues ici considérées. On doit donc distinguer dans l'enquête préalable à la rédaction d'un lexique spécialisé bilingue, l'enquête ethnographique qui sera effectuée dans la langue africaine, l'enquête savante qui le sera dans la langue française et la confrontation des terminologies obtenues.

### 2.1. L'enquête ethnographique

Le lexicographe ne peut pas se contenter d'être linguiste ou spécialiste dans sa quête, en milieu africain, des termes constitutifs du vocabulaire d'une spécialité. Il doit faire oeuvre d'ethnographe au sens propre du terme, il doit s'adresser à la société, l'enquête linguistique à elle seule ne pouvant satisfaire ses besoins.

Le lexicographe entreprendra d'abord une observation systématique de la société dans le but de comprendre son fonctionnement, de reconnaître les groupes qui la constituent et de se familiariser avec les pratiques de ceux-ci. Il parviendra ainsi à délimiter les contours de la spécialité qui fait l'objet de son travail, ce qui lui permettra d'observer attentivement les pratiques spécifiques à celle-ci et de poser les questions dont les réponses lui donneront progressivement mais sûrement les termes qu'il recherche.

Au cours de son enquête ethnographique, le lexicographe se mettra aussi à l'écoute de la parole et des textes. La parole dont il s'agit est quelquefois spontanée, mais elle est surtout provoquée. La parole spontanée est celle qu'échangent les praticiens de la spécialité durant l'activité spécifique

à celle-ci. La parole provoquée est celle qui est stimulée par le lexicographe et qui apparaît dans les entretiens non-directifs, semi-directifs ou directifs que celui-ci aura avec les connaisseurs du domaine spécialisé. Les textes dont il est question ici sont des textes oraux mais il ne s'agit pas de la littérature orale traditionnelle, mais de cette littérature détenue par les praticiens confirmés de la spécialité retenue, praticiens qui sont en charge de transmettre leur savoir dans un objectif de formation à certains membres de la génération qui succède à la leur.

Le lexicographe procédera de plus à une interrogation de la mémoire des hommes, celle-ci pouvant renfermer des données convoitées par l'enquêteur à l'insu de l'enquêté. En prenant soin de multiplier autant que faire se peut les informateurs, le chercheur devra d'abord informer ceux-ci des tenants et des aboutissants de son entreprise et ensuite les interroger sur la traduction ou le correspondant de tel mot qu'il aura retenu dans l'information amassée avant l'enquête et en préalable à celle-ci, traduction ou correspondant, en langue africaine bien sûr, qui contribueront à la formation de la terminologie dans cette langue.

Enfin, en faisant usage de ses connaissances linguistiques, le lexicographe pratiquera l'invention de la combinaison lexicale. La connaissance de la langue révélant quelquefois au chercheur des éléments - morphèmes ou lexèmes - propres à la terminologie de la spécialité retenue, celui-ci utilisera ceux-ci dans de nouvelles combinaisons - en prenant soin de respecter avec une grande rigueur la combinatoire de la langue - qu'il aura créées et qu'il soumettra à l'appréciation des locuteurs, ceux-ci rejetant ou acceptant les nouveaux mots créés. Les mots acceptés seront alors retenus et feront partie de la terminologie en constitution.

## 2.2. L'enquête savante

En lexicographie spécialisée, l'enquête savante est celle qui rassemblera les mots relevant d'une spécialité en exploitant des sources savantes, des sources spécialisées. Au niveau français ainsi qu'à celui de tous les pays scientifiquement et technologiquement avancés, le vocabulaire spécialisé est en principe consigné et disponible dans les écrits scientifiques, manuels, articles, lexiques et ouvrages de vulgarisation. Ces écrits donnent le plus souvent une image fidèle de la réalité du domaine retenu à travers les convergences et les divergences existant entre les chercheurs, le contenu des manuels utilisés par les enseignants et les étudiants, enfin à travers la substance de la spécialité proposée au grand public. Il n'est nul besoin pour le lexicographe d'entreprendre une observation de la société, d'écouter la parole et les textes, d'interroger la mémoire des hommes ou d'inventer des combinaisons lexicales, ainsi que le préconise l'enquête ethnographique. La consultation des travaux écrits est largement suffisante pour la constitution de la terminologie.

L'enquête savante est effectuée, rappelons-le, dans la langue dont la terminologie est estimée plus riche, dans la spécialité retenue, que celle de la langue africaine qui a fait l'objet de l'enquête ethnographique. Ici il s'agit du français. Les choses sont simples quand existe, dans le domaine retenu, un lexique spécialisé de parution récente. Celui-ci constitue alors l'apport terminologique du français, apport qui permettra d'enrichir la terminologie en langue africaine. Quand un lexique de ce type n'existe pas, le lexicographe doit effectuer une analyse de contenu des documents écrits disponibles. Celle-ci comportera une lecture attentive des documents et une sélection - à partir de l'ensemble des mots utilisés - des termes appartenant à la spécialité considérée. Ceux-ci peuvent relever de manière spécifique de celle-ci, mais ils peuvent à la fois appartenir à elle et à une autre spécialité, ils peuvent être des verbes ou des adjectifs et pas seulement des noms comme c'est malheureusement le cas dans de nombreux lexiques, des expressions figées mais aussi des morphèmes dont la fréquence d'apparition dans le discours considéré est haute. L'extraction de tous ces termes permettra la constitution de la terminologie en langue française dans la spécialité retenue.

### 2.3. La confrontation des terminologies

Si le bilinguisme impose au lexicographe deux enquêtes séparées, celles-ci ne sauraient demeurer en permanence indépendantes l'une de l'autre, elles doivent être confrontées, le choix bilingue connaissant ses limites dans la nécessaire soumission à la langue africaine, la langue française ne servant qu'à enrichir et, dans certains cas, à traduire celle-ci.

Le lexique spécialisé ayant pour premier but la connaissance d'une langue africaine à travers une spécialité, tous les termes relatifs au vocabulaire de celle-ci et obtenus au cours de l'enquête ethnographique seront retenus, adoptés et nécessairement consignés dans le futur ouvrage. Le second but du lexique étant l'enrichissement d'une langue africaine grâce à l'apport d'une terminologie étrangère à celle-ci, le premier réflexe du lexicographe - désireux de réaliser un travail exhaustif - sera d'adopter tous les termes français obtenus. Ce réflexe est légitime et l'entreprise qui en découle engendre la réalisation d'un ouvrage - à caractère encyclopédique malgré sa limitation à une spécialité - complet pour les deux langues. Mais cet ouvrage peut présenter l'inconvénient de proposer des termes en langue africaine qui ne correspondent à aucune réalité pour le lecteur français et des termes en langue française qui, de même, ne correspondent à aucune réalité pour le lecteur africain, les deux cultures concernées pouvant être différentes et l'étant en fait le plus souvent.

Le lexique spécialisé étant destiné à des Africains parlant le français mais aussi et surtout une langue africaine, les termes consignés dans l'ouvrage doivent toujours correspondre à une réalité africaine. Le problème

qui se pose au lexicographe se situe donc au niveau de la terminologie en langue française qu'il devra adopter, réduire ou augmenter, problème dont la solution passe par la comparaison nécessaire des deux ensembles de termes obtenus. Celle-ci peut montrer plusieurs cas.

Dans un premier cas les deux ensembles de termes sont isomorphes et à tout terme de la terminologie en langue africaine correspond un terme ou plusieurs en langue française et vice versa. La terminologie française est alors adoptée telle qu'elle est. Dans un second cas l'ensemble de termes en langue africaine comporte des éléments qui n'existent pas dans l'ensemble en langue française. Les termes africains devront trouver soit par traduction, soit par création des correspondants en français. Dans un autre cas l'ensemble des termes français montre des mots qui n'existent pas dans l'ensemble des termes africains. Si ces mots correspondent chacun à une réalité du milieu africain dont relève le lexique en projet, ils devront être retenus et avoir des correspondants, par traduction ou création, dans la langue africaine considérée. Dans le cas où les mêmes mots ne renvoient à aucune réalité du milieu africain, ils doivent être rejetés par le lexicographe car n'ayant aucune signification et aucune utilité pour les lecteurs africains. C'est dans ce sens qu'il nous semble que la terminologie en langue française peut enrichir une langue africaine dans une spécialité considérée, le français ne s'imposant à celle-ci que quant il correspond à une lacune, la réalité du monde perceptible n'ayant pas de terme pour la désigner.

### 3. LE BILINGUISME DU TEXTE

Si le bilinguisme dans l'élaboration d'un lexique spécialisé montre des implications au niveau de l'enquête lexicographique, il en montre aussi à celui du texte de l'ouvrage au sein de la nomenclature, et dans les définitions consignées dans les articles.

#### 3.1. La nomenclature

La nomenclature est l'ensemble des termes consignés, définis et illustrés dans le lexique. La confrontation des terminologies qui a fait suite aux enquêtes ethnographique et savante a permis au lexicographe d'établir deux ensembles isomorphes de termes représentant chacun l'une des langues qui apparaîtront dans le lexique bilingue. La présence de ces deux ensembles et le choix du bilinguisme par le rédacteur du lexique impliquent l'existence mais aussi la coexistence de deux nomenclatures dans le futur ouvrage. Existence car le bilinguisme permet à chaque langue d'imposer sa terminologie dans la spécialité retenue, coexistence car à chacun des termes d'une nomenclature correspondra nécessairement au moins un terme de l'autre nomenclature, et vice versa, tout terme étant suivi d'un article le définissant et précisant son usage mais aussi du terme correspondant dans l'autre

langue retenue. L'apparition de deux nomenclatures dans l'ouvrage engendre nécessairement une nomenclature de départ qui renferme les entrées du lexique et une nomenclature d'arrivée qui contient les termes correspondant à celles-ci dans la seconde langue retenue ou sorties du lexique.

3.1.1. Le choix du bilinguisme dans la rédaction d'un lexique spécialisé peut impliquer plusieurs types de lexiques selon le sens accordé par le lexicographe à ce concept. Dans son acception la plus large, le bilinguisme d'un ouvrage doit permettre l'utilisation de celui-ci par les locuteurs des deux langues en usage. Si le lexicographe retient cette conception, il se trouve dans l'obligation soit de rédiger deux lexiques consignés dans le même volume - l'un partant de telle langue et aboutissant à la seconde, l'autre partant de celle-ci et aboutissant à la première - soit de rédiger un seul lexique, celui-ci étant alors suivi d'un index qui renferme tous les termes de la nomenclature d'arrivée de l'ouvrage et qui renvoie à ceux de la nomenclature de départ de celui-ci. Dans ces deux cas, la consultation du lexique est possible quelle que soit la langue du lecteur, celui-ci pouvant se référer soit aux entrées soit à l'index. Si par contre, le lexicographe adopte une conception plus stricte du bilinguisme et qu'il situe celui-ci non pas au niveau de l'ouvrage mais à celui des articles, il pourra rédiger un seul lexique dont les entrées seront dans telle langue et le reste des articles et les sorties dans telle autre, l'ouvrage n'étant pas suivi d'un index.

3.1.2. Si les deux types de lexique spécialisé impliqués par l'adoption de la conception large du bilinguisme ne posent aucun problème quant au choix de la langue en usage dans la nomenclature de départ, celle qui renferme les entrées, l'ouvrage impliqué par la dernière conception du bilinguisme en pose certainement un, problème qui trouve sa solution dans une réflexion sur le public auquel s'adresse l'ouvrage.

Si celui-ci possède comme langue de communication le français, langue en usage non seulement entre les détenteurs du savoir dont le vocabulaire est consigné dans le lexique mais aussi entre ceux-ci et ceux qui recherchent ce même savoir, langue en usage dans la transmission mais aussi dans l'utilisation de la connaissance spécialisée considérée, alors la nomenclature de départ de ce dernier type de lexique devra nécessairement être en français, le lexique pouvant remplir sa fonction première qui est de donner le sens des termes qui apparaissent dans la communication, c'est-à-dire le sens des termes français. Le bilinguisme de l'ouvrage permet, aux membres de la communauté à laquelle il s'adresse, de connaître d'abord la signification d'un terme spécialisé français, ensuite le correspondant de celui-ci dans la langue africaine retenue. Ceux-ci peuvent être des apprenants auxquels un savoir est transmis en français, mais aussi des enseignants dont l'enseignement est transmis dans la langue africaine en usage dans l'ouvrage mais qui auront été formés en français, le lexique leur permettant de trouver le correspondant exact en langue africaine d'un terme

spécialisé qu'ils connaissent en français. L'utilité de ce type d'ouvrage est réelle tant auprès du francophone natif qui se servira de l'entrée en français et de la définition, qu'auprès du francophone africain dont la langue maternelle apparaît dans la nomenclature d'arrivée et qui se servira lui aussi de l'entrée et de la définition, mais aussi de la sortie appartenant à la terminologie de sa langue, celle-ci lui permettant de fixer dans son esprit et la signification de l'entrée française donnée dans l'article et l'objet du monde observable auquel renvoie celle-ci dans sa propre culture.

Si par contre le public auquel est destiné le lexique, dans des conditions analogues à celles énumérées plus haut, possède comme langue de communication une langue africaine, alors les termes de la nomenclature de départ de l'ouvrage devront nécessairement apparaître dans cette langue. Il ne faut néanmoins pas perdre de vue que pour qu'un lexique de ce type soit utile, il faut que le savoir soit transmis et utilisé dans la langue africaine considérée, ce qui implique que les articles de l'ouvrage soient rédigés dans cette même langue, la terminologie française de la nomenclature d'arrivée perdant alors toute son utilité, sauf dans le cas particulier de la coopération scientifique comme fonction assignée au lexique. En fait le choix du bilinguisme dans la rédaction d'un lexique spécialisé destiné à un public africain n'est justifié que quand la nomenclature de départ de celui-ci est en français.

3.1.3. Il est clair que quand un lexique spécialisé a pour objet la connaissance seulement de telle langue africaine dans telle spécialité et non pas la connaissance et l'enrichissement de celle-ci dans cette même spécialité, les termes de la nomenclature de départ doivent apparaître dans la langue africaine considérée, car l'ouvrage est en fait une étude de langue qui recense, définit, illustre et traduit l'ensemble des termes que la langue offre dans le domaine retenu. Ce lexique a seulement la connaissance de la langue pour fonction, il ne prétend pas enrichir celle-ci, la transmission de son contenu n'étant pas tributaire de la connaissance enregistrée dans le même domaine dans une autre culture. Ainsi un lexique bété du vêtement présentera dans sa nomenclature de départ tous les termes bétés relevant de ce domaine et donnera seulement une connaissance dans cette spécialité de la langue bété.

### 3.2. La définition

Au sein d'un lexique spécialisé, la définition d'un terme est l'énoncé ou l'ensemble d'énoncés qui expliquent celui-ci en permettant d'abord sa représentation mentale dans l'esprit du lecteur, ensuite sa localisation réelle au sein du monde perceptible.

Le lexicographe qui retient le principe de la nomenclature de départ en langue française à laquelle correspond une nomenclature d'arrivée en

langue africaine rencontre un problème d'importance non négligeable dans la rédaction des articles de son lexique, celui de la définition qui est parfois disponible et d'autres fois à élaborer mais qui doit dans tous les cas être adéquate aussi bien au terme en français qu'au terme en langue africaine. Le bilinguisme implique que le texte rédigé doit définir à la fois le mot français et le mot africain.

3.2.1. La définition d'un terme spécialisé français est dans la majorité des cas disponible. Elle existe soit dans les lexiques qui offrent le vocabulaire de la spécialité considérée, soit dans les manuels destinés à l'enseignement de celle-ci, soit enfin dans les travaux de recherche s'y rapportant. Cette définition est ainsi à la disposition du lexicographe. Dans de rares cas, celle-ci n'est pas disponible et elle doit alors être rédigée par celui-ci. Parmi ceux-ci il faut surtout prévoir le cas où dans la nomenclature en langue française, a été introduit un nouveau terme qui n'est en fait que la traduction d'un mot de la nomenclature en langue africaine, une lacune de la terminologie en langue française ayant été constatée lors de la confrontation des terminologies. Ce nouveau terme n'aura pas sa définition dans la documentation savante en français tout simplement parce qu'il est inconnu des auteurs de celle-ci et doit donc recevoir une définition élaborée par le lexicographe.

3.2.2. Quelle qu'en soit l'origine, la définition doit à la fois correspondre au terme français et au terme en langue africaine. Il est clair que quand celle-ci est extraite de travaux français, elle correspond pleinement au terme de la nomenclature de départ - en langue française - du lexique, ayant été élaborée à partir de critères linguistiques relevant du français, de critères scientifiques induits du système dans lequel s'insère la spécialité considérée, enfin de critères socio-culturels appartenant au milieu occidental et à sa pensée. Une définition de ce type, si savante soit-elle, peut néanmoins présenter l'inconvénient de ne pas satisfaire l'explication de la sortie, mot en langue africaine correspondant au mot spécialisé en langue française. Face à ce problème, le lexicographe peut se trouver dans plusieurs cas. Dans un premier cas, il pourra en toute légitimité scientifique adopter la définition de source savante si celle-ci lui paraît valable pour les deux langues figurant dans le lexique ; il est seul juge au moment de la rédaction de l'article et il ne saurait en aucun cas être taxé d'ethnocentrisme. Dans un second cas, le lexicographe pourra aussi retenir la définition disponible mais seulement dans le but de l'adapter à son lexique en l'enrichissant ou même en l'appauvrissant afin qu'elle puisse satisfaire la condition de validité pour les deux langues. Dans le cas où cette définition ne pourrait apporter aucune information aux futurs utilisateurs de l'ouvrage, les critères de sa rédaction ne pouvant être assimilés par ceux-ci, le rédacteur du lexique se trouvera dans l'obligation de rejeter celle-ci et d'en élaborer une autre plus conforme aux critères d'appréciation du public visé et satisfaisant les deux langues. Enfin, il est un cas extrême dont il faut prévoir l'éventualité,

celui où le lexicographe se trouve dans la nécessité d'une part de retenir et d'adopter la définition de source française et d'autre part d'en composer une nouvelle valable pour le mot en langue africaine, un compromis entre les deux textes ne lui semblant pas possible, c'est-à-dire ne pouvant pas satisfaire le critère de validité requis par le bilinguisme.

#### 4. LA FINALITÉ DU BILINGUISME

L'observation des faits qui constituent la raison d'être du bilinguisme dans la rédaction du lexique spécialisé - connaissance scientifique, langue de communication, alphabétisation de la population et coopération scientifique - autorise à écrire qu'avec l'intégration des langues africaines dans les systèmes d'enseignement, avec le progrès scientifique des pays concernés ici, enfin avec l'émergence éventuelle d'une langue nationale, le bilinguisme apparaît comme un fait provisoire, un fait qui pourra disparaître avec les raisons qui ont constitué son essence et engendré son apparition.

##### 4.1. L'intégration des langues nationales

L'effort enregistré dans les pays africains afin d'intégrer les langues nationales dans les systèmes d'enseignement est considérable dans certains d'entre eux et en voie de l'être dans les autres. La création d'instituts de recherche et de départements d'enseignement en linguistique dans la majorité des pays de l'Afrique noire francophone, a engendré une situation où les langues africaines deviennent les cibles privilégiées des chercheurs et des enseignants. De plus, la multiplication des centres d'alphabétisation en langue nationale dans de nombreux pays prépare non seulement l'enfant mais aussi l'adulte à l'usage de sa langue à travers l'écriture et la lecture de celle-ci. On peut affirmer qu'il y a là un besoin de la part des hommes de retrouver une authenticité culturelle à travers la réhabilitation et la revalorisation des langues africaines. Cette situation, loin d'être provisoire, semble s'inscrire dans le cours de l'histoire de ces pays et est encouragée sinon stimulée par de nombreux gouvernements africains mais aussi et surtout par les organisations internationales qui jouent dans ce domaine un rôle de premier plan.

##### 4.2. Le progrès scientifique

Le progrès scientifique des pays africains francophones, pour ne pas dire des pays en voie de développement en général, est un fait réel et constatable. L'Afrique a parcouru un certain chemin dans ce domaine depuis l'acquisition des indépendances. Ce progrès scientifique qui est, bien sûr, inégal d'un pays à l'autre, devrait tôt ou tard permettre aux différents états de subvenir à leurs besoins en matière de connaissance scientifique. S'il est clair que l'Afrique actuelle s'efforce de combler le retard enregistré par

rapport aux nations développées, il est tout aussi évident que subvenir à ses propres besoins ne signifie nullement être l'équivalent des nations les plus avancées. La réalisation des prévisions les plus pessimistes des centres de prospective économique à vocation internationale - prévisions selon lesquelles certains pays d'Afrique noire seraient à la fin du XXe siècle beaucoup plus pauvres qu'ils ne l'étaient au moment de leur accession à la souveraineté nationale si leur méthode de gestion du patrimoine n'était pas revue - ne sauraient infirmer cette constatation tout simplement car un pays pauvre n'est pas tributaire de la même connaissance scientifique qu'un pays riche, tout pays pouvant vivre en fonction des moyens dont il dispose. Il s'en suit que même s'il existe toujours un écart important entre le degré de connaissance scientifique des pays de l'Afrique noire francophone et celui des pays à la pointe du développement, les états ici concernés pourront un jour se passer de la langue étrangère qui leur est imposée par la connaissance scientifique jugée supérieure d'un autre pays.

#### 4.3. L'émergence d'une langue nationale

Les pays africains concernés par ces quelques pages sont caractérisés par un multilinguisme plus ou moins étendu. Il n'en demeure pas moins que dans chacun de ces pays existe ce qu'on pourrait appeler - par abus de langage mais par commodité - des grandes langues, c'est-à-dire des langues parlées par un nombre important de locuteurs, ce qui les distingue de celles qui sont parlées par des minorités. On trouve aussi au sein de celles-ci des langues véhiculaires, c'est-à-dire des langues utilisées non seulement par des locuteurs natifs mais aussi par des étrangers dans le but de communiquer entre ressortissants de communautés linguistiques différentes. Il n'est pas exclu que l'une de ces langues prenne une importance et une ampleur - du point de vue du nombre de ses locuteurs - telles qu'elle puisse être considérée comme la langue nationale et officialisée en tant que telle. Il va de soi que la reconnaissance d'une seule langue nationale par les autorités n'implique pas nécessairement la disparition - même à long terme - des autres langues parlées dans le même pays. Il en résulterait seulement une coexistence d'un certain nombre de langues de terroir ou de région et d'une langue nationale.

#### 4.4. Le sort du bilinguisme

Les états africains étant parvenus à l'intégration de leurs langues nationales dans les systèmes d'enseignement, au progrès scientifique nécessaire à leur développement autonome, et ayant éventuellement reconnu une seule langue comme langue de la nation, le sort du bilinguisme dans la rédaction des lexiques spécialisés dépendra uniquement de la volonté politique, c'est-à-dire des décisions des autorités étatiques qui sont en charge d'aménager la planification linguistique au sein du pays. Celles-ci pourront en toute légitimité rejeter toute langue étrangère - le français dans le cas

présent - et ne faire figurer dans les ouvrages didactiques que la langue nationale ou celle-ci et une autre langue du pays considéré. Les autorités en question pourront s'inspirer d'exemples précis qui constituent autant de précédents, les ouvrages didactiques en français, en anglais, en russe, etc. qui ne sont que très rarement bilingues.

## 5. CONCLUSION

Si paradoxal que cela puisse paraître, le bilinguisme dans la rédaction du lexique spécialisé porte en lui le germe de sa disparition.

En effet, à travers l'adoption du français à côté d'une langue africaine, le bilinguisme permet d'abord l'enrichissement de telle ou telle autre terminologie spécialisée dans cette dernière langue, ensuite l'assimilation de celle-ci par les utilisateurs du lexique et enfin l'usage des termes africains par les spécialistes du domaine considéré, ce qui, progressivement mais sûrement, engendre une dévalorisation du français qui implique à long terme un oubli de celui-ci et un usage permanent des termes de la langue africaine qui figurent dans le lexique. La disparition du français peut alors sonner le glas du bilinguisme.

En fait - et on reprend ici la seule raison d'être du bilinguisme qui peut survivre à toutes les transformations de la vie culturelle et scientifique d'un pays - seule la coopération scientifique pourra encore justifier l'usage d'une langue étrangère dans un lexique spécialisé à côté d'une langue africaine, avec la différence notoire que cette coopération est pratiquée dans le but de faire connaître aux lecteurs de chaque langue en usage dans l'ouvrage les réalités culturelles et scientifiques traduites par l'autre langue, ce bilinguisme étant différent de celui qui a été présenté dans ces quelques pages et au sein duquel une langue est tributaire de l'autre. Quoi qu'il en soit, sans jamais condamner cette forme du bilinguisme, l'anthropologue ne peut qu'encourager un bilinguisme de coopération.

Nazam HALAOUI  
Université d'Abidjan